

Table des matières

DÉTAILS DE L'APPARENCE	3
ÉPREUVES – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B).....	4
ÉPREUVES – BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES	6
BUDGET DE 2025	15
MODIFICATIONS DU BUDGET 2025	18
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES	
DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ.....	22
CANNABIS À DES FINS MÉDICALES	26
DÉPENSES DE L'OTAN (2025-26)	29
L'EXAMEN EXHAUSTIF DES DÉPENSES 2025.....	32
SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AIDANTS.....	33
EMPLOI POUR LES VÉTÉRANS	38
POLITIQUE SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION	42
POLITIQUE SUR L'ALLOCATION POUR ÉTUDES ET FORMATION	45
AUGMENTATIONS DE SALAIRE DANS LES FAC	49
L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS	52
MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN	57
CHAMP D'HONNEUR NATIONAL DU FONDS DU SOUVENIR	60
SITUATION EN UKRAINE.....	65
AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM).....	69
LES DECISIONS DU TACRA.....	72
CHIENS D'ASSISTANCE	76
SERVICES DE TRANSITION	80
SOUTIEN AUX SURVIVANTS ET SURVIVANTES DE TRAUMATISME SEXUEL MILITAIRE	83
EXPOSITION AUX FOSSES DE BRÛLAGE	88
MÉFLOQUINE.....	93
FONDS POUR LE BIEN-ÊTRE DES VÉTÉRANS ET DE LEUR FAMILLE	96
FONDS POUR LES SURVIVANTS DES VÉTÉRANS	100

INDEMNITÉ POUR BLESSURE GRAVE	104
AVANTAGES FINANCIERS APRÈS L'ÂGE DE 65 ANS	108
RECONNAISSANCE	111
VÉTÉRANS AUTOCHTONES	116
VÉTÉRANES	120
VÉTÉRANS 2ELGBTQI+	125
SERVICE EN TEMPS DE GUERRE	131
PLAN MINISTÉRIEL 2025-2026.....	135
RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS 2024-2025	140
RÉSULTATS RELATIFS AUX NORMES DE SERVICE DE 2023-2024	144
RAPPORTS 2024 DU BUREAU DE L'OMBUD DES VÉTÉRANS.....	147
DONNÉES DU RECENSEMENT SUR LES VÉTÉRANS	151
LITIGES D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA.....	155
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – BUDGET MINISTÉRIEL 2025-2026	158
FONDS INUTILISÉS	163
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2025-2026	166
COMPTES PUBLICS – 2024-2025	170

Détails de l'apparence

Comité: Comité permanent des finances (FINA)

Date: Jeudi 5 février 2026 (08h15 – 09h15 HE)

Emplacement: [Pièce 415, édifice Wellington, 197, rue Sparks](#)

Sujet: Projet de loi C-15, Loi visant à mettre en œuvre certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025

Témoins:

- **L'hon. Jill McKnight**, C.P., députée, ministre des Anciens Combattants
- **Christine McDowell**, sous-ministre par intérim
- **Steven Harris**, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services Delivery
- **Jonathan Adams**, Directeur général, Finances
- **Nathan Svenson**, Directeur principal, Politique en matière de handicap et de soins de santé

Membres du comité de la FINA

Président



Hon. Karina Gould
(Burlington, ON - Lib.)



Eric Lefebvre
(Richmond - Arthabaska, QC- CPC)

Vice-président



Jasraj Hallan
(Calgary East, AB - CPC)



Carlos Leitao
(Marc-Aurèle-Fortin, QC - Lib.)

Vice-président



Jean-Denis Garon
(Mirabel, QC - BQ)



Kent MacDonald
(Cardigan, PEI - Lib.)



Sandra Cobena
(Newmarket - Aurora, ON - CPC)



Jake Sawatzky
(New Westminster - Burnaby -
Maillardville, BC - Lib.)



Pat Kelly
(Calgary Crowfoot, AB - CPC)



Ryan Turnbull
(Whitby, ON - Lib.)

Ministère des Anciens Combattants

Sommaire de l'organisation

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses		Autorisations proposées à ce jour
		Transferts	Rajustements (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits				
1b Dépenses de fonctionnement	2 001 404 648	(712 490)	12 309 816	2 013 001 974
5b Subventions et contributions	5 785 481 791	2 452 014	1	5 787 933 806
Total des crédits	7 786 886 439	1 739 524	12 309 817	7 800 935 780
Total des postes législatifs	51 903 228	186 566	52 089 794
Total des dépenses budgétaires	7 838 789 667	1 739 524	12 496 383	7 853 025 574

Explication du besoin (dollars)

Dépenses budgétaires

Crédits à adopter

Fonds destinés au contrat pour les services fédéraux de traitement des demandes de soins de santé	Crédit 1b	10 530 950
Fonds destinés aux programmes de publicité du gouvernement (EN ATTENTE) (poste horizontal)	Crédit 1b	1 000 000
Fonds destinés à l'administration de l'initiative de soutien par les pairs pour les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants qui ont été victimes d'inconduite sexuelle pendant leur service (EN ATTENTE)	Crédit 1b	778 866
Fonds destinés à autoriser l'inscription et le rajustement des subventions	Crédit 5b	1
Total des crédits à adopter		12 309 817
Total des crédits législatifs		186 566
Transferts		
Transferts provenant d'autres organisations		
Transfert du ministère de la Défense nationale au ministère des Anciens Combattants pour des projets de recherche liés aux militaires, aux vétérans et à leurs familles	Crédit 1b	70 211
	Crédit 5b	1 652 014
Total		1 722 225
Transfert du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement à diverses organisations pour le rajustement du financement versé antérieurement pour le personnel du ministère travaillant dans les missions à l'étranger	Crédit 1b	17 299
Transferts à l'interne		
Réaffectation des ressources à l'interne à la subvention intitulée Fonds d'urgence pour les vétérans	Crédit 1b	(800 000)
	Crédit 5b	800 000
Total	
Total des transferts		1 739 524
Total des dépenses budgétaires		14 235 907

Énumération des autorisations législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51 603 928	186 566	51 790 494

Ministère des Anciens Combattants

Raison d'être

C'est en partie grâce à ses réalisations en temps de guerre que le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique.

Le ministère des Anciens Combattants a pour raison d'être d'aider les personnes dont les efforts courageux nous ont laissé cet héritage et qui ont permis à notre nation de s'épanouir.

La *Loi sur le ministère des Anciens Combattants* confère au ministre des Anciens Combattants le pouvoir d'exécuter les lois du Parlement et les décrets qui ne sont pas, de droit, du ressort d'autres ministres ou ministères en ce qui a trait aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile des anciens combattants et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge, ainsi qu'aux domaines que le gouverneur en conseil désigne.

La ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2023-2024	2024-2025		Budget principal des dépenses 2025-2026
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 364 791 202	1 368 262 515	1 937 031 847	1 993 350 382
5 Subventions et contributions	4 636 714 330	4 800 622 351	5 713 874 741	5 785 481 791
Total des crédits votés	6 001 505 532	6 168 884 866	7 650 906 588	7 778 832 173
Total des postes législatifs	51 560 670	45 145 912	46 385 639	51 903 228
Total des dépenses budgétaires	6 053 066 202	6 214 030 778	7 697 292 227	7 830 735 401

Budget principal des dépenses 2025-2026 par objet

Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	Total
Avantages, services et soutien	1 885 758 873	5 760 491 791	7 646 250 664
Commémoration	21 689 121	25 187 000	46 876 121
Ombudsman des vétérans	4 863 548	4 863 548
Services internes	132 745 068	132 745 068
Total	2 045 056 610	5 785 678 791	7 830 735 401

Liste des paiements de transfert de 2025-2026

	Dépenses réelles 2023-2024	Budget principal des dépenses 2024-2025 (dollars)	Budget principal des dépenses 2025-2026
Subventions			
Indemnité pour souffrance et douleur	1 608 757 205	1 585 299 000	2 271 914 000
Prestation de remplacement du revenu	1 260 702 576	1 345 789 000	1 574 683 000
Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> ; indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 012 069 671	990 933 000	975 414 000
Indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur	276 261 939	353 850 000	386 920 000
Entretien ménager et entretien du terrain	291 478 596	302 431 000	348 813 000
Allocation de reconnaissance pour aidant	22 308 657	28 945 000	42 330 000
Allocation pour études et formation	28 961 516	35 872 000	34 128 000
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	11 859 340	12 600 000	14 540 000
Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	7 182 831	20 000 000	9 500 000
Fonds du Souvenir	6 393 536	6 844 000	7 217 000
Subvention pour le Programme de financement de la recherche	2 150 000	5 350 000	5 729 612
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	2 651 436	3 207 000	4 407 000
Subvention pour les Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	5 933 062	2 000 000	4 000 000
Indemnité pour blessure grave	1 098 644	2 160 000	2 210 000
Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	2 530 615	2 548 000	1 929 000
Subvention pour partenariats de commémoration	525 813	1 450 000	1 700 000
Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	802 222	1 300 000	1 400 000
Fonds d'urgence pour les vétérans	1 647 146	1 000 000	1 000 000
Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	480 718	975 000	975 000
Indemnités et allocations d'invalidité	705 319	958 000	672 000
Allocation de traitement	145 523	300 000	300 000
Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	39 645	100 000	100 000
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	22 040	70 000	70 000
Allocation de sécurité du revenu de retraite	50 000	50 000
Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	9 315	25 000	25 000
Paiements de prestations pour bravoure	774	2 500	2 500
Total des postes législatifs	197 000	197 000
Contributions			
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	65 488 938	70 292 000	78 431 000
Centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique et les états de santé mentale connexes	9 191 941	9 200 000	9 200 000
Contribution pour le Programme de financement de la recherche	7 141 355	5 161 679	5 161 679
Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	8 038 034	10 910 172	1 660 000
Contributions pour les Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	2 066 937	1 000 000	1 000 000

Énumération des autorisations législatives

	Dépenses réelles 2023-2024	Budget des dépenses à ce jour 2024-2025	Budget principal des dépenses 2025-2026
		(dollars)	
Budgétaire			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 980 262	46 090 039	51 603 928
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants (<i>Loi sur l'assurance des anciens combattants</i>)	175 000	175 000
Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile (<i>Loi sur les traitements</i> et <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	94 800	98 600	102 300
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays (<i>Loi de l'assurance des soldats de retour au pays</i>)	10 000	10 000
Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000	10 000
Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000	2 000

Budget des dépenses 2025-2026

Annexe

Postes devant être inclus dans les annexes proposées au
projet de loi de crédits

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2025-2026**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Dépenses afférentes à l'entretien des biens immeubles ou biens réels, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible au bien ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics – Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : <ul style="list-style-type: none"> a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder le droit ou l'intérêt que le directeur possède à l'égard de ces propriétés. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé du Roi pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	1 993 350 382	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Contributions 	5 785 481 791	
			7 778 832 173
			7 778 832 173

BUDGET DES DÉPENSES 2025-2026

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les recettes à valoir sur le crédit

Définitions des articles courants fournies à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2526/7-fra.html>

Les paiements d'intérêts relatifs aux contrats de location-acquisition sont inclus sous « Frais de la dette publique ». Ces paiements sont des dépenses votées et ne sont pas inclus dans la section « Dette publique » du tableau de la composition du budget des dépenses et dépenses réelles.

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnements	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Ministère des Anciens Combattants	388 986 804	50 595 646	10 932 174	799 604 308	36 007 045	7 764 082	466 166 631	2 161 636	6 660 943	5 785 678 791	276 177 341	7 830 735 401
Total	388 986 804	50 595 646	10 932 174	799 604 308	36 007 045	7 764 082	466 166 631	2 161 636	6 660 943	5 785 678 791	276 177 341	7 830 735 401

BUDGET DES DÉPENSES 2025-2026

Prévisions législatives

	Dépenses réelles 2023-2024	Budget des dépenses à ce jour 2024-2025 (dollars)	Budget principal des dépenses 2025-2026
Budgétaire			
Ministère des Anciens Combattants			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 980 262	46 090 039	51 603 928
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants (<i>Loi sur l'assurance des anciens combattants</i>)	175 000	175 000
Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile (<i>Loi sur les traitements</i> et <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>)	94 800	98 600	102 300
Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays (<i>Loi de l'assurance des soldats de retour au pays</i>)	10 000	10 000
Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000	10 000
Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000	2 000
Autres postes législatifs présentés dans les Comptes publics du Canada	485 608
Total budgétaire	51 560 670	46 385 639	51 903 228

BUDGET DES DÉPENSES 2025-2026

Dépenses par objet

Budgétaire	2023-2024	2024-2025	Budget principal des dépenses 2025-2026				Total
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Ministère des Anciens Combattants							
Avantages, services et soutien	5 838 792 540	6 035 584 079	1 885 758 873	5 760 491 791	7 646 250 664
Commémoration	51 223 309	52 432 284	21 689 121	25 187 000	46 876 121
Ombudsman des vétérans	4 680 678	4 853 337	4 863 548	4 863 548
Services internes	158 369 675	121 161 078	132 745 068	132 745 068
Total	6 053 066 202	6 214 030 778	2 045 056 610	5 785 678 791	7 830 735 401

Exigences en matière de crédits provisoires**Ministère des Anciens Combattants**Articles approuvés et en cours (dollars) (*articles de triage inclus*)

N° du crédit	Libellé de crédit et explications pour les douzièmes supplémentaires	Total du Budget principal des dépenses	Montant alloué
1	<p>– Dépenses de fonctionnement</p> <p>– Dépenses afférentes à l'entretien des biens immeubles ou biens réels, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible au bien ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics</p> <p>– Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes :</p> <p>a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables;</p> <p>b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder le droit ou l'intérêt que le directeur possède à l'égard de ces propriétés.</p> <p>– Versement, à chacun des membres du Conseil privé du Roi pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i></p> <p>Deux douzièmes supplémentaires sont nécessaires en plus des trois douzièmes habituels</p> <p>Raison: Fournir des paiements aux anciens combattants.</p>	1 993 350 382	830 562 660
5	<p>– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor</p> <p>– Contributions</p> <p>Deux douzièmes supplémentaires sont nécessaires en plus des trois douzièmes habituels</p> <p>Raison: Fournir des paiements de programme aux anciens combattants.</p>	5 785 481 791	2 410 617 413

BUDGET DE 2025

- Le budget de 2025 prévoit 184,9 millions de dollars sur quatre ans, et 40,1 millions de dollars par la suite pour Anciens Combattants Canada.
- Cet investissement stabilisera la capacité de traitement des demandes de prestations d'invalidité et permettra au ministère de moderniser les processus opérationnels et l'infrastructure de TI.
- Cet investissement permettra d'offrir un service plus rapide aux vétérans et démontre la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que tous les vétérans et leurs familles reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin, d'Anciens Combattants Canada.
- Le budget apporte en outre une modification au taux de remboursement pour le cannabis à des fins médicales et propose des modifications aux lois d'ACC afin de clarifier la formule utilisée.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Article(s)**

- Plus de 11 milliards de dollars ont été investis dans les programmes destinés aux vétérans depuis 2019.
- 40,1 millions de dollars par année est prévue de façon continue pour stabiliser l'effectif des prestations d'invalidité et veiller à ce qu'il puisse fournir des services en temps opportun aux anciens combattants.
- 12,2 millions de dollars est prévue pour chacune des deux prochaines années afin de moderniser les processus opérationnels et l'infrastructure de TI.

CONTEXTE

Le financement continu permettra de rendre des décisions plus rapidement pour les demandes de prestations d'invalidité, qui ont augmenté en moyenne de 8 % par année.

ACC ajustera aussi le taux de remboursement pour le cannabis dans le cadre de l'avantage lié au cannabis à des fins médicales afin qu'il corresponde davantage au prix du marché.

Les modifications législatives apportées à la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants* et au *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants* clarifieront la méthode utilisée par ACC pour calculer les frais mensuels maximaux d'hébergement et de repas dans le cadre du programme de soins de longue durée de façon rétroactive et future.

Les modifications législatives à la *Loi sur les pensions* et au *Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations* clarifieront la méthode utilisée pour indexer les ajustements annuels des pensions d'invalidité et autres montants connexes.

Les modifications législatives apportées au *Règlement sur le bien-être des vétérans* clarifieront la façon dont l'allocation pour perte de revenus a été calculée avant le 1^{er} avril 2019.

MODIFICATIONS DU BUDGET 2025 VISANT À CLARIFIER LA LÉGISLATION RELATIVE À ACC

- Le budget fédéral de l'automne 2025 prévoit des modifications à la législation d'Anciens Combattants Canada afin de clarifier le calcul annuel des montants des prestations.
- Ces modifications n'auront aucune incidence sur le montant des prestations versées aux vétérans des Forces armées canadiennes.
- En ce qui concerne les cas judiciaires en cours, il appartient au tribunal de déterminer l'incidence de ces modifications législatives sur le litige. L'introduction de modifications législatives n'a pas d'incidence directe sur l'issue des procédures judiciaires en cours.
- Les modifications législatives sont conformes aux politiques et pratiques bien établies d'ACC et permettront d'éviter toute ambiguïté à l'avenir.
- Les vétérans et leur famille peuvent être sûrs que leurs prestations sont calculées de manière transparente et équitable.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Modifications législatives apportées à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants concernant l'hébergement et les repas**

- Ces modifications clarifient l'approche utilisée depuis longtemps par le Ministère pour calculer le montant maximal mensuel des frais d'hébergement et de repas, de manière rétroactive et prospective.
- Pour déterminer le montant maximal mensuel des frais d'hébergement et de repas, il convient de prendre en considération les frais d'hébergement et de repas les plus bas parmi les provinces. Les modifications précisent que le terme « province » dans le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants désigne les dix provinces.

Modifications législatives apportées au Règlement sur le bien-être des vétérans

- Les modifications clarifieront l'approche de calcul au prorata utilisée pour le premier ajustement annuel de certains montants utilisés dans le calcul de l'allocation pour perte de revenus (APR).

Modifications apportées à la Loi sur les pensions et au Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations

- Les modifications clarifieront la formule d'indexation des pensions d'invalidité et des autres prestations connexes versées aux membres et aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC), à leurs survivants et à d'autres personnes admissibles (y compris de manière rétroactive).

CONTEXTE

Les mesures législatives suivantes relatives à Anciens Combattants Canada (ACC) ont été annoncées à l'annexe 5 du budget de 2025 :

« Dans le budget de 2025, le gouvernement propose l'apport de modifications législatives ou réglementaires en vue de modifier la formule d'indexation de la pension d'invalidité des membres actifs et à la retraite de la GRC et d'autres avantages, pour que la prestation soit seulement indexée à l'indice des prix à la consommation, à compter de janvier 2027. Ces modifications législatives ou réglementaires proposées permettraient aussi de clarifier la formule d'indexation des prestations d'invalidité et des avantages connexes pour les membres des FAC, les anciens combattants et les membres actifs et retraités de la GRC (y compris rétroactivement). De plus, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et à ses règlements afin de clarifier la méthode servant à calculer les frais d'hébergement et de repas dans le cadre du programme de soins de longue durée, à la fois de façon rétroactive et prospective. Il propose aussi l'adoption de mesures législatives pour clarifier et préciser le fait qu'Anciens Combattants Canada avait le pouvoir de calculer au prorata certains rajustements de montants en fonction de l'indexation aux fins du calcul de l'allocation pour perte de revenus, qui a été annulée depuis, en vertu de la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et de son règlement. »

Modifications apportées à la Loi sur les pensions et au Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations – ajustement annuel des prestations

ACC administre un processus d'ajustement annuel obligatoire, tel que décrit dans la Loi sur les pensions.

ACC a l'intention de modifier la Loi sur les pensions et le règlement connexe afin de clarifier les montants de base des pensions de 1985 à 2025, qui ont été calculés selon la méthode actuelle d'ajustement annuel, et d'inclure des précisions sur le mode de calcul à l'avenir.

Ces clarifications permettront de résoudre les divergences dans l'interprétation des calculs et d'éviter toute ambiguïté à l'avenir. Ces modifications n'auront aucune incidence sur le montant des prestations versées en vertu de la Loi sur les pensions aux membres et aux vétérans des FAC, à leurs survivants et à leurs personnes à charge.

Les allocations et les indemnités payables aux membres actuels et anciens de la GRC continueront d'être fondées sur les taux prévus par la Loi sur les pensions jusqu'au 31 décembre 2026. Ces prestations seront ajustées uniquement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Modifications apportées à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants concernant les frais d'hébergement et de repas

La plupart des vétérans et des clients bénéficiant de soins intermédiaires et de soins de longue durée versent une contribution pour les frais d'hébergement et de repas. Le règlement d'ACC fixe le montant maximal des frais d'hébergement et de repas, déterminé chaque année.

ACC a utilisé uniquement les taux provinciaux pour établir son taux maximal pour l'hébergement et les repas. La Loi d'interprétation définit le terme « province » comme désignant les dix provinces canadiennes et les trois territoires dans chaque texte législatif, sauf indication contraire. ACC a l'intention de clarifier son utilisation du terme « province » en le définissant dans le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants.

Modifications apportées au Règlement sur le bien-être des vétérans – allocation pour perte de revenus

Des modifications rétroactives sont apportées au Règlement sur le bien-être des vétérans (anciennement intitulé Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes) par l'intermédiaire de la Loi d'exécution du budget afin de clarifier et d'explicitier les pouvoirs d'ACC en matière de calcul au prorata des rajustements des montants utilisés dans le calcul de l'allocation pour perte de revenus.

Incidence des modifications sur les litiges

Les parties à un litige qui ont obtenu un jugement favorable en vertu de l'ancienne loi ou qui ont conclu une entente de règlement avec la Couronne ne seront pas touchées par les modifications rétroactives, malgré le changement apporté à la loi. C'est le cas des membres du groupe visé par le règlement Manuge.

En ce qui concerne les cas en cours, comme *White et al.*, il appartient au tribunal de déterminer l'incidence de ces modifications législatives sur le litige. L'introduction de modifications législatives n'a pas d'incidence directe sur l'issue des procédures judiciaires en cours.

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

- Le programme de prestations d'invalidité au Anciens Combattants Canada reconnaît les vétérans qui ont une blessure ou une maladie liée au service. Chaque année, près de 4 milliards de dollars sont versés aux vétérans au titre des prestations d'invalidité.
- Au cours des neuf dernières années, le programme de prestations d'invalidité a connu une augmentation de 92 % des demandes, et rien que l'an dernier, celles-ci ont augmenté de 7 %, avec plus de 86 000 nouvelles demandes.
- Au cours des trois ans et demi écoulés, nous avons amélioré les délais de traitement de 40 %.
- Si approuvé, le budget de 2025 prévoit 184,9 millions de dollars sur quatre ans et 40,1 millions de dollars de façon permanente afin de stabiliser la capacité de traitement des demandes de prestations d'invalidité et de permettre au ministère de moderniser ses processus opérationnels et son infrastructure informatique.
- Cet investissement permettra d'offrir un service plus rapide aux vétérans et démontre la responsabilité qu'a ce gouvernement de faire en sorte que tous les vétérans et leurs familles reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, de la part d'Anciens Combattants Canada.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Délais de traitement

- Réduit de 40 % depuis 2021-2022
- Passant de 39,7 semaines à 23,9 semaines au cours des deux premiers trimestres de 2025-2026
- Écart réduit pour les demandes présentées par des femmes et des francophones. Au cours des deux premiers trimestres de 2025-2026 :
 - 23,8 semaines pour les femmes et de 23,9 semaines pour les hommes
 - 23,1 semaines pour les francophones et de 24 semaines pour les anglophones

Demandes

- Demandes reçues - Augmentation de 92 % entre 2015-2016 et 2024-2025 :
 - 86 000 (2024-2025) comparativement à 63 000 demandes (2019-2020)
 - 7 200 par mois (2024-2025) comparativement à 6 700 (2023-2024). Une augmentation de 7 %.
- Demandes en attente (au 30 septembre 2025) :
 - 44 170 en attente
 - 12 761 dépassaient la norme de service (c'est-à-dire l'arriéré)
 - 80 % proviennent de demandeurs de retour
- Demandes traitées :
 - 58 900 demandes traitées en 2024-2025. Une augmentation de 6 % par rapport à 2023-2024 (55 700).
 - 5 300 par mois traitées en 2025-2026 au 30 septembre 2025. Une augmentation de 8 % par rapport à 2024-2025 (4 900 par mois).

Modernisation

- Les investissements annoncés dans le Budget de 2025 permettront au Ministère de mettre en œuvre son plan de dotation à long terme, assurant ainsi des améliorations durables de la prestation des services et de l'efficacité opérationnelle.
- De plus, si le budget proposé est approuvé, le Ministère modernisera et rationalisera la prestation du programme en améliorant les processus et en intégrant l'automatisation afin de réduire les tâches manuelles, ainsi qu'en tirant parti de l'intelligence artificielle pour appuyer les décideurs et améliorer la cohérence des services. Ces améliorations, combinées aux mises à niveau de

l'infrastructure informatique soutenant le traitement des prestations d'invalidité, renforceront l'efficacité, la cohérence et l'expérience des clients, tout en réduisant les délais de traitement et en permettant des décisions plus rapides pour les vétérans.

- 22 lignes directrices ont été mises à jour et 11 nouvelles lignes directrices ont été élaborées pour les affections complexes ou à volume élevé.

CONTEXTE

Historiquement, la capacité d'Anciens Combattants Canada (ACC) à résoudre le problème des délais de traitement a été un défi en raison d'une augmentation continue du nombre de demandes reçues depuis 2015-2016 et d'un manque de financement stable des ressources.

Pour suivre le rythme de la demande croissante, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une série de mesures temporaires de financement pour les ressources humaines et l'automatisation.

En novembre 2023, le gouvernement a annoncé un financement additionnel de 164,4 millions de dollars. Une partie de cet investissement a permis à ACC de maintenir en poste des employés temporaires formés, dédiés au traitement des demandes de prestation d'invalidité, jusqu'en mars 2026.

Le Ministère a également mis en œuvre des améliorations technologiques pour accélérer le traitement, notamment un accès plus rapide aux informations des fournisseurs de soins de santé, une révision simplifiée des documents et des lettres de décision préremplies. Les travaux se poursuivent pour étendre l'automatisation des tâches routinières et intégrer des outils d'intelligence artificielle afin d'aider les décideurs à examiner de grands volumes de dossiers.

La norme de service pour les prestations d'invalidité est de 16 semaines pour les premières demandes et les réévaluations, et de 12 semaines pour les révisions ministérielles, respectée dans 80 % des cas. Les dossiers complexes peuvent dépasser ces délais, en particulier lorsque l'expertise médicale est requise.

Les demandes sont traitées en priorité pour les vétérans dont la santé est en danger, comme ceux en soins palliatifs, les personnes âgées ou celles ayant des besoins de santé urgents non satisfaits liée à leur condition médicale déclarée.

CANNABIS À DES FINS MÉDICALES

- Depuis 2016, Anciens Combattants Canada rembourse le cannabis à des fins médicales fondé sur l'autorisation médicale du professionnel de la santé directement impliqué dans les soins du vétéran.
- Notre approche continue d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles recherches scientifiques et de nouvelles lignes directrices médicales apparaissent.
- Pour veiller à la sécurité et au bien-être des vétérans, nous renforçons la surveillance, mettons à jour la politique et collaborons avec Santé Canada dans le cadre de l'examen de la Loi sur le cannabis.

Annonce du budget de 2025

- Le budget fédéral de 2025 propose uniquement une modification du taux maximal de remboursement du cannabis à des fins médicales.
- Il n'y a aucun changement pour ce qui est de l'accès par les vétérans au cannabis à des fins médicales.
- Si le budget de 2025 est approuvé, le taux de remboursement passera de 8,50 \$ à 6,00 \$ le gramme et ce, afin de mieux refléter les prix actuels du marché et de garantir que le gouvernement paie un prix juste.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Politique sur le cannabis à des fins médicales

- Établie en 2016, avec des remboursements actuellement fixés à un maximum de 8,50 \$ par gramme, plafonné à 3 grammes par jour.
- Les remboursements visaient des quantités supérieures à trois grammes par jour avec la documentation d'un médecin spécialiste.

Données démographiques du programme

- 27 643 vétérans ont reçu un remboursement en 2024-2025
- Au 30 septembre 2025, 28 592 vétérans pouvaient bénéficier d'un remboursement d'ACC :
 - 8,02 % (2 293) des remboursements visaient des quantités inférieures à trois grammes par jour
 - 66,20 % (18 927) des remboursements visaient des quantités égales à trois grammes par jour
 - 25,78 % (7 372) des remboursements visaient des quantités supérieures à trois grammes par jour
- Les 5 principales affections autorisées :
 - Douleur chronique (48,14 %)
 - ESPT (47,76 %)
 - Acouphène (15,06 %)
 - Trouble dépressif (13,10 %)
 - Troubles anxieux (10,36 %)

Dépenses du Programme et économies potentielles

Dépenses (millions)	Réelles			Prévues			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Statu quo du CFM	168 \$	192 \$	245 \$	312 \$	353 \$	408 \$	464 \$
Rajustement budgétaire					88 \$	101 \$	110 \$
Prévision rajustée				312 \$	265 \$	307 \$	354 \$

CONTEXTE

En novembre 2016, Anciens Combattants Canada a mis en œuvre la politique de remboursement du cannabis à des fins médicales. La politique de remboursement a établi une limite de trois grammes de cannabis séché par jour ou son équivalent sous d'autres formes, jusqu'à un taux de remboursement maximum, qui est actuellement fixé à 8,50 \$ par gramme.

Un processus d'approbation exceptionnel a été élaboré dans le cadre de la politique de remboursement pour aider les vétérans qui peuvent avoir besoin de plus de trois grammes par jour. Pour ajouter plus de rigueur à cette approche, ces demandes de remboursement ne peuvent être approuvées que sur présentation des pièces justificatives provenant d'un médecin spécialiste qui connaît très bien l'affection diagnostiquée du vétéran.

La politique explique plus en détail les renseignements à inclure dans les pièces justificatives du médecin spécialiste. Voici les quatre exigences :

- a) la justification médicale pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales pour l'affection ou les affections du vétéran;
- b) la dose précise supérieure à trois grammes par jour recommandée;
- c) une liste de contre-indications qui ont été examinées et dont l'absence a été confirmée; et
- d) une liste d'autres traitements suivis et pourquoi ils étaient inefficaces ou contre-indiqués.

Loi sur le cannabis et Règlement sur le cannabis de Santé Canada (2018) : légalisation du cannabis à des fins récréatives. ACC ne rembourse pas le cannabis à des fins récréatives, et tous les produits à base de cannabis utilisés à des fins médicales doivent être achetés auprès de vendeurs fédéraux autorisés par Santé Canada.

Modifications à l'annexe 4 de la Loi sur le cannabis (2019) : Modifiée pour inclure des produits comestibles, des extraits et des produits topiques, en plus du cannabis séché et frais.

Vérification interne (2022) : On a constaté une croissance rapide du programme, des autorisations de doses élevées et un petit nombre d'autorisateurs. La vérification a demandé une surveillance et un contrôle plus rigoureux.

Examen de la Loi sur le cannabis et de son Règlement (2025) : ACC collabore avec Santé Canada pendant l'examen de la Loi sur le cannabis et de son Règlement. Toute modification sera reflétée dans la politique de remboursement du cannabis à des fins médicales, le cas échéant.

DÉPENSES DE L'OTAN (2025-26)

- Les prestations pour les anciens combattants représentent une contribution directe et significative à la réalisation de l'objectif de l'OTAN du Canada.
- Pour 2025-2026, 7,3 milliards de dollars en prestations et services pour les anciens combattants seront inclus dans la contribution du Canada à l'objectif de dépenses de l'OTAN.
- Le budget total de 2025-2026 pour Anciens Combattants Canada est de 7,9 milliards de dollars.
- 94 % du budget d'Anciens Combattants Canada représente des prestations ou des services fournis aux anciens combattants, à leurs familles et aux autres bénéficiaires de programmes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Contribution d'ACC à l'OTAN

- La contribution d'ACC aux dépenses de l'OTAN a augmenté rapidement en raison du volume croissant des prestations et des services fournis aux anciens combattants.
 - 2020-2021 - 3,3 milliards de dollars
 - 2021-2022 - 3,8 milliards de dollars
 - 2022-2023 - 3,8 milliards de dollars
 - 2023-2024 - 4,2 milliards de dollars
 - 2024-2025 - 5,5 milliards de dollars
 - 2025-2026 - 7,3 milliards de dollars
- Tendances : les contributions continueront d'augmenter à mesure que davantage d'anciens combattants auront accès aux prestations et aux services.

Programmes inclus

- La plupart des prestations et services offerts par Anciens Combattants Canada sont inclus, notamment :
 - Indemnisation pour douleur et souffrance
 - Prestation de remplacement du revenu
 - Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- Dépenses prévues pour 2025-2026 : 7,3 milliards de dollars

Programmes exclus

- Seul un petit nombre de programmes d'ACC sont exclus des rapports de l'OTAN. En voici quelques exemples :
 - Programmes de recherche
 - Entretien des cimetières et des sépultures
 - Fonctionnement du ministère
- Les exclusions se limitent aux éléments qui ne représentent pas des avantages directs pour les anciens combattants.

Programmes admissibles

- L'OTAN et le ministère de la Défense nationale (MDN) décident quels programmes et services sont admissibles aux dépenses de l'OTAN.
- Assure la cohérence entre les pays dans la déclaration des contributions.

CONTEXTE

Les pays membres de l'OTAN s'étaient précédemment engagés à consacrer 2 % de leur PIB à la défense.

Récemment, le Canada a accepté un nouvel engagement en matière d'investissement dans la défense de l'OTAN, consistant à consacrer 5 % de son PIB à la défense d'ici 2035. Cet engagement a été pris lors du sommet de l'OTAN de 2025.

Selon la méthodologie comptable de l'OTAN, les paiements de programmes aux anciens combattants, en particulier les prestations d'invalidité, sont comptabilisés dans les dépenses de défense admissibles.

La contribution d'ACC est basée sur le nombre de clients recevant des prestations d'ACC et les niveaux de production d'ACC. À mesure que ceux-ci fluctuent, la contribution d'ACC à l'engagement de l'OTAN fluctue également.

Voici un résumé des contributions d'ACC par année

- 2020-2021 - 3,3 milliards de dollars
- 2021-2022 - 3,8 milliards de dollars
- 2022-2023 - 3,8 milliards de dollars
- 2023-2024 - 4,2 milliards de dollars
- 2024-2025 - 5,5 milliards de dollars
- 2025-2026 - 7,3 milliards de dollars

L'EXAMEN EXHAUSTIF DES DÉPENSES 2025

- Le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des dépenses afin de respecter son engagement à l'égard de dépenses responsables et rentables qui produisent des résultats pour les Canadiens.
- Anciens Combattants Canada a mené un examen et soumis des propositions dans le cadre de ce processus.
- Les résultats de l'examen seront publiés une fois que les décisions auront été prises.

SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AIDANTS

- Anciens Combattants Canada fournit un soutien en matière de santé mentale et améliore la qualité de vie des vétérans, des membres de leur famille et de leurs aidants.
- Les membres de la famille et les survivants admissibles peuvent bénéficier de traitements de santé mentale, de prestations de soins de santé, d'une assistance professionnelle et d'un soutien financier, y compris l'allocation de reconnaissance pour aidant.
- Que ce soit au sein de leur collectivité, par l'intermédiaire du Programme des familles des vétérans, des cliniques pour blessures liées au stress opérationnel ou de la ligne d'assistance téléphonique sans frais du Service d'aide d'ACC, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les vétérans et les membres de leur famille peuvent obtenir du soutien en matière de santé mentale lorsqu'ils en ont besoin.
- Ce soutien fournit l'accès à des services de consultation et à des réseaux de soutien par les pairs afin d'aider les vétérans et leur famille dans leur processus de rétablissement et de réadaptation.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Allocation de reconnaissance pour aidant (ARA)

- 27,8 M\$ ont été versés à des aidants dans le cadre de l'ARA en 2024-2025.
- 1 953 aidants reçoivent actuellement l'ARA.

Soutien social aux blessures de stress opérationnel (SSBSO)

- 2 066 personnes reçoivent des services, y compris 1 043 pairs participant à des réunions de groupe.
- De 2001 à 2025, plus de 20 000 services ont été fournis.
- Les vétérans et les membres de leur famille représentent 76 % des pairs recevant des services du SSBSO.

Programme pour les familles des vétérans (PFV)

- 2 635 clients ont reçu des services en 2024-2025.
- 14 000 clients ont reçu des services dans le cadre du PFV depuis 2019.

Soutien en santé mentale pour la participation familiale (Lignes directrices d'ACC)

- Selon les lignes directrices à jour publiées le 6 mai 2020, les membres de la famille peuvent recevoir des services de santé mentale lorsque, selon le professionnel de santé mentale qui traite le vétéran, ces services sont nécessaires au rétablissement du vétéran.
- Les membres de la famille peuvent participer aux services de santé mentale du programme de réadaptation lorsque le professionnel chargé de l'évaluation ou du traitement estime que cela aidera le vétéran à atteindre ses objectifs de réadaptation.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

- En 2024-2025, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants a soutenu 19 462 aidants principaux et 593 survivants en finançant des services d'entretien ménager et/ou d'entretien des terrains.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) reconnaît le rôle essentiel que jouent les familles et les aidants dans le bien-être des vétérans. Afin de réduire le stress et de garantir que les familles reçoivent le soutien dont elles ont besoin, ACC fournit un large éventail de services de soutien social, pratique, financier et en matière de santé mentale.

Orientation des politiques et des programmes

Les lignes directrices de 2022 relatives au financement des services de santé mentale impliquant les membres de la famille précisent dans quels cas les services de santé mentale destinés aux familles sont couverts par les avantages médicaux et le Programme de réadaptation.

Le programme de choix (PDC) 12 en matière de santé mentale permet de financer des services de santé mentale pour les membres de la famille, soit dans le cadre du plan de traitement d'un vétéran, soit dans le cadre de ses objectifs de réadaptation. Il peut s'agir de consultations familiales, de groupe ou de couple (en présence ou en l'absence du vétéran), menées par des professionnels de la santé mentale agréés, tels que des psychologues et des travailleurs sociaux.

Soutien en santé mentale pour les familles

Les familles peuvent participer à des séances de consultation et de thérapie lorsqu'un professionnel de la santé mentale ou un évaluateur en réadaptation confirme que leur participation est nécessaire au rétablissement ou à la réadaptation du vétéran.

Les services peuvent inclure une thérapie familiale, de couple et de groupe, en fonction des besoins cliniques.

Le Service d'aide d'ACC (1-800-268-7708; ATS 1-800-567-5803) offre un soutien psychologique confidentiel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des consultations en personne et virtuelles, un soutien au deuil, des services d'aiguillage et un service de pastorale pour le soutien spirituel aux vétérans des FAC et à leur famille.

Services cliniques et de soutien par les pairs

ACC gère un réseau de 10 cliniques pour blessures liées au stress opérationnel (BSO) et de 11 cliniques BSO satellites, qui offrent des évaluations et des traitements en santé mentale aux vétérans et aux clients admissibles.

- Les membres de la famille peuvent assister à des séances éducatives et à des consultations lorsque cela est cliniquement nécessaire pour le traitement du vétéran.

Le programme Soutien social aux blessures de stress opérationnel (SSBSO) offre des services confidentiels de soutien par les pairs aux membres des FAC et aux vétérans aux prises avec des blessures de stress opérationnel, ainsi qu'aux membres de leur famille.

- Le soutien est fourni par des coordonnateurs pairs et des bénévoles formés qui connaissent bien les services d'ACC et les ressources communautaires.
- Vous pouvez joindre l'équipe du SSBSO au numéro sans frais 1-800-883-6094 ou sur le site web ssbso.ca.

Programmes de soutien aux familles et aux aidants

Allocation de reconnaissance pour aidant : versement mensuel non imposable de 1 239,46 \$ versé directement aux aidants naturels des vétérans.

Programme pour les familles des vétérans (PFV) : offre l'accès à l'ensemble des 32 Centres de ressources pour les familles des militaires partout au Canada, y compris la Ligne d'information pour les familles et le site Web connexionFAC.ca.

Service de télémédecine pour les familles des vétérans : fournit un accès virtuel aux soins de santé pendant un an après la libération, y compris les ordonnances et les renouvellements, les demandes d'analyses de laboratoire, les notes du médecin et les aiguillages.

Premiers secours en santé mentale pour la communauté des vétérans : disponibles en ligne et en personne pour les membres de la famille et les aidants.

Outils numériques et mobiles : les familles peuvent accéder à des ressources en ligne, telles que Coach ESPT Canada, Connexion TSO, LifeSpeak et les ressources pour les aidants concernant les blessures de stress opérationnel.

Soutien à l'emploi, à l'éducation et à l'autonomie

Services de réorientation professionnelle (SRP) : propose des services de consultation et d'encadrement en matière de carrière.

Assistance professionnelle : accessible aux conjoints lorsque le vétéran n'est pas en mesure de participer à la réadaptation professionnelle.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) : fournit des services d'entretien ménager et d'entretien du terrain afin de favoriser l'autonomie des survivants et des personnes à charge.

Recommandations de l'ombud et mesures parlementaires

En 2021, le Bureau de l'ombud des vétérans a recommandé que les membres de la famille bénéficient d'un traitement de santé mentale financé par le gouvernement lorsqu'ils en ont besoin et que leur problème de santé mentale est lié au service militaire, indépendamment des besoins de traitement du vétéran.

Le ministre des Anciens Combattants a répondu que le Règlement sur les soins de santé

pour anciens combattants n'autorise pas actuellement les avantages médicaux directs pour les membres de la famille uniquement, mais s'est engagé à fournir d'autres ressources dans la mesure du possible et à faire preuve de toute la souplesse permise par la loi.

Le 29 octobre 2025, le député Blake Richards a présenté la pétition électronique P-451-00214 à la Chambre des communes, demandant instamment au gouvernement de donner suite à la recommandation formulée en 2021 par l'ombud visant à fournir des traitements de santé mentale financés par le gouvernement aux membres de la famille des vétérans, indépendamment du plan de traitement du vétéran. La réponse du gouvernement est attendue pour début décembre 2025.

- La question Q-401 posée par la députée Cathay Wagantall (qui devrait être déposée le 19 novembre 2025) porte sur la position actuelle du gouvernement et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation, y compris les communications, les mesures et les démarches entreprises.
- Ces deux éléments sont étroitement liés : La question Q-401 s'aligne sur la pétition P-451-00214 du député Richards.

EMPLOI POUR LES VÉTÉRANS

- Lorsque les anciens combattants quittent le service militaire, beaucoup mettent à profit les compétences et l'expertise acquises au cours de leur service au Canada pour entamer une seconde carrière dans divers secteurs et industries à travers le pays.
- L'emploi après le service militaire joue un rôle clé dans le bien-être des vétérans, en soutenant leur stabilité financière, en leur redonnant une raison d'être et en favorisant les liens sociaux.
- La Stratégie nationale d'emploi vise à promouvoir l'emploi des vétérans, à appuyer les employeurs et à faciliter l'application des compétences des vétérans en vue d'une carrière après le service militaire.
- Nous travaillons avec les organismes de certification pour améliorer la reconnaissance de la formation et des compétences militaires, aidant ainsi les vétérans à faire une transition plus harmonieuse vers les professions civiles. Ainsi, les vétérans peuvent utiliser leurs compétences, leur leadership et leur expérience du travail d'équipe dans tous les secteurs d'emploi pour aider à bâtir un Canada fort.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Paysage de l'emploi

- En moyenne, 7 800 membres des FAC sont libérés chaque année, et environ les deux tiers d'entre eux cherchent un emploi civil après leur service.
- Près de 50 % des personnes qui quittent leur emploi recherchent une deuxième carrière qui tire parti de leur formation approfondie.
- 65 % des vétérans de la Force régulière sont embauchés au cours des trois premières années suivant leur libération.
- 28 % des vétérans déclarent éprouver des difficultés à trouver du travail civil, citant des défis tels que la reconnaissance des titres de compétences, les obstacles à la santé et le manque de réseaux.

Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes

- 1 200 consultations : des vétérans, des employeurs et des intervenants ont participé à l'élaboration de la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes.
- 4 priorités stratégiques : améliorer les services, créer des employeurs prêts à embaucher des vétérans, positionner la fonction publique comme chef de file et établir des partenariats.
- 90 % des éléments de la feuille de route de la Stratégie sont en cours et 50 % des mesures sont terminées.

Mobilisation et partenariats

- Plus de 7 100 inscriptions et plus de 400 présentations d'employeurs dans le cadre de webinaires sur les carrières.
- Plus de 6 000 membres du groupe LinkedIn *Embauchez un(e) vétéran/vétéране*, avec plus de 600 représentants de l'employeur activement mobilisés, publient des dizaines de nouvelles offres d'emploi chaque semaine.
- Des partenariats clés ont été établis avec des intervenants, notamment Du régiment aux bâtiments, Les Fleurons glorieux, Treble Victor Group, Coding for Veterans et Soldiers in Tech.

Programmes et services en matière d'emploi

- Services de réorientation professionnelle : offerts aux vétérans, aux survivants et à leur famille, en fournissant de l'encadrement professionnel, de la préparation de curriculum vitae et d'entrevue, ainsi qu'un placement direct.
- Guichet-emplois pour les vétérans : centre centralisé pour les offres d'emploi, développé en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) en 2020.

- Modification de la *Loi sur l'embauche des anciens combattants* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (2015) : modifiées pour accorder un statut d'embauche prioritaire aux vétérans libérés pour des raisons médicales.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) est déterminé à s'assurer que les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) sont soutenus pendant leur transition vers la vie après le service. L'emploi est un élément essentiel du bien-être général, car il procure une stabilité, une nouvelle raison d'être et des liens sociaux.

Le 28 juin 2024, ACC a lancé la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes (SNEV). Cette stratégie représente une étape importante dans l'amélioration des résultats en matière d'emploi des vétérans, façonnée par plus de deux ans de recherche et de consultation auprès de plus de 1 200 vétérans, employeurs et intervenants partout au Canada.

La stratégie repose sur quatre objectifs stratégiques fondamentaux :

1. **Améliorer les services et élargir les programmes** destinés aux vétérans.
2. Créer et reconnaître des **employeurs « prêts à embaucher des vétérans »** engagés à embaucher, former et maintenir en poste des vétérans.
3. Positionner la **fonction publique comme chef de file** pour l'embauche des vétérans.
4. Établir des **partenariats de confiance** au sein des secteurs public, privé et à but non lucratif.

Initiatives clés

Services de réorientation professionnelle (SRP) : Offrent de l'encadrement, de la préparation de curriculum vitæ et d'entrevue, du placement professionnel et du soutien à l'entrepreneuriat pour les vétérans, les survivants et leur famille.

Webinaires sur les carrières : Plus de 7 100 inscriptions de vétérans et 400 présentations d'employeurs, avec des centaines de liens directs avec des employeurs.

Création du groupe LinkedIn *Embauchez un(e) vétéran/vétérane* : Plus de 6 000 membres, dont 600 représentants de l'employeur, et des douzaines de nouvelles possibilités sont affichées chaque semaine.

Guichet-Emplois pour vétérans : Un centre en ligne à guichet unique permettant aux employeurs d'afficher des offres d'emploi directement pour les vétérans, développé en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) en 2020.

Transfert des compétences et accréditation : Collaboration avec les organismes de certification et les organismes de réglementation pour reconnaître la formation militaire et mettre à profit l'expérience acquise dans le milieu de travail civil.

Partenariats : Collaboration continue avec des organismes comme Du régiment aux bâtiments, Les Fleurons glorieux, Treble Victor Group, Coding for Veterans et Soldiers in Tech.

POLITIQUE SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

- Le gouvernement du Canada s'engage à assurer la transition des vétérans de la vie militaire à la vie civile. Cela inclut l'emploi des vétérans, un facteur clé du bien-être général des vétérans et de leurs familles.
- La Politique sur le droit de préemption (DPR) offre des possibilités d'emploi aux vétérans depuis plus de 75 ans.
- Il s'agit d'une préférence en matière d'approvisionnement qui oblige les ministères fédéraux à faire appel aux services de gardiens du Corps des commissionnaires (le Corps) avant de solliciter les services d'autres fournisseurs d'agents de sécurité.
- Le 1er avril 2023, ACC a mis en œuvre la *Politique sur l'acquisition de services de gardiens* afin de poursuivre le droit de préemption jusqu'au 31 mars 2026.
- Au cours de cette période de trois ans, ACC a réévalué la politique et ses exigences, mobilise en collaboration avec les intervenants et évalue la pertinence continue du droit de préemption pour soutenir l'embauche des vétérans.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Coût**

- Le gouvernement du Canada dépense environ 350 millions de dollars par année dans le cadre de contrats DPR avec le Corps.

Exigence politique pour les heures travaillées par les vétérans

- La Politique sur le droit de préemption stipule que :
 - au moins 60 % de toutes les heures travaillées dans le cadre de contrats pour chaque exercice en vertu de ce droit soient effectuées par des vétérans;
 - le Corps fournisse à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) des rapports sur son rendement en ce qui a trait aux contrats du gouvernement; et
 - ACC demande au Corps de lui fournir un plan de mesures correctives s'il ne respecte pas l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.

Difficultés à atteindre les 60 %

- Depuis 2013-2014, le Corps n'a pas satisfait à l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.
- Malgré les efforts déployés pour améliorer la performance à cet égard, le pourcentage d'heures travaillées par les vétérans continue de diminuer et se situe actuellement à 27 % à l'échelle nationale.
- Environ 4 200 vétérans occupant actuellement divers postes au sein de l'organisme (selon le dernier rapport fourni par le Corps, 3,181 d'entre eux travaillent comme gardiens dans le cadre de contrats attribués en vertu du droit de préemption).

CONTEXTE

Politique Originale

La Politique sur le droit de préemption (DPR) a été établie en 1945 afin d'offrir des possibilités d'emploi aux vétérans tout en répondant aux besoins du gouvernement en matière de sécurité.

Au départ, le droit de préemption relevait du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en vertu de la Politique sur les services communs et comprenait des responsabilités administratives en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Cette politique a été annulée et archivée le 31 mars 2023.

La Politique Actuelle

En février 2023, le Conseil du Trésor a délégué au sous-ministre d'Anciens Combattants Canada le pouvoir, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'émettre, d'administrer, de modifier ou d'annuler une politique administrative pour la mise en œuvre du droit de préemption du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

La Politique actuelle sur le droit de préemption est mise en œuvre de la même manière qu'elle l'a été historiquement. ACC est maintenant responsable de son administration et il y a une nouvelle exigence selon laquelle ACC doit demander au Corps un plan de mesures correctives pour expliquer comment il fera des progrès en vue d'améliorer son rendement quant aux heures travaillées par les vétérans.

Cette exigence a mené le Corps à soumettre, en octobre 2024, un rapport intitulé "Emploi durable pour les vétérans", visant à préciser le rôle qu'il joue dans le soutien aux vétérans ainsi que les défis et enjeux liés au contexte actuel de l'emploi. Bien que le rapport présente diverses mesures mises en œuvre par le Corps pour surmonter ces défis, il confirme que le nombre de vétérans travaillant dans le cadre du DPR demeure bien en deçà de l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.

À titre d'acheteur central du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) continue d'être responsable de la passation de marchés de services d'agents de sécurité au nom des organisations fédérales, conformément aux exigences du droit de préemption.

À ce jour, la nouvelle politique soit accueillie de façon neutre par un certain nombre d'intervenants internes et externes et de façon négative par l'industrie de la sécurité privée, qui est au courant du non-respect par le Corps de l'exigence relative aux heures travaillées par les vétérans.

En 2024, ACC a lancé la Stratégie nationale pour l'emploi des vétérans (SNEV), conçue pour combler les lacunes existantes et tirer parti des occasions pouvant mener à de nouveaux soutiens améliorés pour les vétérans.

POLITIQUE SUR L'ALLOCATION POUR ÉTUDES ET FORMATION

- L'Allocation pour Études et Formation a été mise en œuvre en 2018 qui fournirait un soutien complet pour couvrir les frais allant jusqu'à quatre ans de collège, université ou éducation technique pour les vétérans après la fin de leur service.
- Cette allocation comprend jusqu'à 99,156.80\$ (indexé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation) de financement formel pour des programmes postsecondaires.
- Pour être admissible au financement formel, un programme doit mener à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une désignation d'un établissement d'enseignement figurant dans le répertoire des établissements d'enseignement agréés d'Emploi et Développement social Canada. Le programme doit aussi se dérouler pendant au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines ou un d'un équivalent à temps plein;
- Un volet de financement pour les cours de courte durée d'un maximum de 6,197.29\$ est également disponible pour les personnes qui souhaitent suivre des cours ou des programmes d'intérêt personnel, mais qui ne satisfont pas aux critères susmentionnés.
- Le Ministère examine actuellement les critères d'admissibilité du programme et les recommandations des parties afin de cerner toute amélioration possible.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Adoption et dépenses

- Le VAC a traité 2 455 demandes d'admissibilité en 2024-2025. 96 % des demandes ont été traitées dans le délai standard de quatre semaines.
- 1 726 vétérans ont reçu des prestations de l'ETB en 2024-2025.
- Les dépenses prévues pour l'ETB en 2024-2025 s'élevaient à 32,9 millions de dollars.

Admissibilité

- Le financement du AEF peut être accordé à un vétéran qui :
 - a) a servi pendant au moins six ans au total dans la force régulière ou dans la force de réserve, ou dans les deux;
 - b) a été libéré honorablement des Forces canadiennes le 1^{er} avril 2006 ou après cette date ou a été transféré de la force régulière ou d'un sous-élément de la force de réserve à la Réserve supplémentaire à cette date ou après celle-ci.

Programme officiel

- Le programme prévoit un financement pouvant atteindre 99 156,80 \$ (indexé annuellement sur l'IPC) peut être fourni pour les programmes de formation postsecondaire menant à un grade, un diplôme, un certificat ou une certification.
- Les fonds sont destinés à couvrir les frais de scolarité, le matériel pédagogique requis ainsi que le matériel ou les frais liés au programme.

Programme de cours de courte durée

- Une aide financière pouvant atteindre 6 197,29 \$ est également disponible pour permettre aux vétérans de suivre des cours liés à leurs intérêts personnels et à leur développement professionnel.

Évaluation

- En 2022, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ACC a effectué une évaluation qui a permis de constater que l'AEF fonctionne bien.
- L'admissibilité a été jugée comme étant appropriée et, selon les commentaires des vétérans, l'AEF répond à leurs attentes.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) a créé l'AEF en 2018 pour aider les vétérans à réussir leur transition de la vie militaire à la vie civile, à atteindre leurs objectifs d'études et d'emploi et à se tailler une place dans un marché du travail civil concurrentiel.

L'AEF a été mise en œuvre en 2018 et offre un financement maximal de 99,156.80\$ (indexé annuellement en fonction de l'IPC) pour des programmes d'études postsecondaires menant à un diplôme, à un certificat ou à une désignation. Les fonds visent à couvrir les frais d'études, comme les frais de scolarité, le matériel de cours requis et le matériel ou les frais qui font partie du programme.

Un volet de financement pour les cours de courte durée est également disponible pour les vétérans qui souhaitent suivre des cours d'intérêt personnel. Ce volet de financement offre jusqu'à 6,197.29 (indexé annuellement en fonction de l'IPC) qui peuvent être utilisés pour des cours de courte durée conçus pour la réalisation de soi et le perfectionnement professionnel ou personnel et qui permettent aux vétérans de poursuivre leurs passions, leurs passe-temps et leurs intérêts.

L'AEF est un programme relativement nouveau et en croissance. Il a constamment évolué depuis sa mise en œuvre en 2018, et ACC s'adapte positivement pour répondre aux demandes raisonnables des intervenants.

- En 2019, la législation a été modifiée pour rendre les réservistes supplémentaires admissibles à l'allocation.
- En 2021, la politique a été révisée pour y inclure les programmes d'enseignement technique de plus courte durée dans le cadre du financement d'un programme officiel. Les programmes de cette catégorie sont intenses et axés sur la carrière, et plusieurs comprennent une combinaison de cours en salle de classe et d'apprentissage pratique.

Vérification et examen

Une évaluation de la AEF et du programme de SRP (Services de réorientation professionnelle) qui a été publiée en octobre 2022.

- Il a conclu que la AEF répondait aux attentes des vétérans, que les critères d'admissibilité étaient appropriés et que le programme ne semblait pas inciter les membres des FAC à prendre leur libération.
- L'évaluation a recommandé que le ministère des Anciens Combattants (VAC) entreprenne des efforts pour examiner le montant maximal réglementé disponible pour les cours de courte durée de l'AEF et envisage d'inclure les coûts des examens de licence et des frais connexes.
- L'ACC a mené une analyse interne des politiques à ce sujet et envisage des options dans le contexte des diverses recommandations formulées par les parties prenantes, y compris l'ACC lui-même.

Les réglementations AEF ont été examinées en 2024 dans le cadre du Plan d'examen réglementaire de l'ACC pour la période 2024-2026. Aucune modification n'a été recommandée.

AUGMENTATIONS DE SALAIRE DANS LES FAC

- Le gouvernement du Canada est déterminé à faire en sorte que les membres des Forces armées canadiennes soient rémunérés adéquatement pour leur service.
- Le 8 août 2025, le premier ministre a annoncé des augmentations de salaire rétroactives à avril 2025, ainsi que de nouvelles initiatives en matière d'avantages sociaux et de rémunération qui seront mises en œuvre au cours des douze prochains mois.
- Ces augmentations contribueront à l'engagement du Canada d'atteindre l'objectif de dépenses militaires de l'OTAN et permettront aux FAC d'atteindre les objectifs de recrutement dans les années à venir.
- Le calcul de la prestation de remplacement du revenu (PRR) effectué par Anciens Combattants Canada est fondé sur la solde militaire mensuelle – par conséquent, les augmentations de la solde militaire mensuelle annoncées récemment seront prises en compte dans les calculs des PRR pour les vétérans admissibles libérés le 1^{er} avril 2025 ou après cette date.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Contributions d'ACC aux engagements du Canada envers l'OTAN

- ACC est le deuxième plus important contributeur (après le MDN) aux dépenses du Canada au titre de l'OTAN.
- Au cours des dix dernières années, la contribution d'ACC est passée de 2,1 milliards de dollars à 7,3 milliards de dollars.

Libération des membres des FAC – Statistiques

- En moyenne, 6 800 vétérans ont été libérés des FAC chaque année au cours des cinq dernières années; de ce nombre, environ 1 860 (27 %) ont été libérés pour raisons médicales chaque année.
- Les membres de la Force régulière sont plus susceptibles d'être libérés pour des raisons médicales et d'avoir droit à la prestation de remplacement du revenu (PRR).
 - Des 21 200 membres des FAC libérés de la Force régulière au cours des cinq dernières années, environ 8 400 (40 %) ont été libérés pour des raisons médicales.

Prestation de remplacement du revenu – Statistiques

- En 2023-2024 :
 - 31 477 clients recevant la PRR;
 - 1,26 milliard de dollars en dépenses.

CONTEXTE

Conformément à l'engagement qu'il a pris lors de l'élection fédérale de 2025, le gouvernement a annoncé officiellement, le 8 août 2025, son intention d'augmenter les salaires dans les FAC et de lancer de nouvelles initiatives en matière de rémunération, d'avantages sociaux et de rémunération.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) applique des augmentations rétroactives au 1^{er} avril 2025 qui s'ajoutent à la solde de base. De plus, le MDN ajoutera des indemnités et des avantages sociaux, y compris une nouvelle indemnité de service militaire, calculée en fonction des années de service, au cours des 12 prochains mois (détails à venir).

Ces changements aux salaires dans les FAC contribueront à l'engagement du Canada d'atteindre l'objectif actuel de 2 % de dépenses liées à défense de l'OTAN et de porter ces dépenses à 5 % du PIB annuel en matière de défense d'ici 2035 (dont 3,5 % seront consacrés aux dépenses directes liées à la défense).

Ces augmentations contribueront également aux efforts de recrutement du MDN.

Prestation de remplacement du revenu

La prestation de remplacement du revenu (PRR) d'ACC reconnaît et indemnise les vétérans admissibles pour les répercussions économiques que les problèmes de santé découlant principalement du service ont sur leur capacité à gagner un revenu et à épargner en vue de la retraite.

Le calcul de la PRR permet de s'assurer que les vétérans admissibles de moins de 65 ans reçoivent des prestations équivalant à 90 % de leur « revenu attribué » pendant qu'ils participent au Programme de réadaptation d'ACC. Pour la plupart des vétérans, ce « revenu attribué » équivaut à 90 % de leur solde militaire mensuelle à la libération, rajusté jusqu'à la date à laquelle la PRR est payable.

Par conséquent, les augmentations de salaire dans les FAC (à l'exclusion des primes et des indemnités, qui ne sont pas incluses dans le calcul de la PRR) entraîneront des augmentations proportionnelles de la PRR.

L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS

- Il est inadmissible que des vétérans canadiens se retrouvent en situation d'itinérance. Ils méritent d'avoir un chez-soi sûr et abordable.
- L'itinérance chez les vétérans est un enjeu complexe dont l'élimination nécessitera une approche coordonnée. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les communautés et les partenaires pour y parvenir.
- Le gouvernement est impatient de collaborer aux nouvelles initiatives prévues dans le cadre du programme Créer Maisons Canada afin de veiller au bien-être des vétérans.
- Anciens Combattants Canada travaille en étroite collaboration avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et d'autres intervenants dans le cadre d'initiatives visant à soutenir les vétérans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- Anciens Combattants Canada travaille à l'échelle locale pour mettre les vétérans en contact avec des organismes communautaires ainsi que des promoteurs et gestionnaires immobiliers qui construisent ou administrent des logements abordables dans leur région.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

On estime à 461 240 le nombre de vétérans canadiens (Recensement 2021).

En date d'octobre 2025, on estime qu'environ **1 800 vétérans sont en situation d'itinérance à l'échelle du Canada** au cours d'une année (selon les renseignements des refuges de 2024 et les dénombrements ponctuels). Ce chiffre est en baisse par rapport à environ 2 000 selon les données précédentes de 2023.

Les chiffres globaux révèlent une tendance à la baisse constante sur plusieurs années (sauf pendant la COVID).

Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans (Administré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC)) :

- 106,8 millions de dollars sur 5 ans
- Lancé en 2023, il a commencé à servir les vétérans en 2024
- 1 460 vétérans ont été servis dans le cadre du PLIV (résultats de la première année fondés sur 93,5 % des résultats déclarés, reflétant les vétérans servis jusqu'au 31 mars 2025)
- Financement offert au moyen de deux volets :
 - 28 organismes ont reçu du financement dans le **cadre du volet Services et mesures de soutien**, qui met l'accent sur la prestation de suppléments au loyer et de mesures de soutien globales.
 - 6 organismes ont reçu du financement dans le **cadre du volet Renforcement des capacités**, qui met l'accent sur la recherche et l'amélioration de la collecte de données sur l'itinérance chez les vétérans, ainsi que sur le renforcement des capacités des organismes.
- Des suppléments au loyer + des services de soutien complets sont offerts pour aider les vétérans à stabiliser et conserver un logement une fois obtenu.
- Établissement de partenariats avec des organismes communautaires partout au Canada
- En lien avec Vers un chez-soi : Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance

Résultats de la première année (2024-2025) : fondés sur 29 des 31 (93,5 %) projets	
Nombre total de vétérans servis	1 460
Le total servi comprend :	
Suppléments au loyer fournis	200+
Vétérans en situation d'itinérance qui ont obtenu un logement stable	233
Vétérans à risque imminent d'être en situation d'itinérance ayant bénéficié d'une intervention de prévention ou de réorientation vers un autre hébergement	1 053
Les 1 460 vétérans servis ont tous reçu des services de soutien complets grâce au programme	
Financement :	
106,8 millions de dollars	Financement total du programme
72,9 millions de dollars	Financement du programme pour le volet Services et mesures de soutien
6,2 millions de dollars	Financement du programme pour le volet Renforcement des capacités
27,7 millions de dollars	Coûts administratifs du PLIV (aucun financement administratif pour ACC)

CONTEXTE

Soutien direct d'Anciens Combattants Canada

Anciens Combattants Canada offre une gestion de cas aux vétérans qui ont des besoins complexes.

Les gestionnaires de cas travaillent avec des partenaires locaux, y compris les organismes qui reçoivent des fonds du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans (PLIV), pour mettre les vétérans en relation avec les services de logement et de services de soutien complets. De plus, les membres du personnel de première ligne mènent **régulièrement des activités de sensibilisation** auprès des organisations locales.

- Le **Fonds d'urgence pour les vétérans** offre un soutien financier d'urgence aux vétérans, à leur famille et à leurs survivants à risque en raison d'une situation urgente et inattendue.
- Le **Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille** fournit du financement à des organismes pour qu'ils entreprennent des projets de recherche et des initiatives qui soutiennent le bien-être des vétérans, y compris dans le but d'aider les vétérans en situation d'itinérance.

Anciens Combattants Canada transmet l'information sur les mesures de soutien offertes, dans ses publications et sur ses plateformes de **médias sociaux**.

Anciens Combattants Canada collabore également avec des partenaires communautaires par le biais d'initiatives comme le Programme d'aide aux vétérans, qui aide les professionnels de première ligne (p. ex. la police et les premiers intervenants) à identifier et à orienter les vétérans qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail.

Premier rapport du Comité permanent des anciens combattants, *Vers la fin de l'itinérance chez les vétérans (2022)*

Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour dire que l'itinérance est un enjeu complexe pour lequel la solution nécessite de nombreuses interventions coordonnées. Le gouvernement prend des mesures par l'intermédiaire d'initiatives comme le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, qui offre des suppléments au loyer et des mesures de soutien globales aux vétérans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Anciens Combattants Canada continue de travailler avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour exécuter ce programme et recueillir des données pour mieux comprendre l'enjeu. Le gouvernement continue également de collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires afin d'améliorer le soutien et les services offerts aux vétérans.

Les sources de données les plus récentes indiquent que le nombre de vétérans en situation d'itinérance, y compris ceux en situation d'itinérance cachée, est passé de 2 600 en 2019 à environ 1 800.

Le gouvernement adopte une « approche pangouvernementale et collaborative, fondée sur des données probantes » pour mettre fin à l'itinérance chez les vétérans comme suit :

- Investir dans le logement et les services de soutien
- Financer des projets communautaires novateurs
- Améliorer la coordination et la prestation des services
- Mettre l'accent sur les données et la recherche
- Mobiliser les intervenants partout au Canada

MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN

- Le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan rendra hommage au dévouement et au sacrifice des membres des Forces armées canadiennes qui ont servi en Afghanistan ainsi qu'au soutien qu'ils ont reçu de la part des Canadiens ici, au pays.
- Le 19 juin 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait retenu une conception et une approche conceptuelle pour le monument soumises par une équipe de conception dirigée par Adrian Stimson, membre de la nation Siksika qui a travaillé comme artiste auprès des Forces armées canadiennes en Afghanistan.
- Le choix de l'équipe Stimson reflète la rétroaction reçue de la part des vétérans, de leurs familles et d'autres personnes ayant servi lors de cette mission.
- Le 19 juin 2025, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale a accordé la dernière approbation fédérale du design requise selon le concept de l'équipe Stimson.
- Le 23 septembre 2025, lors de la réunion du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale, l'autorisation a été accordée de procéder à un appel d'offres pour la phase de construction du projet.
- La construction du monument devrait commencer au printemps 2026 et se terminer en 2028. Une cérémonie d'inauguration et de dévoilement suivra la fin des travaux.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES

- Le 19 juin 2025, la Commission de la capitale nationale a accordé la dernière approbation requise pour le concept de design de l'équipe Stimson, ce qui a permis d'entreprendre les travaux de construction restants et de planifier le dévoilement du monument. Le concept du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan est complexe et comporte beaucoup de détails symboliques, textuels et conceptuels. De plus, l'échéance des travaux de construction dépendra notamment des droits de douane, de la disponibilité des matériaux et des compétences spécialisées requises.
- Le 23 septembre, lors de la réunion du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale, l'autorisation a été accordée de procéder à un appel d'offres pour la phase de construction du projet.
- L'appel d'offres devrait avoir lieu à la fin de 2025 en vue de l'attribution d'un contrat en 2026.
- Une cérémonie de première pelletée de terre devrait avoir lieu en 2026 pour marquer le début officiel de la phase de construction du projet.
- L'inauguration du monument est prévue pour 2028.
- Plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC) ont été déployés en Afghanistan entre 2001 et 2014. De nombreux Canadiens ont perdu la vie au cours de leur service en Afghanistan, dont 158 membres des FAC et 7 civils – un diplomate, des travailleurs humanitaires étrangers, un entrepreneur gouvernemental et un journaliste. La mission en Afghanistan est la cinquième intervention militaire la plus coûteuse du Canada en termes de pertes humaines, avec des milliers de blessés physiques et psychologiques supplémentaires.

CONTEXTE

Le 8 mai 2014, le gouvernement du Canada a annoncé la construction d'un monument pour commémorer la mission en Afghanistan. Anciens Combattants Canada (ACC) est chargé de financer la construction du monument, Patrimoine canadien (PCH) est responsable de la gestion du projet et la Commission de la capitale nationale (CCN) doit s'occuper de la mise en œuvre du projet et sera le propriétaire du monument lorsqu'il sera achevé.

En juin 2019, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale a approuvé le site du monument situé en face du Musée canadien de la guerre, sur les plaines LeBreton.

En août 2019, Patrimoine canadien a lancé la première étape du concours de conception. Il a ainsi invité des équipes d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'autres professionnels du design urbain à soumettre leur candidature.

En mai 2020, cinq équipes de conception ont été retenues par un jury indépendant composé de sept membres. Le jury a été mis sur pied pour le processus du concours.

Du 20 mai au 9 juin 2021, Patrimoine Canada a coordonné l'affichage en ligne des propositions de conception soumises par les finalistes et mené un sondage à ce sujet. Plus de 12 000 personnes ont répondu au sondage.

En novembre 2021, le concept de design de l'équipe Daoust a été sélectionné comme gagnant par les sept jurés du concours.

Après réflexion, Anciens Combattants Canada a décidé de sélectionner le concept de design et l'approche de l'équipe Stimson, pour la construction du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan comme ce concept correspond mieux aux commentaires reçus de la part des vétérans, de leurs proches et d'autres participants à la mission dans le cadre du sondage en ligne.

Le 31 octobre 2023, après la décision d'ACC de retenir plutôt le concept de l'équipe Stimson, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a commencé une étude sur le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.

En février 2025, Anciens Combattants Canada a conclu un règlement avec l'équipe Daoust, soit celle initialement choisie par le jury. Les modalités du règlement font l'objet d'une clause de confidentialité et ne peuvent donc pas être diffusées publiquement.

Le 26 septembre 2025, Anciens Combattants Canada a participé à une cérémonie de bénédiction au futur emplacement du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, où les Premières Nations Pikwàkanagàn et Kitigan Zibi Anishinabeg ont béni les terres du site. Les bénédictions de sites sont profondément enracinées dans de nombreuses cultures autochtones et sont réalisées pour honorer les esprits de la terre, pour protéger le site et en assurer l'harmonie et l'équilibre pendant le processus de construction. Cette bénédiction constitue une première étape significative pour la préparation du site en vue de la première pelletée de terre et pour l'éventuelle

MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN

Source : COMMÉMORATION ET AFFAIRES PUBLIQUES | Date : 2025/11/13

construction du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.

CHAMP D'HONNEUR NATIONAL DU FONDS DU SOUVENIR

- Nous travaillons avec le Fonds du Souvenir pour nous assurer que le Champ d'honneur national (CHN) demeure un lieu de commémoration solennel.
- Le Fonds du Souvenir est un intervenant important car l'organisation offre le Programme de funérailles et d'inhumation du Ministère et soutient les vétérans du Canada et leur famille.
- Le Fonds du Souvenir a demandé au gouvernement du Canada de prendre en charge le cimetière.
- Le Ministère continue de faire preuve de diligence raisonnable concernant cette demande et continuera à tenir la direction du Fonds du Souvenir informé de ce travail important.
- Les travaux de diligence raisonnable devraient être achevés en décembre 2025.

FAITS & CHIFFRES RAPIDES

- Il existe des centaines de cimetières militaires à travers le Canada.
- Le CHN est le plus grand cimetière militaire privé.
- Anciens Combattants Canada entretient environ 250 000 stèles funéraires de vétérans admissibles dans plus de 7 800 cimetières partout au pays.
- Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 24,4 M\$ sur cinq ans pour l'entretien des stèles funéraires de vétérans. Plus de 110 000 réparations ont été effectuées à date aux sépultures de vétérans dans des cimetières à l'échelle nationale.
- Une partie du financement du projet servait également à réparer l'infrastructure des cimetières comptant un grand nombre de sépultures de vétérans, notamment le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir où ACC a investi environ 1,57 M\$ de 2018-2019 à 2022-2023.
- Le financement supplémentaire et le travail réalisé depuis 2018 nous ont bien positionnés pour continuer la tâche importante d'honorer les vétérans du Canada et de préserver l'héritage qu'ils ont laissé. Nous poursuivons la visite des lieux de sépulture des vétérans canadiens, l'inspection des pierres tombales et l'entretien de celles-ci comme il se doit.
- ACC possède et entretient deux petits cimetières historiques – le Cimetière des anciens combattants (God's Acre) en Colombie-Britannique et le cimetière Fort Massey en Nouvelle-Écosse – tous les deux acquis dans les années 1940. Les cimetières ainsi que le Programme de funérailles et d'inhumation sont appuyés d'un budget d'entretien annuel de 1,25 million de dollars.
- Aucun nouveau cimetière n'a été acquis par ACC depuis les années 1940; le CHN est nettement plus grand et plus complexe à gérer que les cimetières ministériels existants.
- Le cimetière militaire national de Beechwood est entretenu en partenariat avec d'autres entités fédérales; ACC finance uniquement les services horticoles dans le cadre de son mandat actuel.

CONTEXTE

Le Fonds du Souvenir a été créé en 1909 afin que tous les vétérans reçoivent des funérailles et une inhumation en toute dignité. L'organisation à but non lucratif se charge de l'exécution du Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada (ACC). En 1930, l'organisation a créé son propre cimetière dédié aux sépultures de vétérans, soit le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir, à Pointe-Claire (Québec).

ACC ne participe actuellement pas à l'exploitation ni au financement du Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir. Toutefois, le Ministère a investi environ 1,57 M\$ dans l'entretien des stèles funéraires du cimetière de 2018-2019 à 2022-2023. Cet investissement faisait partie de l'engagement de 24,4 M\$ sur cinq ans annoncés dans le budget de 2018 pour l'entretien des stèles funéraires de vétérans. Par ailleurs, ACC a procuré du financement par l'entremise du Programme de partenariat pour la commémoration en appui aux cérémonies du cimetière et des réparations à la Porte du Souvenir. Le Ministère appuie aussi les projets de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités de filiales du Fonds du Souvenir partout au pays.

En mars 2020, le Fonds du Souvenir a écrit au ministre des Anciens Combattants pour demander qu'ACC « prenne des mesures afin d'ajouter le Champ d'honneur national aux autres cimetières militaires du Canada qu'il possède et gère déjà ». Le Fonds du Souvenir propose un transfert gratuit de la propriété du cimetière et un transfert des fonds restants dans son Fonds d'entretien perpétuel (estimé à 900 000 dollars en janvier 2025).

À des fins de diligence raisonnable dans le cadre de cette demande, ACC a demandé à Services publics et Approvisionnement Canada de l'aider en menant un examen du site qui déterminera l'investissement requis pour le rendre conforme à la réglementation des biens de l'État. L'évaluation du site, qui s'est déroulée de 2021 à 2023, comprenait le fonctionnement et la gestion du site, la santé et la sécurité, l'accessibilité, et l'environnement. ACC a reçu le rapport final en janvier 2024.

En mai 2024, un député a lancé une pétition pour signature demandant au gouvernement du Canada de prendre un « engagement public et complet en 2024 pour assumer la supervision, la gestion et le financement du Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir ». La réponse, présentée le 18 novembre 2024, indiquait qu'ACC continuerait de collaborer avec le Fonds du Souvenir afin de garantir que le Champ d'honneur national demeure un lieu de repos final approprié et respectueux pour les vétérans pendant de nombreuses années encore.

ACC continue de faire preuve de diligence raisonnable. En 2025-26, Services publics et approvisionnements Canada (SPAC) entreprend les travaux suivants : phase trois de l'évaluation environnementale, géomatique (plan d'arpentage), avis archéologique, évaluation de la valeur marchande, recherche de titres (effectuée par Justice Canada), évaluation des matières dangereuses, analyse de l'eau et inspection des puits. Les travaux devraient être achevés en décembre 2025.

Le Fonds du Souvenir a assuré le Ministère qu'il apporterait son soutien en cas de besoin pour faciliter le processus. De même, ACC a réitéré son engagement de tenir le Fonds du Souvenir au courant de tout nouveau développement et nous travaillons à s'assurer à ce que le CHN demeure un lieu de repos final respectueux pour les vétérans.

SITUATION EN UKRAINE

- Le Canada et l'Ukraine entretiennent des liens bilatéraux profonds et de longue date. Le Canada a apporté un soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et aux efforts de réforme de l'Ukraine.
- Le gouvernement du Canada a signé l'Accord de coopération en matière de sécurité entre le Canada et l'Ukraine avec le gouvernement ukrainien en février 2024.
- Anciens Combattants Canada est responsable de deux des objectifs dans le cadre de cet accord:
 - la mise en commun de stratégies, de normes, de cadres et de pratiques exemplaires visant à soutenir les anciens combattants; et
 - la mise en commun de l'expertise, des données probantes et des conseils concernant la mise en œuvre de programmes et de services destinés aux anciens combattants et aux membres de leur famille.
- Un protocole d'entente (PE) a été signé le 11 février 2025, lors des Jeux Invictus 2025 à Vancouver, en Colombie-Britannique, afin de soutenir ces objectifs.
- Un travail est en cours pour partager de stratégies, de cadres et de pratiques exemplaires pour les anciens combattants et les membres de leur famille.
- Anciens Combattants Canada fournit des services et des avantages aux anciens combattants qui sont été blessés ou sont tombent malades pendant leur service dans les Forces armées canadiennes.

- Toute personne blessée ou malade en raison de circonstances non liées au service militaire canadien n'est pas admissible aux avantages.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Objectifs clés identifiés dans le protocole d'entente

- Fin octobre, ACC a rencontré des représentants du ministère des Anciens Combattants d'Ukraine. La délégation ukrainienne a partagé des informations sur son ministère, a exposé ses priorités et a identifié les domaines dans lesquels ACC pourrait lui apporter son soutien.
- Une réunion de suivi est prévue en décembre, au cours de laquelle ACC déterminera la meilleure approche pour commencer à partager les meilleures pratiques en matière de soutien aux vétérans et à leurs familles avec le ministère ukrainien.

Aperçu humanitaire et des pertes humaines

- Pertes civiles : en juin 2025, l'ONU faisait état d'au moins 13 580 civils tués et 34 115 blessés en Ukraine.
- Pertes militaires : le projet UA Losses (Ukraine) recense 70 935 soldats ukrainiens tués, 64 995 disparus et 6 087 capturés. Pour les forces russes (à l'exclusion de la RPD/RPL), la BBC et Mediazona font état de 124 832 morts confirmés jusqu'en août 2025.

Déplacement et population

- Population d'avant-guerre : la population ukrainienne a considérablement diminué, passant d'environ 44 millions d'habitants (2021) à environ 33 millions en 2025.
- Réfugiés à l'étranger : à la mi-2025, plus de 6,9 millions d'Ukrainiens sont enregistrés comme réfugiés dans le monde, dont un grand nombre en Allemagne (~1,2 million), en Pologne (~1 million) et en République tchèque (~400 000).
- Déplacements internes : environ 4 millions de personnes restent déplacées à l'intérieur de l'Ukraine.

Impact économique et infrastructurel

- Contraction et reprise du PIB : le PIB de l'Ukraine a reculé d'environ 28,8 % en 2022, puis a rebondi avec une croissance de 5,3 % en 2023 et une augmentation d'environ 13 % du PIB par habitant.
- Dommages économiques : selon les estimations, les dommages totaux causés aux infrastructures et à l'économie ukrainiennes dépassent 700 milliards de dollars (selon le Premier ministre ukrainien) ou 138 milliards de dollars (selon KSE).
- Performance sectorielle : en 2025, l'économie ukrainienne devrait connaître une croissance d'environ 2,5 %, signe d'une reprise progressive.

CONTEXTE

En février 2022, l'Ukraine a invité les étrangers à se joindre à ses forces armées en réponse à l'invasion de la Russie. Depuis, des citoyens de nombreux pays, y compris le Canada, se seraient rendus en Ukraine pour se joindre la légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine.

La Loi sur l'enrôlement à l'étranger du Canada interdit aux Canadiens de s'enrôler dans l'armée ou la marine d'un État étranger en guerre avec un État ami. Ainsi, dans un conflit où le Canada est neutre, les Canadiens ne peuvent pas se joindre aux forces armées d'une partie hostile.

Affaires mondiales Canada continue de déconseiller à tous les Canadiens de se rendre en Ukraine et en Russie. Puisque la capacité d'Affaires mondiales Canada de fournir des services consulaires en Ukraine est très limitée, les Canadiens ne peuvent pas dépendre du gouvernement du Canada pour aider les Canadiens à quitter l'Ukraine.

Toute personne blessée ou malade en raison de circonstances non liées au service dans les Forces armées canadiennes n'est pas admissible aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada, y compris la situation actuelle en Ukraine.

Le gouvernement du Canada n'a pas fourni de services ni d'avantages aux Canadiens qui ont pris part à des conflits passés auxquels le Canada n'était pas un participant (c'est-à-dire la guerre du Vietnam, la guerre civile espagnole et la guerre civile américaine). Les partenaires d'Anciens Combattants du Groupe des cinq ont confirmé qu'ils n'accordaient pas d'avantages aux citoyens, y compris aux anciens combattants, qui se joignent la légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine.

Toute répercussion sur les avantages et les services offerts aux anciens combattants sera évaluée au cas par cas au fur et à mesure que les anciens combattants qui se rendent en Ukraine se manifestent.

AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)

- L'aide médicale à mourir (AMM) n'est pas un service qu'Anciens Combattants Canada (ACC) offre. C'est une question médicale profondément personnelle entre un patient et son professionnel de la santé. Les employés d'ACC n'ont ni le rôle ni le mandat de recommander le recours à cette pratique ni de l'aborder.
- Notre priorité demeure de soutenir les vétérans et leurs familles avec dignité et respect.
- Nos employés sont formés pour référer les vétérans qui se renseignent sur l'AMM à leur fournisseur de soins primaires, et pour s'assurer que les vétérans et leurs familles connaissent toute la gamme de prestations et de soutiens qui leur sont offerts.
- Anciens Combattants Canada (ACC) est au courant des actions judiciaires en lien avec l'Aide médicale à mourir. Il serait inapproprié pour le Ministère de commenter davantage les détails.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Actions correctives**

- Une enquête complète a été lancée en août 2022.
- L'enquête comprenait l'examen de 402 000 dossiers particuliers de clients depuis 2016 dans nos trois systèmes.
- Quatre cas inappropriés confirmés, tous impliquant un seul employé. L'employé ne travaille plus pour ACC.
- Formation obligatoire sur l'AMM mise en place pour tout le personnel.
- Rappels et directives continus envoyés au personnel de première ligne.

Litige aliant l'AMM

- Deux poursuites intentées contre ACC depuis janvier 2018 concernent l'AMM.
- Un procès a été réglé; les termes sont confidentiels
- Un procès est toujours en cours.

Portée de l'AMM

- Ce n'est pas un service d'ACC. La responsabilité incombe aux systèmes de santé provinciaux et territoriaux.
- Administré par des médecins ou des infirmières praticiennes, conformément aux garanties fédérales.

CONTEXTE

Les préoccupations concernant l'Aide médicale à mourir (l'AMM) et Anciens combattants Canada (ACC) sont apparues en août 2022, lorsque le Ministère a été informé d'un incident où un employé a discuté de façon inappropriée de l'AMM avec un vétérán. ACC a immédiatement agi en présentant ses excuses au vétérán, en lançant une enquête complète et en mettant en place des mesures de protection pour éviter que cela ne se reproduise.

ACC a examiné plus de 402 000 dossiers particuliers de clients depuis 2016 dans nos trois systèmes. Cet examen a confirmé quatre cas de discussions inappropriées sur l'AMM, tous impliquant le même employé. Ces preuves ont montré qu'il ne s'agissait pas d'un problème systémique, mais d'un cas isolé. L'employé n'est plus au sein du Département.

À la suite de l'enquête, ACC a renforcé ses directives et sa supervision. Une formation obligatoire sur l'AMM a été introduite pour tout le personnel, accompagnée de directives selon lesquelles les employés ne doivent en aucun cas relever ou recommander l'AMM. Des rappels réguliers sont également envoyés au personnel de première ligne pour renforcer ces attentes.

L'AMM n'est pas un programme ou un service d'Anciens Combattants Canada. Les décisions concernant l'AMM relèvent des systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux et sont administrées par des médecins ou des infirmières praticiennes dans le cadre des garanties fédérales. Les employés d'ACC n'ont aucun mandat pour recommander ou discuter l'AMM. Le rôle des employés d'ACC est de soutenir les vétérans en s'assurant qu'ils connaissent l'ensemble des prestations, programmes et ressources communautaires disponibles, et de référer toute question au fournisseur de soins primaires du vétérán.

LES DECISIONS DU TACRA

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui fonctionne indépendamment d'Anciens Combattants Canada et de moi en tant que ministre. Le ministre n'intervient pas – et ne peut intervenir – dans ses décisions.
- Le taux élevé de décisions favorables du Tribunal reflète son mandat qui est d'accorder aux vétérans tout le bénéfice du doute, comme l'exige la loi. Cela comprend la prise en compte de nouvelles preuves médicales, les changements de politique et le témoignage personnel des vétérans eux-mêmes.
- De nombreuses décisions favorables ne sont pas des annulations des décisions d'ACC, mais des augmentations des prestations pour des conditions qui étaient déjà reconnues. Cela montre que le système fonctionne pour s'assurer que les vétérans(e)s reçoivent tout le soutien auquel ils ont droit.
- Les décisions du Tribunal sont guidées par la législation, le précédent juridique et un cadre d'assurance qualité solide. Les vétérans ont également accès à une représentation juridique gratuite pour les aider à naviguer dans le processus d'appel.
- En fin de compte, la raison d'être du Tribunal est d'assurer l'équité et la justice pour les vétérans. Son indépendance est une pierre angulaire de cette mission, et je soutiens pleinement son rôle dans l'exécution de cette responsabilité.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) offre aux vétérans, aux membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et à leur famille, un processus d'appel indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada en matière de prestations d'invalidité.
- Le Tribunal n'a aucun lien de dépendance avec le Ministère/le ministre, ce qui garantit aux demandeurs un processus d'appel équitable et indépendant.
- Les vétérans qui ne sont pas satisfaits d'une décision rendue par ACC en matière de prestations d'invalidité disposent de deux niveaux de recours devant le Tribunal : une audience de révision et une audience d'appel.
- En 2024-2025, le Tribunal a reçu 9 412 demandes et tenu un total de 6 123 audiences. Au cours de la dernière année, 89 % des vétérans dont les cas ont été entendus ont reçu des prestations supplémentaires pour leurs invalidités liées au service.

Le bénéfice du doute

- La disposition « bénéfice du doute » de la loi a été interprétée par la Cour fédérale du Canada dans plusieurs décisions qui éclairent l'application de ce principe par le Tribunal.

Le principe de transparence judiciaire

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est lié par le principe de transparence judiciaire, qui assure la transparence et la responsabilité.
- Les audiences sont ouvertes au public, et les décisions sont publiées sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique. Les demandeurs visés par une décision du Tribunal ont le droit de demander un autre redressement, y compris un contrôle judiciaire par la Cour fédérale du Canada.

CONTEXTE

Tous les Membres du Tribunal sont nommés au moyen d'un processus concurrentiel administré par le Bureau du Conseil privé. Ils sont mandatés pour fournir des audiences et des décisions équitables, impartiales et quasi judiciaires sur les questions de prestations d'invalidité.

En ce qui concerne le droit partiel, Anciens Combattants Canada a adopté une approche uniforme en 2018 pour assurer la justice et l'équité pour les vétérans dans des circonstances similaires. Le Tribunal a le pouvoir de réexaminer les décisions dans les cas d'erreur de fait ou de droit, ou lorsque de nouveaux éléments de preuve sont présentés. Les changements importants dans la politique d'ACC qui profitent aux vétérans sont abordés dans cette disposition, et la décision qui en découle parle d'elle-même.

La section « bénéfice du doute » de la législation a été interprétée par la Cour fédérale du Canada dans plusieurs décisions qui éclairent l'application de ce principe par le Tribunal.

Le programme du Tribunal est régi par la [Loi sur le Tribunal des anciens combattants \(révision et appel\)](#). Il s'agit d'un tribunal administratif indépendant qui fonctionne indépendamment d'Anciens Combattants Canada. Le président du Tribunal est responsable de la prestation du programme d'appel et rend compte directement au Parlement par l'entremise du ministre des Anciens Combattants.

Les Membres du Tribunal président à tous les niveaux de recours. Un solide programme d'assurance de la qualité les aide à s'assurer que les décisions sont conformes au mandat prescrit par la loi, aux décisions antérieures de le Tribunal et à la jurisprudence de la Cour fédérale.

Favorabilité :

- En ce qui concerne les taux de favorabilité, comme le prévoit son mandat, le Tribunal a la pleine et exclusive compétence pour entendre, trancher et traiter toutes les demandes d'examen et d'appel qui peuvent lui être présentées en vertu de la [Loi sur les pensions](#), la [Loi sur le bien-être des vétérans - Partie 3](#), la [Loi sur les allocations aux anciens combattants](#) et d'autres lois du Parlement.
- Le Tribunal peut annuler des décisions prises par ACC pour plusieurs raisons, y compris la présentation de preuves médicales nouvelles ou mises à jour ou les changements apportés à la politique d'ACC. L'une des principales caractéristiques du programme d'appel du Tribunal est que les vétérans peuvent comparaître devant les Membres du Tribunal pour expliquer comment leur maladie ou blessure est liée à leur service et comment cela affecte leur vie quotidienne. Ce témoignage personnel permet aux membres du comité de poser des questions éclairantes et d'acquérir une compréhension plus approfondie de chaque cas. De plus, lorsqu'ils interjettent appel auprès du Tribunal, les vétérans ont l'avantage d'avoir accès à une représentation juridique gratuite par l'entremise du Bureau de services juridiques des pensions pour les soutenir tout au long du processus d'appel.

Il est important de noter que les taux favorables du Tribunal ne reflètent pas seulement les cas où des décisions d'ACC ont été renversées. Environ un tiers des décisions favorables résultent d'augmentations de l'évaluation d'une affection déjà admissible. Par exemple, si un vétérán a reçu une décision favorable d'ACC mais qu'il a demandé une évaluation plus élevée, l'augmentation qui en résulte serait considérée comme une décision favorable du Tribunal. Ces décisions sont fondées sur des preuves médicales présentées au Tribunal.

CHIENS D'ASSISTANCE

- Le gouvernement est conscient du vif intérêt que suscite l'utilisation de chiens d'assistance pour aider les vétérans qui souffrent de problèmes de santé physique et mentale.
- En juin 2022, le Comité permanent des anciens combattants a publié un rapport intitulé « *L'intégration des chiens d'assistance au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada* ». Une des recommandations du comité demandait à Anciens Combattants Canada de tenir compte, après l'établissement d'une norme nationale, des activités en cours dans le cadre du programme pilote de formation des chiens d'entretien de cinq ans du ministère des anciens combattants des États-Unis.
- Anciens Combattants Canada continue d'examiner et de surveiller les nouvelles recherches et données probantes sur l'utilisation des chiens d'assistance psychiatrique y compris tout changement futur de l'orientation de la politique du ministère des anciens combattants des États-Unis.
- Les efforts visant à élaborer une norme canadienne reconnue à l'échelle nationale pour les chiens d'assistance n'ont pas été couronnés de succès, car il n'a pas été possible de parvenir à un consensus national.
- En 2018, le gouvernement a élargi le crédit d'impôt pour frais médicaux, grâce auquel les dépenses pour les animaux d'assistance spécialement dressés peuvent être réclamées.
- Ce crédit d'impôt est offert aux Canadiens admissibles, y compris les vétérans.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Anciens Combattants Canada offre du soutien pour une variété de soins de santé mentale. En vertu de nos avantages médicaux, les chiens d'assistance psychiatrique ne sont pas considérés comme un soin de santé mentale reconnu.
- Bien que la compagnie des animaux de soutien affectif, y compris les chiens, puisse être bénéfique pour leur propriétaire, Anciens Combattants Canada ne paye pas les dépenses pour ces animaux.

CONTEXTE

Le Ministère est au courant de l'intérêt pour les chiens d'assistance psychiatrique et de leur potentiel d'aider les personnes touchées par des problèmes de santé mentale. Nous souhaitons procurer aux vétérans des avantages médicaux sûrs, efficaces et fondés sur des données probantes. Pour l'instant, il n'y a pas suffisamment de données probantes pour prouver l'efficacité de ces chiens d'assistance psychiatrique comme traitement de santé mentale.

Anciens Combattants Canada continue d'examiner et de surveiller son approche à l'égard des chiens d'assistance psychiatrique. Le Ministère cherche constamment des moyens d'améliorer son soutien aux vétérans en fonction des données probantes disponibles.

Anciens Combattants Canada :

En 2015, le Ministère a financé une étude pilote visant à évaluer la sécurité et l'efficacité de l'utilisation des chiens d'assistance pour aider les vétérans atteints d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Des 31 vétérans qui ont initialement accepté de participer à l'étude, seulement 18 ont poursuivi leur participation pendant toute la période d'étude de 18 mois. L'étude a été publiée avec un nombre limité de conclusions.

En 2019, le Ministère a fourni des fonds à Wounded Warriors Canada par l'intermédiaire du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille pour l'élaboration d'un programme de certification des chiens d'assistance.

Ministère des anciens combattants des États-Unis :

ACC s'intéresse au programme pilote américain PAWS (Puppies Assisting Wounded Servicemembers), qui a été annoncé en août 2021 et qui a été approuvé et financé par le Congrès. Le programme pilote a été lancé vers la fin de l'été 2022 et sera mené sur cinq ans par cinq centres médicaux du USVA. Le ministère des anciens combattants des États-Unis a monté un modèle d'entraînement de chiens de service où des vétérans participent à la formation d'obéissance de base et à d'autres activités d'entraînement des chiens, afin que les chiens deviennent des chiens de service pour quelqu'un d'autre.

ACC a consulté le ministère des anciens combattants des États-Unis sur ses recherches et l'orientation de sa politique afin de l'informer des mesures qui pourraient être prises au Canada. ACC continue à examiner les nouvelles recherches pour déterminer sa position à l'égard des chiens d'assistance psychiatrique, y compris tout changement dans l'orientation de la politique du ministère des anciens combattants des États-Unis. ACC examinera les constatations et les pratiques exemplaires issues de l'étude et déterminera si elles s'appliquent au contexte canadien.

Programme d'équipement de réadaptation de l'Australie :

Le ministère des anciens combattants de l'Australie a lancé une étude de quatre ans sur les chiens de service et les vétérans atteints de TSPT en 2019, mais a choisi de ne pas en attendre les résultats. En 2022, ce ministère a commencé à fournir des chiens

d'assistance psychiatrique à des vétérans atteints d'un TSPT sélectionnés attentivement dans le cadre d'un programme de chiens d'assistance psychiatrique pour les aider à atteindre leurs objectifs de guérison clinique. Anciens Combattants Canada surveillera avec intérêt les résultats de la pratique de l'Australie qui consiste à fournir un chien d'assistance psychiatrique aux vétérans admissibles qui sont atteints de TSPT.

Comité permanent des anciens combattants :

En juin 2022, le Comité permanent des anciens combattants a publié le rapport intitulé « [L'intégration des chiens d'assistance au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada \(publications.gc.ca\)](#) ». On y trouve six recommandations pour la participation d'Anciens Combattants Canada ou du gouvernement du Canada. Le ministère a fourni la réponse du gouvernement qui a été déposée en octobre 2022.

Autre activité impliquant le Ministère :

À la fin de 2024, une pétition portant sur des chiens d'assistance a été présentée à la Chambre des communes. Pétition e-4950 présentée par Elizabeth May le 28 octobre 2024, concernant les chiens de service BSO/TSPT, demandant au ministère de fournir le financement essentiel en temps opportun aux vétérans vulnérables qui ont des chiens d'assistance. Le ministère a déposé une réponse du gouvernement le 11 décembre 2024.

Une deuxième pétition, e-5277, présentée par Rachel Blaney, alors députée, appuyait l'adoption du projet de loi C-417 émanant de député, qui visait à ce que le ministre élabore et mette en œuvre un cadre pour les animaux d'assistance destinés aux anciens combattants souffrant d'un handicap. Le projet de loi a été déposé en première lecture le 5 novembre 2024 avant que le Parlement ne soit prorogé le 6 janvier 2025.

SERVICES DE TRANSITION

- Anciens Combattants Canada est fier de travailler en collaboration avec les Forces armées canadiennes (FAC) et la GRC pour rendre la transition vers la vie après le service aussi harmonieuse et soutenue que possible.
- Chaque année, 7 800 militaires sont libérés des Forces armées canadiennes. Notre objectif est simple : offrir une expérience de transition normalisée, personnalisée et professionnelle, afin d'habiliter les membres et vétérans des FAC et de la GRC et leur famille à chaque étape de leur parcours.
- Nous avons amélioré la façon dont nous communiquons avec les vétérans, en améliorant les outils numériques, en favorisant l'inscription tôt à Mon dossier ACC et en sensibilisant les gens aux services de soutien disponibles.
- Ces initiatives, et bien d'autres, permettent de se concentrer plus facilement tout au long du processus sur ce qui compte le plus: soutenir le bien-être de ceux qui ont servi et de leur famille.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Enquête sur la vie après le service 2019

- 39 % des vétérans de la Force régulière ont déclaré avoir eu de la difficulté à s'adapter à la vie après le service.
- 33 % des vétérans ont déclaré que leur famille avait éprouvé des difficultés à s'adapter à la vie après le service.

Statistiques sur les libérations des FAC

- En moyenne, 7 800 militaires sont libérés des FAC chaque année (moyenne sur 10 ans).
 - 2 000 sont libérés pour des raisons médicales.
 - 5 800 sont libérés pour des raisons non médicales.
- En 2024-2025, 8 918 militaires ont été libérés des FAC.
 - 2 486 ont été libérés pour des raisons médicales.
 - 6 432 ont été libérés pour des raisons non médicales.
- En 2023-2024, 6 132 militaires ont été libérés des FAC.
 - 1 700 ont été libérés pour des raisons médicales.
 - 4 432 ont été libérés pour des raisons non médicales.

Entrevues de transition

- Nombre d'entrevues de transition effectuées en 2024-2025 : 5 569
- Nombre d'entrevues de transition effectuées en 2025-2026 (en date du 31 août) : 2379

Centres de transition

- Le personnel d'ACC est présent à temps plein ou à temps partiel dans les 28 centres de transition des FAC et dans les quatre cinq emplacements satellites situés dans les bases et les escadres partout au pays.
- Soutien à la transition au moyen d'entrevues de transition depuis plus de 20 ans.
- Présence intégrée depuis 2009
- Services de transition améliorés pour les libérations pour raisons médicales mis en œuvre en 2015
- Le processus de transition vers la vie civile pour les personnes libérées pour des raisons non médicales a été mis en œuvre à l'échelle nationale en 2024.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada a commencé à offrir une forme d'aide à la transition dans les bases et escadres des Forces armées canadiennes en 2003. Depuis, nous avons continué d'élaborer et d'améliorer notre modèle de prestation de services pour répondre aux besoins des membres des Forces armées canadiennes en transition et de leur famille.

Une entrevue de transition avec évaluation du bien-être est offerte à tous les membres des FAC de la Force régulière et de la Force de réserve et aux membres de la GRC en voie de libération ainsi qu'aux familles des deux groupes. Une entrevue de transition avec les militaires peut avoir lieu aussi tôt que six mois avant leur libération. L'entrevue de transition est l'occasion :

- de cibler les risques ou les obstacles possibles en ce qui a trait à la transition réussie de la personne à la vie après le service;
- de déterminer le niveau de soutien ou d'intervention exigé d'ACC et d'autres systèmes de soutien communautaires pour répondre aux besoins non satisfaits qui ont été cernés;
- de fournir aux membres des FAC et de la GRC et à leur famille des renseignements sur la gamme complète de programmes, de services et d'avantages d'ACC et de leur y donner accès.

Au cours de l'entrevue, un outil d'examen préalable est utilisé et peut servir à plusieurs reprises à divers moments dans le temps pour déterminer le niveau de risque potentiel, les besoins non satisfaits et les préoccupations. Cet outil a été développé à l'aide des domaines du bien-être et est fondé sur les résultats. Les clients à faible risque sont généralement capables de s'autogérer et n'ont pas besoin d'un soutien continu. De nombreux clients qui présentent un risque modéré peuvent bénéficier d'un soutien dirigé et d'une surveillance continue pendant une courte période. Les clients à risque élevé peuvent bénéficier d'un type d'évaluation plus poussée (c.-à-d. gestion de cas ou recours à un professionnel de la santé) et d'une surveillance et d'un suivi renforcés et continus.

Les services de transition améliorés sont un processus conjoint des FAC et d'ACC visant à soutenir les membres des FAC libérés pour des raisons médicales et leur famille. Ils fournissent des services de consultation conjointe et de planification coordonnée des cas pour favoriser une transition réussie et harmonieuse vers la vie civile. Ce processus a été mis en œuvre en 2015.

Le nouveau processus de transition de la vie militaire à la vie civile comble l'écart au sein des FAC entre les militaires qui sont libérés pour des raisons médicales et ceux qui sont libérés pour des raisons non médicales et fournit un processus de transition normalisé, personnalisé et professionnel aux militaires en voie d'être libérés pour raisons non médicales et leur famille. Le personnel d'ACC, les conseillers en transition des FAC et le personnel des Services aux familles des militaires soutiennent les membres en voie de transition en leur offrant conjointement de l'aide et une planification de la transition. La mise en œuvre nationale s'est achevée en mars 2024.

SOUTIEN AUX SURVIVANTS ET SURVIVANTES DE TRAUMATISME SEXUEL MILITAIRE

- Anciens Combattants Canada (ACC) offre une gamme complète de programmes et de services pour les personnes blessées ou malades en service, y compris celles affectées par un traumatisme sexuel militaire (TSM).
- ACC travaille en étroite collaboration avec le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIS) du ministère de la Défense nationale afin d'améliorer les services offerts aux personnes concernées.
- En collaboration avec des personnes ayant une expérience vécue, le Programme de soutien par les pairs pour le TSM a été élaboré et lancé en juin 2023. Il propose des groupes formels et informels ainsi que des activités de soutien par les pairs. Les participants admissibles comprennent les membres des FAC et les vétérans, les employés de la fonction publique du MDN (actuels ou anciens), ainsi que les cadets ou les Rangers juniors canadiens âgés de 18 ans et plus.
- Ces services de soutien par les pairs se poursuivent aujourd'hui, avec plus de 230 séances réalisées depuis le lancement.
- Ces efforts reflètent les engagements du budget de 2021 et s'alignent sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, tout en soutenant le changement de culture au sein des Forces armées canadiennes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Action collective Heyder-Beattie

- 23 969 demandes approuvées pour paiement (selon l'administrateur des réclamations nommé par la cour).
- ACC a créé une unité dédiée (le 25 mai 2020) pour traiter ces demandes en priorité.
- L'unité continue de statuer sur les demandes liées aux traumatismes sexuels (FAC/GRC).
- Entre le 1^{er} juin 2020 et le 4 octobre 2025: 5 516 demandes traitées, avec un taux de faveur de 94 %.

Programme de soutien par les pairs – Consultations

- Co-développé avec des personnes ayant une expérience vécue et vivante (PEVV) selon une approche centrée sur l'humain.
- Automne 2021 : les consultations ont contribué à façonner le programme; [rapport](#) publié le 29 mars 2022.
- Retour continu : des enquêtes post-session et des entretiens de sortie orientent les mises à jour.
- Mai 2024 : l'équipe des partenariats du CSRIC a mené six consultations communautaires; un rapport résumé a été partagé avec l'équipe de projet en novembre 2024.
- Juin et juillet 2024 : quatre séances d'information virtuelles ont été organisées, ouvertes au public et aux membres de la communauté (en anglais et français, avec séance de questions-réponses en direct).

Services actuels de soutien par les pairs

- **Groupe de soutien formel** : jusqu'à dix sessions virtuelles de 90 minutes, co-animées par un pair formé ayant une expérience vécue et un professionnel de la santé mentale. Des documents pédagogiques structurés guident les discussions sur le traumatisme, la blessure morale, la gestion du stress et les soins personnels.
- **Groupe de soutien informel** : jusqu'à huit sessions virtuelles de 75 à 90 minutes, sans rendez-vous, animées par des pairs formés avec expérience vécue. Les sujets sont flexibles et déterminés par les besoins des participants. L'accent est mis sur la connexion entre pairs et le soutien mutuel.
- **Activités de soutien par les pairs** : diverses activités informelles aident les participants à se connecter (p. ex. art-thérapie, cafés virtuels, événements saisonniers).

Impact du soutien par les pairs

- **86 %** des participants en 2023-2024 **recommanderaient** les sessions de soutien par les pairs.

Formation et soutien

- Tous les pairs soutiens et professionnels de la santé mentale complètent une formation d'orientation portant sur le soutien par les pairs, les soins tenant compte des traumatismes, la gestion de crise et les soins personnels, animée par le personnel d'ACC.

CONTEXTE

Sous un mandat clair issu du budget 2021, Anciens Combattants Canada (ACC) collabore avec le ministère de la Défense nationale (MDN) afin de garantir que les vétérans touchés par un traumatisme sexuel militaire (TSM) aient un accès rapide aux soutiens nécessaires. Cela comprend les programmes de soutien par les pairs et les services offerts par le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIC) du MDN.

Soutien principal aux vétérans

ACC accorde la priorité au bien-être des vétérans et de leurs familles. Les soutiens actuels comprennent :

- **Accès aux services du CSRIC** – ligne téléphonique confidentielle disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et assistance continue.
- **Service d'aide d'ACC** – soutien en santé mentale individuel, gratuit, disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an.
- **Cliniques de blessures de stress opérationnel (BSO)** – 10 cliniques externes et 11 points de service satellites, avec des équipes pluridisciplinaires spécialisées dans les traumatismes liés au service militaire.
- **Réseau national de fournisseurs** – accès à des professionnels de la santé mentale inscrits auprès d'ACC partout au Canada.

Les vétérans ou membres des FAC souffrant de conditions liées au TSM, telles que le trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou la dépression, sont encouragés à présenter une demande de prestations d'invalidité auprès d'ACC. Une unité dédiée traite ces demandes. Les vétérans au Canada qui présentent une demande pour certains troubles de santé mentale bénéficient automatiquement d'une couverture en santé mentale pouvant aller jusqu'à deux ans pendant le traitement de leur demande.

Initiatives ciblées

ACC et le MDN collaborent pour élargir les soutiens spécifiques au TSM, notamment :

- **Bureau des vétérans et vétérans 2ELGBTQI+** (créé en mars 2020) – faisant progresser l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion.
- **Accès aux soutiens du CSRIC** (depuis décembre 2021) – complétant les prestations et compensations d'ACC pour le TSM lié au service.
- **Programme de soutien par les pairs** – co-développé en réponse au règlement de l'action collective Heyder-Beattie sur l'inconduite sexuelle dans les FAC et le MDN :
 - 14 groupes formels
 - 6 groupes informels - 5 terminés, 1 en cours
- **f Programme de soutien par les pairs** – co-développé en réponse au règlement de l'action collective Heyder-Beattie sur l'inconduite sexuelle dans les FAC et le MDN :

- **14 groupes formels**
- **6 groupes informels** - 5 terminés, 1 en cours
- **Activités de soutien par les pairs** – 79 séances terminées, 9 à venir
(Les activités comprennent : art-thérapie Zentangle, cafés virtuels, yoga axé sur les traumatismes, ainsi que des événements pour le jour du Souvenir et la période des Fêtes)

EXPOSITION AUX FOSSES DE BRÛLAGE

- Plus de 4 000 membres des Forces armées canadiennes ont servi dans la région du golfe Persique entre 1990 et 1991, et plus de 40 000 ont servi sur le théâtre des opérations en Afghanistan entre 2001 et 2014.
- Les fosses de brûlage étaient couramment utilisées sur les bases alliées pendant ces déploiements pour éliminer divers types de déchets, en raison du manque d'installations d'élimination des déchets et des problèmes de sécurité liés à leur mise en place.
- Les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes ont fait part de leurs préoccupations concernant l'exposition aux fosses de brûlage pendant leur service dans le golfe Persique et en Afghanistan, et plaident pour que des recherches soient menées sur l'incidence des fosses de brûlage sur la santé des soldats et des vétérans canadiens, des années plus tard.
- Anciens Combattants Canada examine chaque cas individuellement, en fonction des circonstances particulières et des éléments de preuve disponibles, et encourage tout vétéran ou militaire en service ayant une invalidité qu'il estime liée à son service à présenter une demande pour la série de programmes d'ACC, y compris la réadaptation, prestations de soins de santé, soutien financier et prestations d'invalidité.
- Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale continuent de suivre les recherches internationales sur la question.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Les États-Unis

- En août 2022, les États-Unis ont adopté la PACT Act, une loi qui élargit les soins de santé et les avantages offerts par le ministère des Anciens Combattants aux vétérans exposés à des fosses de brûlage, et à d'autres substances toxiques.
- La législation actuelle d'Anciens Combattants Canada permet aux personnes dont l'invalidité est reconnue comme étant liée à leur service d'avoir droit à des prestations d'invalidité, de soins de santé et de réadaptation.

Effets à long terme de l'exposition aux fosses de brûlage sur la santé des vétérans

- ACC a déjà examiné les taux de mortalité des vétérans déployés dans le golfe Persique, dont certains ont également été exposés à des fosses de brûlage. Aucune différence n'a été observée entre les vétérans qui ont été déployés et ceux qui ne l'ont pas été.
- ACC suit de près les initiatives internationales en cours visant à comprendre et à caractériser les liens entre les fosses d'incinération et la santé des anciens combattants. ACC dirige également un groupe de travail du Comité de recherche sur les anciens combattants des Five Eyes consacré à l'exposition professionnelle dans le domaine militaire et entretient de bonnes relations avec les administrations de la défense et des anciens combattants des pays membres sur ce sujet.

Utilisation actuelle des fosses de brûlage

- Tout est mis en œuvre pour éviter l'utilisation de fosses de brûlage comme moyen d'élimination des déchets. L'utilisation de fosses de brûlage à ciel ouvert peut être maintenue comme solution à court terme lors d'opérations d'urgence, lorsqu'aucune autre solution n'est envisageable. À plus long terme, les incinérateurs, les centres d'enfouissement technique ou d'autres pratiques acceptées de gestion des déchets solides doivent être utilisés dans la mesure du possible.

Collecte de données sur l'exposition militaire

- Anciens Combattants Canada reconnaît que des renseignements objectifs et individuels sur les expositions militaires, recueillis de préférence au cours de la carrière d'une personne, sont idéaux pour éclairer une recherche solide sur la santé de la population concernant les questions de causalité pour les vétérans, ainsi que les mesures de protection de la santé des FAC visant à minimiser les expositions et les répercussions sur la santé à l'avenir.
- Le ministère de la Défense nationale travaille actuellement à la mise en place d'un répertoire électronique des données sur l'exposition, appelé Système de

gestion de l'information sur la protection de la santé des FC (SGIPSFC). L'objectif de ce système électronique est de suivre les données sur l'exposition du personnel des FAC au niveau individuel au fil du temps.

CONTEXTE

Initiatives de recherche actuelles et prévues

Les renseignements sur l'exposition aux fosses de brûlage pendant le déploiement ne sont pas systématiquement suivis ou consignés dans les dossiers de service individuels des FAC, et ils ne sont pas non plus enregistrés dans un format permettant d'effectuer des recherches. Par conséquent, ni ACC ni le MDN ne sont en mesure d'utiliser ces renseignements à des fins de recherche.

Anciens Combattants Canada dirige et surveille diverses initiatives de recherche visant à comprendre les répercussions sur la santé des fosses de brûlage et d'autres expositions militaires :

1. Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale collaborent à l'Étude du cancer et de la mortalité chez les membres des Forces canadiennes (ECMFC), une cohorte longitudinale unique de 40 ans de membres et de vétérans des FAC. L'équipe de recherche étudie les liens entre les antécédents professionnels et l'incidence du cancer chez le personnel des FAC et les vétérans, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les effets du déploiement et des expositions connexes, comme les fosses de brûlage.
2. ACC dirige un groupe de travail du Comité de recherche sur les vétérans du Groupe des cinq sur les expositions militaires et entretient des relations étroites avec les administrations de la défense et des vétérans des pays membres sur ce sujet.
3. ACC suit de près les initiatives internationales en cours visant à comprendre et à caractériser les liens entre les fosses de brûlage et la santé des vétérans. Pour ce faire, il participe régulièrement aux réunions du comité consultatif de recherche américain sur les maladies des vétérans de la guerre du Golfe (dont le champ d'action comprend les expositions aux fosses de brûlage et leurs répercussions sur la santé des vétérans) et surveille les déclarations de principes de l'autorité médicale australienne chargée du rapatriement, qui énoncent les facteurs établissant un lien entre le service militaire et certaines affections, notamment les expositions liées aux fosses de brûlage.

Décisions d'ACC concernant les prestations d'invalidité liées à l'exposition

Anciens Combattants Canada détermine l'admissibilité à une prestation d'invalidité liée à l'exposition à une fosse de brûlure au cas par cas, en fonction des mérites individuels de chaque cas et des éléments de preuve disponibles.

Il existe un cadre politique d'ACC qui fournit une orientation pour l'évaluation des demandes de compensation d'invalidité relatives à des affections précises et/ou à l'exposition à des matières dangereuses. Le cadre se compose de deux politiques :

1. [Évaluation et classification d'avis d'experts en matière de santé et de preuves scientifiques](#), qui fournit une orientation sur l'évaluation et la catégorisation des

éléments de preuve scientifique, ainsi qu'une norme claire en matière de seuil d'éléments de preuve; et

2. [Exposition aux matières dangereuses et à la radiation](#), qui fournit une orientation aux arbitres des prestations d'invalidité sur la manière d'interpréter les éléments de preuve, y compris les avis d'experts, dans le cas d'une exposition à des matières dangereuses.

Ensemble, ces politiques permettent de traiter ces types de demandes de manière cohérente et transparente.

MÉFLOQUINE

- Anciens Combattants Canada s'engage à assurer la santé et le bien-être des anciens combattants, des membres de la Gendarmerie royale du Canada et de leurs familles.
- Les anciens combattants peuvent faire valoir toute affection liée à la prise de méfloquine en fournissant les informations médicales justificatives fournies par leur médecin traitant.
- Les anciens combattants qui pensent souffrir d'un handicap lié à leur service militaire sont encouragés à contacter Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide.
- Chaque situation est unique, et nous travaillons avec les anciens combattants au cas par cas.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Utilisation de la méfloquine par les FAC : a commencé au début des années 1990 pour les déploiements à l'étranger.
- Réclamations des anciens combattants : à partir de 2000, les anciens combattants ont réclamé des dommages-intérêts pour les effets neuropsychiatriques indésirables permanents causés par la méfloquine, ce qui a donné lieu à un recours collectif.

Examen par le comité

- En 2017 et 2019, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a étudié l'utilisation passée de la méfloquine par les anciens combattants.
- À la suite des études de l'ACVA, Santé Canada et le chirurgien général des FAC ont mené des examens et n'ont trouvé aucun lien cohérent entre la méfloquine et un risque global excessif d'effets indésirables.
- Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

CONTEXTE

La méfloquine est un médicament antipaludique oral utilisé par les Forces armées canadiennes (FAC) en déploiement à l'étranger depuis le début des années 1990. Ce médicament est approuvé par Santé Canada et est recommandé à titre d'option contre le paludisme par l'Agence de la santé publique du Canada et par la plupart des organismes compétents en matière de santé publique et de médecine du voyage du monde entier, bien que son utilisation par les FAC ait diminué en raison des nouveaux médicaments disponibles.

Un recours collectif contre le gouvernement du Canada a été intenté à la suite des demandes déposées, à partir des années 2000, par des vétérans qui alléguaient souffrir d'effets neuropsychiatriques indésirables permanents liés à la prise de méfloquine.

Le Comité permanent des anciens combattants (CPAC) a réalisé deux études sur l'utilisation de la méfloquine chez les vétérans. Les conclusions peuvent être consultées dans les rapports suivants :

- le rapport n° 6, daté de juin 2017 – [La santé mentale et la prévention du suicide chez les vétérans](#);
- le rapport n° 14, daté de juin 2019 – [Les conséquences de l'usage de la méfloquine chez les vétérans canadiens](#).

À la suite du rapport de 2017, Santé Canada et le médecin général des FAC ont chacun entrepris un examen de l'innocuité de la méfloquine. Leurs rapports révèlent que la méfloquine n'est pas systématiquement associée à un risque global excessif d'effets indésirables.

Dans son rapport n° 14 de juin 2019, le CPAC recommandait que soient reconnues les conclusions de l'étude des National Academies of Science, Engineering and Medicine (NASEM) sur les effets à long terme des médicaments antipaludiques : « ...*qu'elles affaiblissent ou renforcent l'hypothèse de l'existence d'un lien de causalité entre la méfloquine et certains effets neuropsychiatriques à long terme.* »

Les NASEM ont publié leurs conclusions en février 2020 et ont déterminé que les données probantes étaient inadéquates ou insuffisantes pour établir un lien de causalité entre la méfloquine et des troubles neuropsychiatriques persistants.

FONDS POUR LE BIEN-ÊTRE DES VÉTÉRANS ET DE LEUR FAMILLE

- Anciens Combattants Canada favorise une collaboration solide et soutient l'innovation grâce au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBEVF).
- Le Fonds accorde 3 millions de dollars par année sous forme de subventions et de contributions à des organismes qui s'efforcent d'améliorer le bien-être des vétérans et de leurs familles au moyen d'initiatives, de recherches et de projets novateurs. Depuis 2018, le Fonds a octroyé 57 millions de dollars à 150 initiatives.
- Les organismes admissibles comprennent des organismes du secteur privé, du secteur public, du milieu universitaire et des communautés autochtones.
- L'appel à candidatures 2024-2025 pour le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leurs familles a permis de sélectionner vingt-sept organisations qui recevront un financement total de 14,4 millions de dollars sur quatre ans.
- Ces organisations s'efforcent d'améliorer la vie des vétérans et de leurs familles dans des domaines tels que l'itinérance, la reconversion professionnelle, l'emploi, la santé mentale et la recherche. Elles mettent également l'accent sur le soutien aux femmes, aux vétérans autochtones et 2SLGBTQI+, ainsi qu'à leurs familles.
- Tous les fonds disponibles pour le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ont été entièrement engagés pour 2025-2026. Par conséquent, aucun nouvel appel de candidatures n'est prévu pour le moment.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Impact global**

- Depuis 2018, le Fonds a octroyé 57 millions de dollars à 150 initiatives.
- La demande reste élevée : 839 demandes ont été reçues, pour un montant total de 615 millions de dollars.
- Tous les fonds sont engagés jusqu'en 2028-2029.

Appels à candidatures historiques

- 2018-2019 : 155 candidatures → 21 projets, 7,6 millions de dollars (5 ans).
- 2019-2020 : 114 candidatures → 22 projets, 7,2 millions de dollars (5 ans).
- 2020-2021 : 142 candidatures → 23 projets, 10,4 millions de dollars (5 ans).
- 2021-2022 : 98 candidatures → 36 projets, 11,3 millions de dollars (3 ans).
- 2022-2023 : 120 demandes → 21 projets, 6 millions de dollars (3 ans).
- 2024-2025 : 210 demandes → 27 projets, 14,4 millions de dollars (4 ans).

Financement par thème (2018-2025)*

- Santé mentale : 20 %
- Recyclage professionnel/emploi : 17,9 %
- Recherche : 15,2 %
- Itinérance : 14,9
- Femmes et vétérans 2SLGBTQI+ : 13,1 % (femmes : 7,8 % ; 2SLGBTQI+ : 5,3 %)
- Familles : 12,7 %
- Vétérans autochtones : 6,2 %

** Les projets financés par le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille répondent souvent à plusieurs besoins. Cette répartition reflète le thème principal identifié pour chaque projet.*

CONTEXTE

Chaque année, Anciens Combattants Canada reçoit de nombreuses demandes et propositions de financement provenant d'organisations externes qui souhaitent soutenir des initiatives et des projets visant à améliorer la santé et le bien-être des vétérans et de leurs familles. Souvent, ces propositions visent à obtenir des fonds pour mener des recherches ou pour élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des programmes et des services nouveaux et novateurs axés sur divers sous-groupes des populations cibles d'Anciens Combattants Canada.

Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille offre une approche stratégique visant à garantir que le ministère des Anciens Combattants du Canada ait la capacité de soutenir l'innovation en matière de santé et de bien-être des vétérans, d'éviter le chevauchement des services et des programmes, et de combler les lacunes.

Le Fonds est en place depuis 2018. Il accorde des subventions et des contributions à des organismes afin qu'ils mènent des recherches et mettent en œuvre des initiatives et des projets qui favorisent le bien-être des vétérans et de leur famille.

Toutes les demandes adressées au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille sont évaluées en fonction de critères tels que l'impact du projet, son caractère novateur, sa capacité à répondre à des besoins non satisfaits, son soutien aux groupes méritant l'équité et sa rentabilité. Les demandes sont d'abord évaluées par des experts en la matière possédant des connaissances spécialisées dans huit domaines clés : l'itinérance, la santé mentale, l'emploi et la transition, la recherche, les familles, les vétérans autochtones, les vétéranes, et les vétérans 2SLGBTQI+. Cette approche thématique garantit que le financement est affecté à un large éventail de questions touchant les vétérans canadiens.

De plus, en alignant le financement sur les nouvelles priorités, le Fonds reste sensible à l'évolution des besoins de la communauté des vétérans. Par exemple, le budget de 2021 a alloué 15 millions de dollars supplémentaires en subventions sur trois ans pour financer des projets visant à soutenir les vétérans pendant la reprise post-COVID-19, en mettant davantage l'accent sur l'itinérance, l'emploi et la reconversion professionnelle, ainsi que sur les femmes et les vétérans 2SLGBTQI+. Le budget de 2024 a prévu 6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, dont 30 % ont été consacrés à des projets destinés aux vétérans autochtones, aux femmes, et aux vétérans 2SLGBTQI+.

Le projet « *The Veteran Pandemic Recovery Project* » (Projet de rétablissement des vétérans après la pandémie) de Team Rubicon, un projet de trois ans financé par la VFWF en 2020-2021, est un exemple de réussite. Conçu pour inciter les vétérans et leurs familles à venir en aide aux communautés touchées par la COVID-19 et les catastrophes naturelles, le projet visait à réduire le déficit de compétences en gestion des urgences en mettant sur pied une force humanitaire durable dirigée par des vétérans. À la fin du projet, l'initiative avait recruté 503 vétérans comme nouveaux bénévoles et mené des opérations

et des projets de service dans 79 communautés à travers le Canada, démontrant ainsi la résilience des vétérans et l'impact durable de leur service.

FONDS POUR LES SURVIVANTS DES VÉTÉRANS

- Les époux et les conjoints de fait des vétérans jouent un rôle essentiel dans la prestation des soins aux vétérans. Le gouvernement du Canada est résolu à s'assurer que ceux qui ont servi, ainsi que leurs survivants, ont le soutien dont ils ont besoin.
- En 2022, le Comité permanent des anciens combattants a entrepris une étude pour examiner les restrictions touchant les prestations de pension de survivant, communément appelées dispositions sur le « mariage après 60 ans ».
- Anciens Combattants Canada a collaboré avec Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche pour se renseigner sur ces survivants. Le Ministère a utilisé les résultats de cette recherche pour mieux comprendre comment soutenir ces survivants.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Fonds Pour les Survivants des Vétérans**

- 150 millions de dollars sur cinq ans dans le budget 2019 pour créer un Fonds pour les survivants des vétérans afin de « mieux soutenir les vétérans qui se sont mariés alors qu'ils étaient âgés de plus de 60 ans, ainsi que leurs conjoints ».

Recherche sur la taille et les caractéristiques de cette population de survivants:

- Recherche par Statistique Canada et reçue par ACC en 2021 a montré :
 - Qu'en 2018, on a signalé environ 4 490 personnes qui :
 - étaient mariées ou vivaient en union de fait avec un vétéran
 - et dont la relation a commencé le jour du 60^e anniversaire du vétéran ou après
 - et dont le vétéran recevait une pension prévue en application de la LPRFC
 - et dont le vétéran était décédé depuis.
 - Sur le total de 4 490 survivants :
 - Il s'agissait pratiquement que de femmes,
 - La plupart (90 %) avait 70 ans ou plus,
 - En général, leur revenu était plus élevé que celui des autres femmes canadiennes d'un âge similaire (c.-à-d. salaire médian de 34 900 \$ comparativement à 25 600 \$).

CONTEXTE

On se plaint depuis longtemps que les personnes qui épousent des vétérans après que ces derniers ont atteint l'âge de 60 ans n'ont pas droit automatiquement à la pension de survivant aux termes de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC)*.

- Dans Le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à aider les survivants qui sont devenus conjoints de fait avec un vétéran après le 60e anniversaire de ceux-ci à obtenir le soutien financier dont ils ont besoin.
- Si la *LPRFC* reconnaissait ces époux survivants, les survivants recevraient non seulement des prestations de retraite, mais auraient également droit à la couverture du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires pour les pensionnés.
- C'est le ministre de la Défense nationale qui est responsable de la *LPRFC*.
- Après l'âge de 60 ans, les vétérans puissent obtenir une couverture pour un survivant autrement non admissible à l'aide de la prestation de survivant optionnelle. Dans le cadre de cet arrangement, le vétéran choisit de réduire immédiatement le montant de sa pension de retraite des FAC (de 30 à 50 %) en échange d'une future pension de survivant, payable seulement si le vétéran décède avant son époux.

En 2022, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a entrepris une étude pour examiner les restrictions touchant les prestations de pension de survivant, y compris celles prévues par la *LPRFC* et d'autres régimes de pension connexes. L'étude portait principalement sur les préoccupations financières de ces survivants ainsi que sur les répercussions possibles que le Fonds pour les survivants des vétérans pourrait avoir. Ce rapport a été présenté à la Chambre le 14 décembre 2022.

- Le rapport comptait deux recommandations concernant le Fonds pour les survivants des vétérans :
 - **Recommandation 6 :** Qu'ACC utilise les recherches et les données fournies par Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans pour identifier les survivants et distribuer immédiatement les 150 millions de dollars du Fonds pour les survivants des vétérans, en mettant l'accent sur ceux qui ont le plus besoin d'aide financière, et qu'il fournisse publiquement la formule et les calculs pour l'attribution des fonds.
- Recommandation 8 :** Que le ministre des Anciens Combattants travaille avec la GRC et l'Association des vétérans de la GRC pour s'assurer que les survivants des vétérans de la GRC reçoivent une portion équitable du Fonds pour les survivants des vétérans.

- La réponse du gouvernement a été déposée le 30 mars 2023 pour les recommandations 6 et 8 :
- **Recommandation 6 :** ACC utilise actuellement la recherche et les données fournies par Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans pour déterminer la meilleure façon de soutenir ces survivants, y compris ceux qui ont le plus besoin d'aide financière. Une fois cette directive confirmée, ACC fera le point sur le FSV.

Recommandation 8 : ACC travaillera en étroite collaboration avec la GRC pour explorer des options qui pourraient inclure les survivants des anciens membres de la GRC à titre de bénéficiaires admissibles au Fonds pour les survivants des vétérans.

En novembre 2025, un projet de loi d'initiative parlementaire (C-256), a été présenté afin de modifier *la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur les juges, la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et la Loi sur les régimes de pension agréés collectifs* afin de permettre aux survivants de toucher des prestations de retraite même si la relation a commencé après que le cotisant ait atteint l'âge de 60 ans ou pris sa retraite. Au 12 novembre 2025, ce projet de loi n'avait pas encore été sélectionné pour être débattu à la Chambre.

INDEMNITÉ POUR BLESSURE GRAVE

- Le gouvernement s'engage résolument à assurer la santé et le bien-être des militaires et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille, y compris la santé mentale.
- Le gouvernement accorde la plus haute importance à s'assurer que les militaires, les vétérans et leur famille reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.
- L'indemnité pour blessure grave offre une somme forfaitaire non imposable de 90 368,09 \$ (taux de 2025) aux militaires et aux vétérans pour reconnaître les répercussions immédiates des blessures ou des maladies en santé mentale et physique liées au service les plus graves et les plus traumatiques, même si elles n'ont pas provoqué une invalidité permanente.
- La politique sur les indemnités pour blessure grave a été mise à jour le 21 décembre 2023 afin de clarifier le langage décrivant l'admissibilité aux prestations, en accordant une attention particulière aux descriptions des blessures psychologiques
- L'indemnité pour blessure grave est conçue pour répondre à un besoin très précis et fait partie d'une gamme d'avantages et de services offerts par ACC pour soutenir les vétérans malades ou blessés. Il n'est pas prévu de dupliquer l'indemnisation pour douleur et souffrance qui compense les incapacités permanente.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Indemnité pour blessure grave

- Du 1er juillet 2015 au 31 mars 2024, l'indemnité pour blessure grave a été accordée à 243 personnes.
- Entre l'exercice 2021-22 et 2023-24, les dépenses pour l'indemnité pour blessure grave étaient d'environ 1,1 million de dollars par an.

Traumatisme sexuel militaire

- Lorsque la politique sur l'indemnité pour blessure grave a été mise à jour, il a été précisé qu'un « un seul événement soudain » peut inclure un incident d'agression sexuelle.
- L'indemnité pour blessure grave n'est pas accordée uniquement pour l'incident, mais plutôt pour les répercussions immédiates et graves que l'incident a sur une personne. Il est possible que deux personnes subissent un incident similaire mais avec des impacts différents, de sorte qu'une personne pourrait recevoir l'indemnité pour blessure grave alors que l'autre ne le ferait pas.

CONTEXTE

L'indemnité pour blessure grave (IBG) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Il s'agit d'une somme forfaitaire non imposable de 90 368,09 \$ (taux de 2025) versée aux militaires et aux vétérans qui ont subi une blessure traumatique ou qui sont atteints d'une maladie aiguë qui :

- est liée au service;
- est le résultat d'un seul événement soudain (qui s'est produit après le 31 mars 2006);
- a immédiatement entraîné une déficience grave et une détérioration importante de sa qualité de vie.

Le programme a été conçu pour indemniser seulement les militaires et les vétérans les plus gravement blessés pour les répercussions immédiates de leurs blessures graves et traumatiques – physiques et mentales. Il est très restrictif et conçu pour ne pas doubler la fonction de l'indemnité pour douleur et souffrance, qui consiste à indemniser les invalidités permanentes (affections chroniques, p. ex. perte auditive et trouble de stress post-traumatique).

Des intervenants ont critiqué l'IBG, car certains croient qu'elle n'est pas offerte aux militaires et aux vétérans souffrant de problèmes de santé mentale du fait que les critères dans le Règlement concernant une blessure traumatique ou une maladie aiguë comprennent des blessures physiques précises, comme des amputations, mais aucun problème de santé mentale particulier.

Le 27 octobre 2022, le comité de révision des décisions relatives à l'admissibilité du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a infirmé une décision du Ministère et a octroyé l'admissibilité à l'IBG à un demandeur pour sa blessure psychologique. Cette décision a mis en lumière la nécessité de clarifier davantage la façon dont le Parlement avait l'intention d'appliquer les dispositions relatives à l'IBG (quand l'indemnité a été approuvée et financée) dans des cas où une blessure ou une maladie mentale est la cause principale d'une déficience grave (maladie chronique par rapport à maladie aiguë).

Le 21 décembre 2023, Anciens Combattants Canada a publié des mises à jour de la politique sur l'indemnité pour blessure grave. Ces mises à jour incluent :

- Préciser qu'un militaire ou un vétéran souffrant d'une déficience grave et d'une détérioration importante de sa qualité de vie ne serait pas en mesure de travailler;
- Mise à jour de la définition de « blessure traumatique » pour inclure une blessure mentale ou psychologique qui survient en réponse à un événement psychologiquement traumatisant;
- Élargir la définition d'un « seul événement soudain » afin de s'assurer que des événements traumatisants, tels qu'une mort réelle ou une menace de mort, une blessure grave ou une agression sexuelle; et le fait d'être témoin d'incidents de

nature horrible sont pris en compte;

- Clarifier comment le terme « immédiatement » devrait être appliqué dans les cas de blessures psychologiques – ce qui signifie que la déficience grave et la détérioration importante de la qualité de vie sont évidentes au stade aigu ou précoce de la blessure traumatique, qui s'étend du point initial de la blessure jusqu'à 7 jours après le seul événement soudain; et
- Fournir des conseils en fonction de ce qui constitue un « intervention complexe » dans les cas de santé mentale ou de blessure psychologique.

AVANTAGES FINANCIERS APRÈS L'ÂGE DE 65 ANS

- La Prestation de remplacement du revenu (PRR) est un avantage mensuel financier imposable versé jusqu'à l'âge de 65 ans.
- La PRR offre un source de revenu mensuel afin de soutenir les vétérans à compléter avec succès la réadaptation et de retourner au travail.
- La PRR peut être prolongée après la fin de réadaptation et de l'âge de 65 ans s'il est déterminé que le vétéran a une diminution de la capacité de gain (DCG) résultant de son problème de santé qui ouvre droit à la PRR.
- D'autres avantages sont offerts pour soutenir des vétérans de tout âge qui affrontent des urgences financières (par exemple, le Fonds d'urgence pour les vétérans). ACC examine régulièrement ses programmes afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre aux besoins des vétérans et de leurs familles.

FAITS EN BREF ET CHIFFRES

Point(s)

- La PRR peut être payable à un vétérán qui l'a demandée et a également fait une demande aux Services de réadaptation et d'assistance professionnelle d'ACC, en plus d'avoir un problème de santé physique ou mentale résultant principalement de son service qui crée un obstacle à sa réinsertion dans la vie civile.
- En fonction des taux de 2025, la PRR garantit que le revenu total d'un vétérán (avant les déductions, comme le revenu d'emploi, les prestations de sécurité de la vieillesse, les paiements d'assurance-invalidité et les pensions de retraite) est d'au moins :
 - 58 826,09 \$ pour les vétérans admissibles de moins de 65 ans; et
 - 41 178,26 \$ pour les vétérans admissibles de plus de 65 ans.
- En date du 31 octobre 2025,
 - Environ 33 000 vétérans étaient admissibles à la PRR, et de ce nombre :
 - Environ 3 000 avaient plus de 65 ans; et
 - Environ 30 000 avaient moins de 65 ans.
- Sur les quelques 33 000 vétérans admissibles à la PRR, la majorité (68 %) étaient admissibles à la prolongation de la PRR (après la fin de réadaptation et de l'âge de 65 ans) sur la base de la détermination qu'ils avaient une diminution de leur capacité de gain.

Le revenu des vétérans des Forces armées canadiennes

- Les vétérans des Forces armées canadiennes sont moins susceptibles d'avoir un faible revenu par rapport aux autres Canadiens; selon les données du recensement de 2021 :
 - Au total environ 460 000 vétérans résidaient au Canada;
 - Le revenu médian pour toutes les cohortes d'âges des vétérans était supérieur à celui des non-vétérans.

CONTEXTE

Au fil des ans, des préoccupations concernant les avantages financiers d'ACC pour les personnes ayant plus de 65 ans ont été soulevées par un certain nombre d'intervenants, notamment des vétérans et leurs familles, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) de la Chambre des communes, la Légion royale canadienne et l'ombud des vétérans.

En 2006, ACC a conçu la Nouvelle Charte des anciens combattants, laquelle offre des programmes, comme les services de réadaptation, l'Allocation pour perte de revenus (APR) et la prestation de retraite supplémentaire pour appuyer les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui font la transition vers la vie après le service.

Conformément aux programmes d'assurance-invalidité de longue durée parrainés par le gouvernement fédéral, au moment où elle a été établie, l'Allocation pour perte de revenus était payable jusqu'à l'âge de 65 ans en reconnaissance de son objectif qui est de remplacer le revenu d'emploi.

Après la mise en œuvre de la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006, divers nouveaux soutiens ont été établis pour appuyer le bien-être financier des vétérans, y compris la création de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR), en 2015.

L'allocation pour perte de revenu, l'allocation de retraite supplémentaire et l'allocation de sécurité du revenu de retraite ont été abrogées en 2019 puisqu'elles ont été intégrées à la Prestation de remplacement du revenu (PRR). La PRR assure la sécurité financière des vétérans avant et après l'âge de 65 ans.

Les vétérans doivent présenter une demande de PRR avant d'avoir 65 ans.

Après l'âge de 65 ans, les paiements de PRR sont réduits à 70 % du montant de la PRR qui était payable au taux avant l'âge de 65 ans (avant que les déductions soient prises en compte).

Les Services de réadaptation d'ACC demeurent accessibles à tout âge et incluent un soutien physique, psychosocial et professionnel.

RECONNAISSANCE

- En tant que Canadiens, nous sommes extrêmement fiers du service et du sacrifice des Forces armées canadiennes. Leur engagement indéfectible envers notre pays et envers la paix et la sécurité mondiale reflète avec force nos valeurs nationales : le courage, l'intégrité et l'honneur.
- Que ce soit par le biais d'événements commémoratifs, de ressources d'apprentissage dans nos écoles, de reconnaissances publiques ou d'histoires personnelles, la reconnaissance renforce le lien entre les Canadiens et ceux qui défendent nos libertés.
- À Anciens Combattants Canada, nous avons la responsabilité et le privilège uniques de mener cette reconnaissance. En honorant le service, nous contribuons à favoriser l'unité et la fierté nationale, et nous veillons à ce que les générations futures comprennent le sacrifice qui se cache derrière la paix dont nous jouissons aujourd'hui.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES

- À ce jour, ACC a organisé 87 cérémonies commémoratives durant l'EF 2025-26 autant au Canada (75) qu'à l'étranger (12).
 - En 2025, la Semaine des vétérans a connu un autre succès avec plus de 220 événements (dont 11 d'entre eux dirigés par ACC) répertoriés à travers le Canada (et 133 auxquels des représentants d'ACC et/ou du gouvernement du Canada ont assisté), y compris 117 activités en date du 11 novembre et 15 événements autochtones.
 - L'équipe a appuyé des événements d'un océan à l'autre.
 - ACC a soutenu et participé à 62 cérémonies de la Fondation Aucune pierre dans l'oubli à travers le pays pendant la Semaine des vétérans, avec la participation active de centaines d'élèves.
 - Nous avons également organisé 3 événements en France pendant la Semaine des vétérans.
- En date du 31 octobre, 3,3 millions de ressources d'apprentissage avaient été distribuées pendant l'exercice financier (EF).
- Jusqu'à présent en 2025-26, le Programme de partenariat pour la commémoration a approuvé 192 projets, pour un total de 3,3 millions de dollars en financement.
- Anciens Combattants Canada entretient les pierres tombales de plus de 250 000 vétérans dans environ 8 000 cimetières à travers le Canada : chaque sépulture étant un hommage au service et au sacrifice.
- Nous supervisons les opérations quotidiennes et l'interprétation de 15 monuments commémoratifs canadiens de la Première Guerre mondiale en Europe, dont le Mémorial national du Canada à Vimy et le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel. Ces deux sites accueillent plus de 700 000 visiteurs chaque année.
- Le programme de reconnaissance commémorative en cours d'élaboration permettra à ACC :
 - De continuer à honorer les anciens combattants au pays et à l'étranger, tout en élargissant sa portée afin de mettre davantage l'accent sur les anciens combattants sous-représentés.
 - D'offrir la possibilité de promouvoir des programmes commémoratifs au Canada, contribuant ainsi à renforcer la fierté et l'unité nationales.
- Les mesures prises pour respecter ces engagements correspondent à l'opinion des Canadiens, comme le montre le sondage « Attitudes envers la

commémoration et la Semaine des anciens combattants 2022 : sondage auprès des Canadiens », dans lequel :

- 94 % des répondants sont d'accord pour dire que les vétérans canadiens et ceux qui sont morts en service devraient être reconnus pour leurs services rendus au Canada.
- 62 % accordent de l'importance à la commémoration des anniversaires liés aux efforts militaires au Canada.
- 86 % accordent de l'importance fait d'honorer et de reconnaître les contributions des vétérans et du personnel militaire ayant servi le Canada lors d'opérations plus récentes.

Vétérans

- Bien que les femmes aient servi avec distinction dans toutes les branches des FAC, leurs expériences et leurs sacrifices uniques n'ont pas encore été officiellement reconnus par une célébration nationale dédiée.
- En 2024, le Comité permanent des anciens combattants a publié son rapport *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiennes* qui comprenait une série de recommandations visant à améliorer la reconnaissance des vétérans canadiennes.
- Le Ministère étudie des approches pour mieux commémorer les vétérans et offrir une plateforme significative pour honorer leurs contributions, mettre en évidence leurs points de vue distincts et éduquer les Canadiens sur le rôle changeant des femmes en uniforme.

Monument commémoratif de guerre du Canada

Le Monument commémoratif de guerre du Canada est un hommage à toutes les personnes qui ont porté ou qui portent l'uniforme. Pour renforcer ce message, l'inscription « Au service du Canada » a été ajoutée en 2014. Bien que l'inscription « Au service du Canada » ait été ajoutée pour rappeler aux Canadiens que le monument commémoratif est dédié à toutes les personnes qui ont servi et continuent de servir, le message n'est pas clairement compris.

- L'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe (groupe d'intervenants) a demandé que les dates de la guerre du Golfe soient inscrites sur le Monument commémoratif de guerre du Canada. Il y a des opinions divergentes parmi les vétérans sur la reconnaissance des conflits sur le monument commémoratif en plus des cinq déjà inscrits. D'autres consultations avec les intervenants sont planifiées.

CONTEXTE

Le mandat d'ACC est de veiller au bien-être des vétérans et de leur famille ainsi que de promouvoir la reconnaissance et la commémoration des réalisations et des sacrifices des personnes qui ont servi le Canada en uniforme. Les commentaires ont montré que le bien-être des vétérans s'améliore lorsqu'ils se sentent reconnus et qu'ACC joue un rôle important dans la promotion de cette reconnaissance.

Auparavant, les programmes commémoratifs étaient principalement axés sur les Guerres mondiales et, par conséquent, les vétérans de l'ère moderne et sous-représentés n'ont pas eu l'impression d'être reconnus. Cette question a été soulevée lors des consultations publiques menées en 2021 afin d'appuyer la création du *Plan stratégique de commémoration* décennal d'ACC, et qui ont révélé que les vétérans, les intervenants et les Canadiens en général étaient en faveur de :

- la reconnaissance des vétérans des Guerres mondiales et de la guerre de Corée, mais ils ont fait remarquer que la commémoration devrait mettre davantage l'accent sur les conflits d'après-guerre, les opérations et le service;
- la reconnaissance et la commémoration d'opérations nationales comme la défense de l'Amérique du Nord, la protection de la souveraineté, les opérations de recherche et sauvetage et les opérations d'aide humanitaire d'urgence; et
- l'encouragement des interactions entre les vétérans et les jeunes, en mettant l'accent sur la participation active des jeunes lors des activités de commémoration.

De nombreux jeunes qui ont servi dans les FAC ne se considèrent souvent pas comme des vétérans. Cette perspective peut être attribuable à une perception sociale de ce qu'est un vétéran (c.-à-d., un vétéran « traditionnel » d'une Guerre mondiale ou de la guerre de Corée).

Bien que les femmes aient servi avec distinction dans toutes les branches des FAC, leurs expériences et leurs sacrifices uniques n'ont pas encore été officiellement reconnus par une célébration nationale dédiée. En 2024, le Comité permanent des anciens combattants a publié son rapport *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes* qui comprenait une série de recommandations visant à améliorer la reconnaissance des vétéranes canadiennes. Le Ministère étudie des approches pour mieux commémorer les vétéranes et offrir une plateforme significative pour honorer leurs contributions, mettre en évidence leurs points de vue distincts et éduquer les Canadiens sur le rôle changeant des femmes en uniforme.

Le Monument commémoratif de guerre du Canada est un hommage à toutes les personnes qui ont porté ou portent l'uniforme. Pour renforcer ce message, l'inscription « Au service du Canada » a été ajoutée en 2014. Bien que l'inscription « Au service du Canada » ait été ajoutée pour rappeler aux Canadiens que le monument commémoratif

est dédié à tous ceux qui ont servi et continuent de servir, le message n'est pas clairement compris.

VÉTÉRANS AUTOCHTONES

- Anciens Combattants Canada (ACC) est déterminé à soutenir et à reconnaître les vétérans des Premières Nations, Métis et Inuits, ainsi qu'à contribuer à la réconciliation en assurant la sensibilisation et l'accès aux programmes et aux services d'ACC.
- Créée en 2023, notre équipe d'engagement des vétérans autochtones, composée de vétérans autochtones et d'alliés, a mené plus de 150 engagements, en collaboration avec des vétérans autochtones, leurs familles et leurs communautés.
- Depuis 2017, ACC a effectué 12 visites annuelles dans les communautés autochtones du Nord et des régions éloignées, parallèlement à ses partenariats continus avec les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- En février 2025, ACC a signé une lettre d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations. Cette lettre d'entente met en évidence les priorités communes en matière d'engagement auprès des vétérans, d'extension de services et de commémoration.
- L'entente de contribution au paiement de reconnaissance des vétérans métis de 2019 conclu avec le Ralliement national des Métis prévoit le versement d'une somme de 20 000 \$ aux vétérans métis et aux survivants de la Seconde Guerre mondiale qui remplissent les conditions requises, ainsi que des fonds pour commémorer la contribution des vétérans métis.

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

- Le **recensement de 2021** a été le premier depuis 1971 à poser des questions sur le service militaire. Il a compté **23 075 vétérans autochtones** :
 - 10 950 Premières Nations
 - 10 440 Métis
 - 755 Inuits
 - 930 avec d'autres appartenances ou aux appartenances multiples.
- Les vétérans autochtones représentent **5,2 % de tous les vétérans** vivant dans des ménages privés.

Financement

- **Le Programme de partenariat pour la commémoration (PPC)** soutient des projets dans les communautés autochtones ou commémorant les contributions des vétérans autochtones :
 - 2024-25: 41 projets – \$874,386
 - 2023-24: 31 projets – \$213,000
 - 2022-23: 27 projets – \$346,000
- **Le budget 2024** a ajouté **6 M\$ sur 3 ans au Fonds** pour le bien-être des vétérans et de leur famille, incluant un soutien aux vétérans autochtones, femmes et 2ELGBTQI+.
- En 2024-25, **2,4 M\$** ont été attribués à 4 projets visant à appuyer les vétérans autochtones :
 - Southern Chiefs' Organization Inc. 1 000 000 \$
 - Manitoba Métis Federation 400 000 \$
 - Conseil national des Métis 400 000 \$
 - Assemblée des Premières Nations 600 000 \$

Mobilisation

- **L'équipe de mobilisation des vétérans autochtones** a été créée au printemps 2023; elle mène des activités de sensibilisation à travers du pays.
- Collaboration avec le **Conseil des vétérans de l'Assemblée des Premières Nations** dans le cadres de lettres d'entente (avril 2023 et février 2025).
- Renforcement des relations avec **les vétérans métis et inuits**.

CONTEXTE

Les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada ont une fière tradition de service militaire. On estime que **12 000 Autochtones du Canada** ont servi volontairement pendant les deux Guerres mondiales, et qu'au **moins 500 d'entre eux ont perdu la vie**. La reconnaissance de ce service est au cœur des efforts commémoratifs d'ACC, notamment les documents pédagogiques destinés aux écoles, les expositions à Vimy et à Beaumont-Hamel, ainsi que l'inclusion des Autochtones dans les cérémonies nationales et internationales. Des monuments tels que le **Monument national aux vétérans autochtones** (Ottawa) et le **Monument Francis Pegahmagabow** (Parry Sound) rendent hommage à ces contributions.

En mars 2021, le **Programme de Partenariat pour la Commémoration (PPC)** a été modifié pour offrir jusqu'à 100 % des **dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$** pour les projets de monuments commémoratifs de guerre menés dans les collectivités autochtones.

ACC soutient également la santé des vétérans autochtones par le biais **du projet sur la santé des vétérans autochtones**, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), en offrant des services de bien-être mental adaptés à la culture. Ceux-ci comprennent :

- **Soutien Culturel et émotionnel** - (guérisseurs autochtones, des Aînés, des pratiques de guérison axées sur la terre, le soutien par les pairs autochtones)
- **Counseling en matière de santé mentale** - offert aux survivants des pensionnats et externats indiens et aux membres de leurs familles, ainsi qu'aux personnes autochtones touchées par la problématique persistante des femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées.
- **Transport** lorsque ces services ne leur sont pas offerts localement

Pour les vétérans métis, l'entente de contribution de **2019 pour le paiement de reconnaissance des vétérans métis (30 M\$)**, administré par le **Conseil national des Métis**, reconnaît les vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale par des paiements et des initiatives commémoratives. En juin 2021, **75 paiements** avaient été effectués. Le Ralliement national des Métis (RNM) a également lancé un **programme commémoratif** en 2021.

Le Conseil national des Métis, autrefois composé de cinq membres dirigeants (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique), a connu des changements :

- 2021 – Retrait de la Fédération des Métis du Manitoba
- 2022 – La direction du Conseil National des Métis (CNM) a intenté une action en justice pour manquements fiduciaires (ACC n'est pas partie)
- 2024 – Retrait de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan

Aujourd'hui, le Conseil national des Métis se compose de la Nation métisse de l'Ontario et

du gouvernement métis Otipemisiwak (Alberta).

Par ailleurs, le **Conseil national des vétérans métis (CNM)** — soutenu par le RNM est demeuré apolitique — continue à représenter les vétérans de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. ACC demeure déterminé à travailler avec le Conseil national des **Métis et les conseils des vétérans pour garantir que les vétérans métis reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent.**

VÉTÉRANES

- Anciens Combattants Canada s'engage à faire en sorte que le rôle essentiel des femmes au sein de la GRC, des Forces armées canadiennes et de la communauté des anciens combattants soit reconnu, que les femmes bénéficient d'un soutien adéquat tout au long de leur carrière, y compris lors de leur transition vers la vie civile, et qu'elles aient un accès équitable aux avantages, aux programmes et aux services d'ACC.
- Le 10 octobre 2025 marquera le premier anniversaire de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des anciens combattants intitulé « Invisible No More. The Experiences of Canadian Women Veterans » (Plus invisibles. Les expériences des femmes vétérans canadiennes), publié le 12 juin 2024.
- Le rapport comprend 42 recommandations visant à répondre aux besoins des femmes militaires et des vétéranes canadiennes en matière de santé physique et mentale, de transition vers la vie après le service et de sécurité financière.
- ACC prend ces conclusions au sérieux et a pris des mesures pour y donner suite. À ce jour, nous avons publié des Lignes directrices nouvelles et révisées sur l'admissibilité au droit à pension, consulté les anciennes combattantes afin d'établir un plan de recherche sur les vétéranes, et lancé le Conseil des vétéranes.
- Un groupe de travail conjoint CAF-VAC – Bien-être des femmes a été formé afin de superviser les recommandations du rapport ACVA et vise à se réunir trois fois par an.

- ACC est fier d'être un partenaire de la mise en œuvre du troisième Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Ce rôle de partenaire renforce les relations qu'entretient ACC avec certains ministères et organismes aux intérêts similaires, comme le ministère de la Défense nationale (MDN), les Forces armées canadiennes (FAC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et lui donne la possibilité d'influencer l'orientation stratégique du troisième plan d'action national.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Femmes vétéranes au Canada

- Près d'un vétérán sur six est une femme (recensement de 2021) – il s'agit de la population d'anciens combattants qui connaît la croissance la plus rapide.
- Les femmes sont sous-représentées dans les rôles de commandement et de combat, et gagnent généralement moins d'argent en raison de la durée plus courte de leur service.
- Elles sont plus susceptibles d'être libérées pour des raisons médicales, de souffrir de blessures chroniques ou liées à l'entraînement et d'être confrontées à des problèmes de santé mentale, voire des idées suicidaires.
- Après le service, elles font état d'un soutien social plus limité et sont environ 2 % plus susceptibles que les hommes de connaître une situation d'itinérance épisodique.
- La baisse des revenus est fréquente, notamment chez les mères monoparentales, les aidantes ou les femmes libérées pour des raisons médicales.
- Beaucoup hésitent à s'identifier comme vétéranes.
- La plupart des programmes ont été conçus pour les hommes; un soutien inclusif et adapté est nécessaire.

Participation

- ACC suscite la participation des femmes vétéranes dans le cadre de forums nationaux, de tables rondes et de consultations afin de mieux comprendre leurs expériences et d'orienter la prestation des services.
- Ces efforts ont mené à la création du **Conseil des vétéranes** en décembre 2024.
- Le Conseil est composé de 12 membres issus d'horizons divers et conseille directement la ministre sur des sujets touchant les femmes vétéranes.

Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité

- Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en l'an 2000, qui a été suivie par d'autres résolutions élargissant la portée du plan d'action.
- Le Canada a lancé trois plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité :
 - 2010 (premier plan)
 - 2017 (deuxième plan)

- 2023 à 2029 (troisième plan, avec une année de transition)

Engagements actuels

- FAC : Objectif de 25 % de femmes dans les FAC d'ici l'exercice 2026 (augmentation annuelle de 1 %).
- GRC : Veiller à ce que 20 % des policiers déployés dans le cadre des opérations policières internationales de maintien de la paix soient des femmes, notamment dans les rôles de commandement.
- Les femmes étant de plus en plus souvent déployées à l'étranger, il est essentiel que les services d'ACC répondent à leurs besoins après le service.

CONTEXTE

Les femmes vétéranes constituent le segment de la population des anciens combattants qui croît le plus rapidement au Canada, représentant près d'un ancien combattant sur six (recensement de 2021). Elles sont confrontées à des difficultés uniques dans les sept domaines du bien-être, notamment en ce qui concerne la santé reproductive et sexuelle, les obstacles à l'accès aux services et la réticence à s'identifier en tant que vétéranes.

Le 12 juin 2024, le comité ACVA a publié son rapport intitulé *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*. Ce rapport renferme 42 recommandations visant à répondre aux besoins des femmes militaires et des vétéranes canadiennes, notamment en ce qui concerne la santé physique et mentale, la transition vers la vie après le service et la sécurité financière. Les femmes ont des corps, des expériences et des besoins différents, mais les systèmes militaires ont toujours été conçus pour les hommes. Par conséquent, de nombreuses femmes ont subi des préjudices, des blessures et des maladies dans un système qui n'est pas adapté à leurs réalités et continuent de se sentir invisibles et ignorées.

Le gouvernement a déposé sa réponse le 10 octobre 2024 : il a approuvé 29 des recommandations, en a accepté 9 en principe, en a noté 3 et en a rejeté 1 (sur l'avis du MDN).

ACC a pris des mesures pour combler les lacunes en matière de données et de recherche. Il a officiellement adopté les Lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre en recherche (SAGER) et a collaboré avec l'Université McMaster et It's Not Just 20,000 (INJ20K) pour mieux comprendre les répercussions des traumatismes sexuels subis par les femmes militaires. ACC travaille également avec Statistique Canada pour renforcer les données démographiques sur les femmes et les autres groupes en quête d'équité.

ACC invite les femmes vétéranes à prendre part à des forums nationaux, à des tables rondes et à des consultations afin d'améliorer ses programmes et ses services. Ces forums permettent aux femmes de partager leur expérience directement avec la haute direction. Les tables rondes, comme celles sur l'itinérance et la santé des femmes, ont permis de cerner les obstacles systémiques et de guider l'instauration de politiques, de programmes, de prestations et de services. Les consultations avec les femmes anciennes combattantes ont mené à la création du Conseil des vétéranes.

ACC travaille également à la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité (2023 à 2029) en mettant l'accent sur les mesures visant à réagir aux crises, à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, à renforcer le leadership et les capacités, et à favoriser l'inclusion. Il met au point des indicateurs de progrès et collabore avec le Réseau Femmes, paix et sécurité – Canada (RFPS-C) pour comprendre les efforts déployés par les femmes vétéranes à l'échelle locale. Étant donné que de plus en plus de femmes sont déployées à l'étranger, des politiques et des services inclusifs et équitables seront essentiels pour répondre à leurs besoins après le service.

VÉTÉRANS 2ELGBTQI+

- Le gouvernement du Canada et Anciens Combattants Canada (ACC) reconnaissent les sacrifices et les réalisations de tous les vétérans 2ELGBTQI+, y compris les personnes touchées par la purge LGBT et la discrimination systémique. Guidé par le premier plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ du Canada, ACC collabore avec Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), des universitaires, des organismes de vétérans et des partenaires communautaires afin de mieux répondre à leurs besoins uniques.
- Les vétérans 2ELGBTQI+ sont confrontés à des défis importants, notamment les effets négatifs sur la santé mentale, le sous-emploi, l'itinérance, le harcèlement, l'intimidation et la violence. Ces défis sont amplifiés pour les personnes ayant vécu des expériences intersectionnelles, y compris les communautés autochtones 2ELGBTQI+, les communautés noires et racisées 2ELGBTQI+ et les vétérans 2ELGBTQI+ en situation de handicap.
- Anciens Combattants Canada favorise l'équité pour les vétérans 2ELGBTQI+ en cernant les obstacles systémiques et les besoins uniques liés au service, de même qu'en travaillant en collaboration avec l'ensemble du Ministère pour trouver des solutions.
- En 2024-2025, dans le cadre du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, Anciens Combattants Canada a parrainé Egale Canada et Du régiment aux bâtiments qui appuient directement la communauté 2ELGBTQI+.

- En 2024, le Ministère a organisé le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ 2024 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ 2025 aura lieu à Ottawa les 26 et 27 novembre.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Constatations de l'évaluation des besoins en santé communautaire liée au bien-être des vétérans de 2023**

- Le nombre de vétérans non binaires est semblable à celui de la population générale (0,1 % chacun).
- Le nombre d'hommes et de femmes transgenres parmi les vétérans est le même que celui de la population générale canadienne (0,1 % respectivement).
- Seuls 39,8 % des vétérans 2ELGBTQI+ ressentent un fort sentiment d'appartenance à la communauté, comparativement à 59,9 % des vétérans hétérosexuels.

Mesures d'ACC pour soutenir les vétérans 2ELGBTQI+**Mobilisation et partenariats :**

- Mobilisation continue auprès de Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT.
- Mobilisation de la communauté dans son ensemble par l'intermédiaire du Forum des vétérans 2ELGBTQI+ et d'autres moyens pour cerner les obstacles et les lacunes systémiques.
- Inclusion des points de vue des personnes 2ELGBTQI+ dans les groupes consultatifs ministériels.

Financement cible :

- Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF) appuie des projets qui répondent aux besoins des vétérans 2ELGBTQI+.
- Fonds alloués pour soutenir le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ de 2025

Politiques et formations inclusives :

- Moderniser les pratiques en matière d'information sur le sexe et le genre.
- Formation tenant compte des traumatismes, sensibilisation aux préjugés et histoire 2ELGBTQI+ pour le personnel d'ACC. Dans le cadre de la [Semaine de la Fierté à la fonction publique](#) 2025, ACC a organisé la projection du documentaire *The Fruit Machine* et une activité virtuelle mettant en vedette l'exposition du Musée canadien

pour les droits de la personne *Amours cachés : La purge LGBT au Canada*.

- Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et de l'analyse comparative entre les sexes et les genres plus (ACSG Plus) dans l'élaboration et la mise à jour des politiques sur les programmes, les avantages et les services, ainsi que dans les processus décisionnels.

Améliorations apportées aux prestations d'invalidité

- Modernisation pluriannuelle de la Table des invalidités et des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension (LDADP) [achèvement en 2025-2026].
- Les mises à jour comprennent :
 - orientation élargie sur les soins d'affirmation de genre;
 - nouvelles LDADP pour la dysfonction sexuelle (2022) avec des critères inclusifs quant au genre;
 - améliorations dans le chapitre 16 de la TDI – Affections urinaires, sexuelles, reproductives et du sein (2024).

Commémoration et reconnaissance

- Expansion du matériel commémoratif pour honorer l'histoire militaire 2ELGBTQI+.
- Éducation du public sur la purge LGBT et la discrimination passée.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) soutient les vétérans 2ELGBTQI+ et leur famille, une vaste communauté qui comprend diverses orientations sexuelles et identités de genre. La communauté 2ELGBTQI+ comprend les personnes qui s'identifient comme bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées, ainsi que des vétérans qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de genres divers et utilisant d'autres termes.

Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres 2ELGBTQI+ des Forces armées canadiennes (FAC), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la fonction publique fédérale ont été systématiquement victimes de discrimination, harcelés et souvent congédiés dans le cadre de politiques et de pratiques sanctionnées, dans ce qui est devenu connu sous le nom de « Purge LGBT ». En juin 2018, une entente historique a été conclue, comprenant un règlement global de 145 millions de dollars (M\$), dont 110 M\$ pour les victimes de la Purge LGBT. Le Fonds Purge LGBT gère un règlement de 23 M\$ pour soutenir la réconciliation et la commémoration de la Purge LGBT.

ACC travaille en collaboration avec Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et le Fonds Purge LGBT afin de cerner et de régler les problèmes systémiques auxquels sont confrontés les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+.

ACC s'est engagé à créer un espace pour renforcer les liens avec la communauté des vétérans 2ELGBTQI+, notamment en organisant la table ronde virtuelle historique sur les vétérans 2ELGBTQI+ en 2020 et en dirigeant la mise en œuvre de services inclusifs pour assurer la représentation des vétérans transgenres et de diverses identités de genre et de leur famille.

En 2023, ACC a organisé le Forum des vétéranes et des vétérans 2ESLGBTQI+, tenu les 9 et 16 février. Le Forum avait pour but de permettre à ACC de continuer à valoriser les expériences des vétérans sous-représentés et d'encourager les discussions et l'établissement de liens avec les intervenants en vue de répondre aux besoins des vétéranes et des vétérans 2ELGBTQI+. Ce forum s'appuyait sur le Forum des vétéranes de 2020, la Table ronde sur les vétérans 2ELGBTQI+ de 2020 et le Forum des vétéranes de 2019.

En avril 2024, ACC a envoyé la toute première délégation de vétérans 2ELGBTQI+ en France et en Belgique pour visiter des lieux historiques et participer à des événements commémoratifs. Composée de membres de Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et du Fonds Purge LGBT, la délégation a notamment participé à une cérémonie de la bataille de la crête de Vimy le 9 avril pour rendre hommage à tous les vétérans 2ELGBTQI+ de la Première Guerre mondiale, et en particulier à Frederick Hardy, dont le nom est inscrit sur le monument.

En août 2024, en partenariat avec Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et le Fonds Purge LGBT, ACC a organisé le premier Forum annuel des vétérans 2LGBTQI+. L'événement a eu lieu à Fredericton, au

Nouveau-Brunswick, les 28 et 29 août. Le rapport sommaire sur ce forum a été publié en janvier 2025.

SERVICE EN TEMPS DE GUERRE

- Le gouvernement est reconnaissant du dévouement de tous les membres et vétérans des Forces armées canadiennes.
- Il n'existe aucune disposition dans la législation actuelle qui autorise à désigner une période de service comme service en temps de guerre.
- Depuis la guerre de Corée, le service dans les conflits, opérations et déploiements à haut risque, est désigné par le ministre de la Défense nationale comme service de service spécial.
- Cette classification ne témoigne pas d'un moindre respect pour le service des militaires et des vétérans de l'ère moderne, ni d'un moindre degré de risque de la part de ceux qui sont en déploiement.
- Le service militaire à toutes les époques et de tous les conflits revêt une grande importance pour les Canadiens.
- En participant à des consultations continues, le ministère recueillera les points de vue des organismes de vétérans et des vétérans individuels afin de s'assurer que leur voix est entendue dans l'élaboration des moyens les plus efficaces et les plus significatifs de reconnaître le service et les sacrifices des vétérans du Canada.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Type de service – Service en temps de guerre et service spécial

- Le service durant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée est inclus dans la *Loi sur les pensions* comme service en temps de guerre.
- Le service dans les autres conflits, opérations et déploiements où les membres et vétérans des Forces armées canadiennes ont été exposés à des niveaux de risque plus élevés que la normale, est désigné par arrêté du ministre de la Défense nationale, en consultation avec le ministre des Anciens Combattants, comme « zone de service spécial » ou « opération de service spécial » – communément appelé « service spécial » – sous l'autorité de la *Loi sur le bien-être des vétérans*.
- Outre le golfe Persique, le service dans les Balkans et en Afghanistan a été classé par arrêté du ministre de la Défense nationale comme « service spécial ».
- Le fait de changer la catégorie des personnes ayant servi dans le golfe Persique de « service spécial » à « service en temps de guerre » n'entraînerait pas une modification des avantages offerts.

Avantages d'Anciens Combattants Canada auxquels les vétérans de la guerre du Golfe sont admissibles

- Selon la date à laquelle ils ont présenté leur demande d'avantages, les militaires et les vétérans ayant servi dans le golfe Persique peuvent être admissibles à la fois au titre de la *Loi sur les pensions* et de la *Loi sur le bien-être des vétérans*.
- Ceux qui ont présenté leur demande le 1er avril 2006 ou après cette date sont admissibles au titre de la *Loi sur le bien-être des vétérans*. Les personnes qui ont présenté une demande avant le 1er avril 2006 et qui ont reçu une décision continuent de bénéficier de certains droits en vertu de la *Loi sur les pensions* en ce qui concerne l'affection pour laquelle elles ont reçu cette décision.

Gouvernement du Canada et les vétérans de la guerre du Golfe

- Le 20 juin 2025, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a publié le rapport intitulé « *La guerre du golfe Persique était une guerre* ». Ce rapport contient cinq recommandations visant à répondre aux demandes des vétérans du golfe Persique, qui souhaitent une plus grande reconnaissance de leur rôle durant ce conflit, tant en termes de commémoration de leurs efforts que de compensation financière.
- La réponse officielle du gouvernement a été présentée à la Chambre le vendredi 10 octobre 2025.

CONTEXTE

Une pétition sur cette question a été déposée à la Chambre des communes en juin 2023.

- Le ministre de la Défense nationale a déposé la réponse en août 2023 ([Pétition e-4399 - Pétitions](#)).

Un rapport sur cette question a été présenté par le Comité permanent des anciens combattants en juin 2025, intitulé « La guerre du Golfe persique était une guerre ». Il faisait suite à une étude menée par le comité en 2024 lors de la législature précédente.

La réponse officielle du gouvernement a été présentée à la Chambre le 10 octobre 2025.

Recommandation 1 - Qu'Anciens Combattants Canada (ACC) abolisse la catégorie de « vétérans du service en temps de guerre » dans sa Politique sur les Prestations d'invalidité versées à l'égard du service en temps de guerre et du service spécial – Principe d'assurance, et n'y dresse la liste que des zones de conflit ou des opérations militaires qui permettent l'indemnisation d'une invalidité en vertu du principe d'assurance.

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. ACC mettra à jour la politique pour en retirer toute mention de la désignation « service en temps de guerre » et n'y nommer que les zones de conflit ou les opérations militaires qui ouvrent droit à l'indemnisation d'une invalidité en vertu du principe d'assurance.

Recommandation 2 - Que la ministre des Anciens Combattants dépose un projet de loi amendant les articles 69 et 70 de la Loi sur le bien-être des vétérans afin d'ajouter aux pouvoirs conférés au ministre de la Défense nationale celui d'attribuer aux opérations militaires passées, présentes ou futures, les désignations suivantes :

- « Opération d'urgence de guerre » (War Emergency Operation) lorsqu'une opération militaire se déroule dans le cadre d'une proclamation d'un « état de guerre » en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence (une telle désignation serait applicable à la Première et à la Deuxième Guerre mondiale); et
- « Opération en zone de guerre » (War Zone Operation) lorsqu'une opération militaire est menée à la défense d'un État autre que le Canada, et que la situation aurait vraisemblablement justifié la proclamation d'un « état de guerre » par cet État si les critères de la Loi sur les mesures d'urgence y étaient en vigueur, et ce, sans qu'un « état de guerre » ait été proclamé au Canada (une telle désignation serait applicable, entre autres, à la guerre de Corée, à la guerre du Golfe, à la guerre en ex-Yougoslavie et à la guerre en Afghanistan).

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Avant de modifier la désignation des opérations militaires ou autres, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Il conviendrait notamment d'acquérir une compréhension plus globale du point de vue d'autres groupes de parties prenantes, dont celui des membres ayant participé à des missions de maintien de la paix, et d'examiner et comprendre les répercussions possibles

sur les pouvoirs du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile d'établir des désignations de service.

Même si le gouvernement apportait les modifications recommandées à la catégorisation des personnes ayant servi dans le Golfe persique (changer la catégorie des personnes ayant servi dans le golfe Persique de « service spécial » à « service en temps de guerre »), cela n'entraînerait aucun changement dans les prestations offertes.

Le 7 novembre, 2025, la Ministre des Anciens Combattants, et le Ministre de la Défense nationale, ont reçu une lettre des députés, James Bezan et Blake Richards demandant au gouvernement d'agir en faveur des vétérans du golfe Persique.

Le 10 novembre, 2025, la Ministre des Anciens Combattants, et le Ministre de la Défense nationale, ont reçu une lettre des députés, Gord Johns et Lori Idlout demandant au gouvernement d'agir en faveur des vétérans du golfe Persique et Afghanistan.

PLAN MINISTÉRIEL 2025-2026

- Le plan ministériel 2025-2026 (publiée le 17 juin 2025) définit les priorités du ministère pour l'exercice et donne un aperçu des travaux importants que nous entreprendrons.
- Plus de 90 % des 7,8 milliards de dollars de dépenses prévues pour 2025-2026 seront consacrés aux paiements destinés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires des programmes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Prestations d'invalidité et délais de traitement

- Réduction de 72 % des arriérés depuis 2020. Des milliers des vétérans reçoivent désormais des décisions plus rapidement
- Un financement de 164,4 millions de dollars (novembre 2023) permet à ACC de conserver son personnel qualifié jusqu'en mars 2026, ce qui permet de maintenir les progrès réalisés
- Rationalisation des consultations médicales et amélioration de la formation des décideurs afin d'accélérer les décisions. Utilisation accrue de l'automatisation et des outils modernisés afin que le personnel puisse se concentrer sur les cas complexes

Avantages, services et soutien

- La priorité reste la réduction des délais de traitement grâce à diverses initiatives telles que l'utilisation de solutions numériques et la rationalisation des processus afin d'accélérer la prise de décision. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, d'autres travaux sont en cours
- Introduction d'approches innovantes telles que la prescription sociale, qui met les clients en relation avec divers services communautaires non cliniques visant à améliorer leur santé et leur bien-être général.

Effectif (ETP)

- La réduction prévue des ETP en 2026-2027 reflète la fin du financement temporaire et non une réduction des services.
- Le financement temporaire des prestations d'invalidité se poursuivra jusqu'en mars 2026, et celui de la gestion des cas jusqu'en mars 2027, afin d'assurer la continuité du soutien pendant la transition.

Dépenses prévues

- Bien que les dépenses prévues semblent diminuer en 2026-2027, les prévisions actualisées indiquent que la demande continuera d'augmenter.
- Les plans futurs seront ajustés pour tenir compte de l'augmentation des besoins, afin que les dépenses restent conformes aux niveaux de 2025-2026. Les prestations versées aux vétérans restent entièrement protégées et ne seront pas réduites.

Enquête sur la santé des anciens combattants canadiens (ESACC)

- ESACC lancé en 2022 pour remplacer l'Enquête sur la vie après le service militaire (EVASM). Il inclut désormais tous les vétérans, et non plus seulement ceux démobilisés après 1998.
- S'aligne sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes afin de

permettre de meilleures comparaisons avec la population générale. Sera menée tous les deux ans (prochain cycle à la fin de 2024), ce qui permettra à ACC d'obtenir des données plus récentes et représentatives pour orienter ses politiques et ses services.

Commémoration

- La construction du monument national dédié à la mission du Canada en Afghanistan est une priorité, et les travaux devraient débuter à la fin du printemps ou au début de l'été 2025.

CONTEXTE

Le Plan ministériel 2025-2026 donne aux parlementaires et aux Canadiens une vision claire des résultats que le ministère des Anciens Combattants Canada (ACC) vise à atteindre et de la façon dont les ressources seront utilisées pour aider les vétérans et leurs familles. Il est déposé chaque année au Parlement et publié en ligne afin d'assurer la transparence et la responsabilisation.

Les points saillants du plan 2025-2026 comprennent:

Avantages, services et soutien

- Réduire les délais de traitement des prestations d'invalidité grâce à la dotation en personnel, à l'automatisation et à l'amélioration du Mon dossier ACC.
- Élargir les services de santé mentale, y compris la thérapie en ligne et le soutien aux personnes atteintes du syndrome de stress post-traumatique, et améliorer l'accès pour les femmes, les Autochtones et les vétérans mal desservis.
- Améliorer le soutien financier en mettant à jour la prestation de remplacement du revenu, le Fonds d'urgence pour les vétérans et les systèmes d'ACC.
- Soutenir la réadaptation, les services professionnels et l'emploi grâce à La Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes et à des services de transition améliorés.
- Renforcer l'engagement communautaire grâce à des réseaux de soutien par les pairs et au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille.
- Intensifier les efforts pour lutter contre l'itinérance des vétérans et améliorer l'accessibilité des logements.

Commémoration

- Commémoration d'anniversaires importants : 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de la libération des Pays-Bas et du jour de la victoire sur le Japon ; 25e anniversaire du rapatriement du soldat inconnu ; 100e anniversaire du mémorial de Beaumont-Hamel.
- Début de la construction du Monument national dédié à la mission du Canada en Afghanistan en 2025.

Ombudsman des vétérans

- Rationalisation du processus décisionnel et du traitement des plaintes pour des résultats plus rapides et plus équitables.
- Élargir la portée grâce à des assemblées publiques, des événements et les réseaux sociaux afin de sensibiliser et de susciter le soutien.
- Collaborer avec ACC pour traiter les plaintes et promouvoir l'équité dans la prestation des services.

Services internes

- Modernisation des technologies et des outils, y compris les tests d'IA, afin d'améliorer les

processus liés aux services et à l'accès à l'information.

- Promouvoir le développement durable grâce à des initiatives d'approvisionnement écologique et de réduction des émissions.
- Promouvoir un milieu de travail sain et inclusif et renforcer le recrutement grâce à une stratégie axée sur les vétérans.
- Améliorer la communication, l'engagement des parties prenantes et la reconnaissance de la diversité des vétérans.

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS 2024-2025

- Les vétérans et leurs familles sont au cœur de tout ce que nous faisons – plus de 90 % de notre budget leur est directement destiné.
- Nous améliorons la prestation des services en réduisant le fardeau administratif, en modernisant les outils et en facilitant l'accès aux prestations.
- Nous renforçons les soins de santé mentale, élargissons l'accès aux fournisseurs, et investissons dans la recherche pour mieux répondre aux besoins uniques de tous les vétérans, y compris les femmes vétéranes et les vétérans autochtones.
- Nous aidons les vétérans à consolider leur sécurité financière, à trouver un emploi intéressant et à rester en sécurité et autonomes grâce à des programmes ciblés et des partenariats solides.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES**Budget d'ACC**

- Dépenses totales réelles : 7,63 milliards de dollars
- Plus de 90 % sont allés directement aux vétérans, à leurs familles et à d'autres bénéficiaires de programmes

Prestations d'invalidité

- La période d'attente moyenne pour les premières demandes a été réduite de près de moitié depuis 2021–2022
- 47 % des demandes ont été traitées selon la norme de service de 16 semaines (en baisse contre 69 % en 2023–2024 en raison de la demande croissante et de la perte de décideurs formés). Cependant, nous avons traité 6 % de demandes de plus que l'année précédente.

Santé mentale

- 54 % des clients des cliniques pour blessures de stress opérationnel (BSO) ont déclaré une amélioration de leur santé mentale
- Plus de 8 300 vétérans ont eu accès à des soins de santé mentale virtuels (24 millions de dollars de demandes)

Revenu et soutien d'urgence

- 1,43 milliard de dollars ont été versés en prestations de remplacement de revenu à 34 285 vétérans/familles
- 1 069 demandes au Fonds d'urgence pour les vétérans ont été approuvées

Emploi et transition

- Plus de 2 100 vétérans ont été soutenus grâce aux Services de réorientation professionnelle (88 % ont obtenu des résultats positifs)
- 5 569 entrevues de transition ont été menées pour des membres des FAC/de la GRC en voie de libération; 107 placements par le biais des services de développement de l'emploi

Logement et autonomie

- 391 millions de dollars par le biais du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, pour 78 309 bénéficiaires
- 253 vétérans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ont été activement soutenus

Soutien communautaire

- 81 projets communautaires financés
- 14,4 millions de dollars de fonds nouveaux octroyés aux initiatives visant à améliorer le logement, les emplois et les services de santé mentale

CONTEXTE

Le Rapport sur les résultats ministériels (RRM) 2024-2025 offre aux parlementaires et aux Canadiens un compte rendu clair de ce qu’Anciens Combattants Canada (ACC) a accompli et de la manière dont nous avons obtenu des résultats au regard des priorités définies dans le Plan ministériel 2024-2025. Il est déposé au Parlement et publié en ligne pour assurer la transparence et la responsabilisation.

Voici les points saillants du Rapport 2024-2025 :

- **Améliorations touchant les décisions relatives aux prestations d’invalidité :** Malgré une augmentation de 7 % des demandes et la perte de décideurs ayant suivi une formation, ACC a traité 6 % de demandes de prestations d’invalidité de plus qu’en 2023-2024. ACC intervient au moyen d’un plan de dotation à long terme, au développement d’outils d’automatisation et de la poursuite de la modernisation des services afin d’améliorer davantage la rapidité des décisions relatives aux prestations d’invalidité.
- **Renforcement des soutiens en santé et santé mentale :** Plus de 2,1 millions de dollars ont été investis par le biais du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille afin de soutenir la recherche sur les femmes vétéranes et les lésions cérébrales. L’accès aux soins a été élargi grâce à l’ajout de plus de 26 000 fournisseurs au registre de Croix Bleue Medavie, après l’ajout de plus de 52 000 l’année précédente.
- **Soutien à la sécurité financière :** Une politique plus claire concernant le programme Soutien du revenu des Forces canadiennes a été mise en place pour aider les vétérans à faible revenu à retourner au travail. ACC a également fourni une aide financière urgente au moyen du Fonds d’urgence pour les vétérans.
- **Aider les vétérans à faire la transition et à trouver un but :** La première Stratégie nationale d’emploi pour les vétérans et les vétéranes a été lancée en juin 2024, et 90 % des mesures qu’elle prévoit sont déjà en cours. ACC a organisé des webinaires, des présentations et des entrevues individuelles avec des employeurs, ce qui a mené à de solides résultats en matière d’emploi pour les vétérans.
- **Soutien au logement et aux soins de longue durée :** ACC a offert un soutien par le biais du Programme pour l’autonomie des anciens combattants pour aider les vétérans, les aidants et les survivants à continuer à vivre chez eux. Grâce au nouveau Programme de lutte contre l’itinérance chez les vétérans, les vétérans en situation d’itinérance ou à risque de le devenir ont fait l’objet d’une gestion de cas active et ont été mis en contact avec des services de logement et des services de soutien complets.

- **Sensibilisation autochtone et nordique** : ACC a effectué des visites de sensibilisation dans les communautés nordiques et éloignées, dépassant son objectif annuel. Les soutiens en santé mentale sécuritaires du point de vue culturel ont été renforcés pour mieux répondre aux besoins des vétérans autochtones.
- **Modernisation des services** : ACC a poursuivi l'amélioration des outils numériques, y compris Mon dossier ACC (satisfaction des utilisateurs de 75 %), et a instauré l'automatisation pour réduire la paperasse et accélérer les décisions concernant les prestations. Le travail s'est également poursuivi pour mettre à jour les Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension (LDADP) et la Table des invalidités pour améliorer l'équité et la cohérence.

RÉSULTATS RELATIFS AUX NORMES DE SERVICE DE 2023-2024

- Les normes de service font partie de l'engagement d'ACC à fournir des services de qualité aux vétérans, aux anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et à leur famille.
- Ces normes de service indiquent aux vétérans le temps d'attente habituel pour l'obtention d'un service ou la prise d'une décision dans un contexte opérationnel normal.
- Au cours de l'exercice 2023-2024, ACC a respecté ou dépassé les attentes pour 18 de ses 25 normes de service publiées (72 %).
- ACC est conscient du fait qu'à l'heure actuelle, les délais de traitement des demandes de prestations d'invalidité demeurent inacceptables, et la réduction de ces délais demeure une priorité absolue. Le Ministère a fait beaucoup de progrès, mais il a encore du travail à accomplir.
- En publiant ces résultats, ACC fait preuve de transparence quant à ses progrès en matière de réduction des délais de traitement des demandes de prestations d'invalidité.
- Les résultats relatifs aux normes de service de 2023-2024 ont été publiés en externe le 30 janvier 2025.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Les résultats de fin d'exercice de 2023-2024 révèlent qu'ACC a atteint ou dépassé 18 cibles sur les 25 normes de service mesurées, ce qui représente une augmentation par rapport aux 17 cibles atteintes au cours de l'exercice précédent.

Prestations d'invalidité:

- Plusieurs facteurs ont une incidence sur la capacité d'ACC à respecter ses normes de service, notamment l'augmentation du nombre de demandes de prestations d'invalidité.
- Entre 2015-2016 et 2023-2024, ACC a enregistré une augmentation de 78 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité, ce qui a eu une incidence sur sa capacité de répondre aux normes de service.
- Depuis 2019-2020, il a triplé son rendement en lien avec les premières demandes (lequel est passé de 23 % à 69 % en 2023-2024).

Délais de traitement des prestations d'invalidité :

- Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère a réalisé des progrès importants dans la réduction des délais de traitement. En effet, du printemps 2020 jusqu'à la fin de l'exercice 2023-2024, ACC a réduit son arriéré de 75 %.
- En 2023-2024, le délai de traitement moyen des premières demandes était de 20,2 semaines, une diminution par rapport au délai de traitement moyen de 28,1 semaines en 2022-2023 et de 39,7 semaines en 2021-2022.
- Entre 2015-2016 et 2023-2024, Anciens Combattants Canada a constaté une augmentation de 78 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité. Malgré cette augmentation, il a accompli des progrès considérables quant au respect de la norme de service relative aux prestations d'invalidité en 2023-2024, puisque 69 % des premières demandes ont été traitées selon le délai standard (16 semaines).

De plus :

- ACC a embauché, pour le traitement des demandes de prestations d'invalidité, du personnel dont l'emploi a été prolongé jusqu'en mars 2026 grâce à un [investissement de 139,6 millions de dollars](#) annoncé en février 2022.
- Afin d'améliorer davantage les délais de traitement, le gouvernement [a annoncé un financement supplémentaire de 164,4 millions de dollars](#) le 3 novembre 2023. Une partie de ces fonds aidera ACC à maintenir en poste du personnel formé temporaire qui se consacre au traitement des demandes de prestations d'invalidité, et ce, pendant deux années supplémentaires, jusqu'en mars 2026. Le Ministère continuera à tout mettre en œuvre pour atteindre sa norme de services relativement aux prestations d'invalidité.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada dispose d'un ensemble de normes de service pour mesurer et communiquer le niveau de service qu'il offre à ses clients et les délais prévus en lien avec ses programmes et avantages. Les résultats sont publiés à la fois dans l'InfoBase du GC ([Normes de service d'ACC](#)) et sur le site Web externe d'ACC ([Normes de service – Anciens Combattants Canada](#)).

Rappelons que les normes de service sont les engagements externes qu'ACC prend à l'égard des vétérans et du public canadien. Elles diffèrent des mesures de rendement internes que le Ministère utilise pour surveiller le rendement de ses programmes.

Dans le cadre de son engagement continu à l'égard des vétérans et des autres personnes qu'il sert, ACC doit établir et tenir à jour des normes de service précises, fondées sur les commentaires des clients, représentatives de son rendement réel et conformes à la Politique sur les services et le numérique du Conseil du Trésor. Aux termes de cette nouvelle politique, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, les ministères doivent veiller à ce que les services soient assortis de normes exhaustives et transparentes axées sur le client, de cibles connexes et d'information sur le rendement pour tous les modes de prestation de services utilisés. Des travaux sont en cours au sein du Ministère en vue de la mise en œuvre de cette exigence et d'autres exigences.

Le Ministère examine régulièrement ses normes de service pour s'assurer qu'elles sont utiles aux vétérans et aux autres clients. Grâce à cet examen, aux commentaires de vétérans et à l'évolution des programmes et des avantages d'ACC, il s'attend à ce que plusieurs normes de service soient revues et à ce que de nouvelles soient ajoutées au fil du temps.

Délais de traitement

- En 2023-2024, le délai de traitement moyen des premières demandes était de 20,2 semaines, ce qui représente une réduction par rapport à 2022-2023 (28,1 semaines) et à 2021-2022 (39,7 semaines).
- De 2015-2016 à 2023-2024, le nombre de demandes de prestations d'invalidité a augmenté de 78 %, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'ACC à respecter ses normes de service. Cependant, avec le soutien de ressources temporaires supplémentaires, dont l'emploi est prolongé jusqu'en mars 2026, le Ministère a réalisé des progrès considérables : depuis 2019-2020, il a triplé son rendement en lien avec les premières demandes (qui est passé de 23 % à 69 % en 2023-2024).
- Un traitement accéléré est prévu pour les demandes qui concernent des personnes à risque sur le plan médical (p. ex. soins palliatifs, âge avancé) ou ayant des besoins immédiats non satisfaits en matière de santé, attribuables au problème de santé faisant l'objet de la demande.

RAPPORTS 2024 DU BUREAU DE L'OMBUD DES VÉTÉRANS (RAPPORT ANNUEL 2024-2025/ PLEINS FEUX 2025)

- Anciens Combattants Canada apprécie le travail et le dévouement de l'Ombud des vétérans et de son personnel.
- Nous accueillons favorablement le rapport et les recommandations de l'Ombudsman et nous travaillerons en collaboration avec le BOV pour continuer à améliorer le soutien que nous offrons aux vétérans et à leurs familles.
- Nous demeurons déterminés à réduire les délais de traitement des prestations d'invalidité et à éliminer les iniquités auxquelles sont confrontés les vétérans et leurs familles.
- Nous travaillons à faire en sorte que les vétérans reçoivent les soins de qualité qu'ils attendent et qu'ils méritent.
- Nous continuerons de collaborer avec l'Ombud et son bureau pour déterminer les possibilités d'amélioration.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Rapport annuel 2024-2025

Le rapport annuel 2024-2025 a été publié le 17 juin 2025. Il résume les mesures prises par le Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) pour aider les vétérans et leurs familles à résoudre des problèmes précis. Il présente également certaines des préoccupations les plus courantes de la communauté des vétérans et recommande des façons dont Anciens Combattants Canada (ACC) peut y répondre.

En 2024-2025, le BOV a reçu un total de 1 848 demandes :

- 1 569 plaintes :
 - 496 dossiers du BOV ont été transmis à ACC ;
 - 500 dossiers ont été examinés ;
 - 177 dossiers étaient hors de leur compétence ;
 - 396 évaluations n'ont pas été amorcées.
- 279 demandes d'information.

Le BOV a pu enquêter sur 93 % des plaintes dans un délai de 60 jours.

Bulletin Pleins feux 2025

- Publié le 4 septembre 2025.
- Décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'OVO tout au long de ses enquêtes systémiques.

État des 107 recommandations dans le bulletin pleins feux au 31 mars 2025 :

- 46 recommandations ont été mises en œuvre ;
- 8 recommandations sont partiellement mises en œuvre ;
- 2 recommandations sont en cours de mise en œuvre ;
- 2 nouvelles recommandations ne sont pas encore suivies ;
- 17 recommandations n'ont pas été mises en œuvre ;
- 32 recommandations ne sont plus suivies (c.-à-d. qu'elles ne sont plus pertinentes).

Au 31 mars 2025, 75 % des recommandations actuellement suivies ont fait l'objet de mesures (mises en œuvre entièrement ou partiellement, ou en cours).

CONTEXTE

Rapport annuel 2024-2025

Le rapport annuel 2024-2025 du Bureau de l'ombudsman des vétérans a été publié le 17 juin 2025. Il résume les mesures prises par le BOV pour aider les vétérans et leurs familles à répondre à des besoins particuliers. Il met également en lumière les efforts du BOV pour influencer des changements au sein de la communauté des vétérans dans son ensemble.

Les domaines de préoccupation comprennent :

- Le manque d'accès des vétérans à des médecins et les répercussions sur leurs demandes ;
- Le refus des médecins de famille et des spécialistes de remplir les formulaires complexes d'ACC ;
- Le soutien en santé mentale pour les familles ;
- Les survivants recevant des renseignements erronés de la part d'ACC, ce qui nuit à leur admissibilité à certains avantages.

Le rapport met également en lumière les rapports et recommandations de l'année précédente, y compris les faits saillants de 2024 et deux nouvelles recommandations concernant l'équité dans le remboursement des soins supplémentaires aux personnes à charge dans le cadre du programme de réadaptation.

Bulletin Pleins feux 2025

Le bulletin pleins feux suivent les progrès d'ACC dans la mise en œuvre des recommandations du BOV depuis 2007. Chaque recommandation reflète une préoccupation du BOV selon laquelle une loi, un processus ou une procédure présente une iniquité ou une injustice systémique.

Le rapport 2024-2025 :

- Reconnaît les progrès d'ACC dans la résolution des inégalités entre les sexes liées aux demandes pour dysfonction sexuelle découlant de troubles psychiatriques ;
- Soulève des préoccupations concernant l'accès au soutien en santé mentale pour les familles des vétérans, qui dépend de la participation du vétéran au traitement, ce qui n'est pas toujours possible ;
- Met en question la section « Parents » de la politique des avantages pour soins à domicile du PAV, qui suppose de façon injuste que les proches vivant avec le vétéran effectueront les tâches ménagères ou d'entretien extérieur ;
- En ce qui concerne l'indemnité pour douleur et souffrance (IDS), le rapport demande à ACC de :
 - Résoudre une iniquité perçue pour les vétérans célibataires sans enfants à charge, qui auraient reçu plus d'argent avec un paiement unique qu'avec

des versements mensuels, s'ils avaient choisi l'option forfaitaire avant leur décès ;

- En attendant une solution, veiller à ce que les vétérans reçoivent des renseignements clairs sur ce qui se passe s'ils décèdent sans avoir choisi l'option forfaitaire.

DONNÉES DU RECENSEMENT SUR LES VÉTÉRANS

- Le recensement de 2021 comprenait, pour la première fois depuis 1971, une question sur le service militaire.
- Un identifiant « vétéran » dans le formulaire détaillé du recensement de 2026.
- Les données du recensement combleront les principales lacunes dans notre compréhension de la population des vétérans, notamment au sujet du nombre de vétérans vieillissants et de vétérans autochtones et les informations sur la composition des familles des vétérans.
- Anciens Combattants Canada a travaillé avec Statistique Canada pour dresser un Portrait contemporain des vétérans canadiens afin de renforcer l'impact des programmes et des services, en particulier pour les vétérans qui étaient auparavant sous-représentés.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Ce que nous savons jusqu'à présent sur les vétérans d'après les données du recensement de 2021:

- 461 240 anciens combattants canadiens au 11 mai 2021.
- 16,2 % des vétérans étaient des femmes; 83,8 % étaient des hommes.
- L'âge moyen des vétéranes était de 59,1 ans, contre 61,7 ans pour les hommes.
- 33 420 étaient âgés de 85 ans ou plus.
- 67,0 % étaient mariés ou en union libre.
- 22,1 % avaient un diplôme universitaire ou supérieur.
- Le taux de chômage était de 8,9 %.
- 28,1 % ont déclaré « toujours avoir des difficultés » dans leurs activités quotidiennes .
- 5,4 % avaient des besoins impérieux en matière de logement.
- 23 075 vétérans étaient autochtones, dont 10 950 membres des Premières Nations, 10 440 Métis et 755 Inuits, ainsi que 930 ayant d'autres affiliations ou affiliations multiples.
- Les vétérans autochtones représentaient 5,2 % des vétérans vivant dans des ménages privés.
- La majorité des vétérans autochtones vivent hors réserve (93,3 %), seuls 6,7 % vivant dans une réserve.
- La majorité des vétérans étaient cisgenres (99,7 %), tandis que 0,2 % étaient transgenres et 0,1 % non binaires (ce qui est comparable à la population canadienne dans son ensemble).
- On trouve une concentration plus élevée de vétérans dans les villes suivantes :
 - Belleville (4,5 %), Halifax (4,4 %), Kingston (4,0 %), Fredericton (3,8 %) et Saint John (3,5 %)

CONTEXTE

Le recensement de 2021 comprenant, pour la première fois depuis 1971, une question sur le service militaire.

Question : Cette personne a-t-elle déjà servi dans les forces militaires canadiennes?

- *Oui, actuellement en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve.*
- *Oui, mais n'est plus en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve.*
- *Non.*

Par rapport à l'identifiant « vétéran » du recensement de 2021, la version 2026 fournit des informations plus détaillées sur le type de service dans les Forces armées canadiennes (FAC) en permettant aux répondants de préciser s'ils ont servi – ou servent actuellement – dans la Force régulière, la Force de réserve ou « Autre » (réponse manuscrite).

Conjointement avec d'autres questions du recensement de 2026 (p. ex. statut d'Autochtone, statut de minorité visible, sexe à la naissance, genre, langues, etc.), cette différenciation permettra d'effectuer des analyses exhaustives de l'échantillon de la population des vétérans canadiens, stratifiées selon toutes les sous-populations de vétérans d'intérêt et désagrégées selon le type de service dans les FAC.

La question relative à l'identifiant des vétérans dans le recensement de 2026 est formulée comme suit :

31. Cette personne a-t-elle déjà servi dans les forces militaires canadiennes? N'incluez pas le service en tant que cadet (programme pour les jeunes).

- *Oui, sert actuellement dans les forces militaires canadiennes. De quel type de service s'agit-il ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*
 - o *Force régulière*
 - o *Force de réserve*
 - o *Précisez autre type de service*
- *Oui, mais ne sert plus dans les forces militaires canadiennes. De quel type de service s'agissait-il ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*
 - o *Force régulière*
 - o *Force de réserve*
 - o *Précisez autre type de service*
- *Aucun service dans les forces militaires canadiennes*

Un contenu nouveau et actualisé du Recensement de 2026 appuiera les analyses comparatives entre les vétérans de la Force régulière et ceux de la Force de réserve selon

de nombreux indicateurs d'intérêt, notamment l'état de santé général, l'itinérance, l'orientation sexuelle, les activités de la vie quotidienne et la situation sur le marché du travail.

LITIGES D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA

- Les vétérans du Canada méritent toute notre reconnaissance et tout notre respect pour leur service.
- Anciens Combattants Canada s'engage à veiller à ce que les vétérans et leur famille obtiennent les avantages et le soutien dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin.
- Parfois, des vétérans et leur famille estiment que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait. Ils ont le droit d'intenter des actions en justice pour régler leurs problèmes et nous respectons ce processus.
- Nous encourageons fortement les vétérans et leur famille à communiquer avec nous s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin de soutien pour que nous puissions travailler ensemble à trouver des solutions à leurs problèmes.
- Anciens Combattants Canada continuera de prendre des mesures pour renforcer le soutien offert aux vétérans et à leur famille.

DES FAITS ET CHIFFRES EN BREF**ACC répond aux poursuites judiciaires intentées par les vétérans.**

- À l'instar de tous les Canadiens, les vétérans peuvent se prévaloir de tous les moyens qui sont à leur disposition, y compris le recours aux tribunaux, s'ils estiment que les programmes du gouvernement ne sont pas adéquats. Si une action en justice a des répercussions importantes pour le gouvernement du Canada, ce dernier a l'obligation de se défendre contre toutes les demandes qui ne sont pas fondées en droit canadien.

Règlement à l'amiable ou litige

- Nos lois, nos règlements et nos politiques sont les pierres angulaires du soutien pour les vétérans et leur famille. Anciens Combattants Canada a l'obligation de fournir ce soutien en se conformant aux lois et aux règlements mis en place par le Parlement. Bien que l'on privilégie, dans la mesure du possible, les ententes négociées et les résultats qui en découlent, il y a des situations où le gouvernement a l'obligation de se défendre contre les demandes non fondées.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) participe actuellement à plusieurs actions en justice, y compris des recours collectifs, les actions judiciaires, des examens judiciaires et des plaintes liées aux droits de la personne concernant précisément les avantages et les services du Ministère, ou pour lesquels ACC est une partie intéressée.

Le Ministère travaille de près avec le ministère de la Justice et le procureur général du Canada. Ce dernier assume la responsabilité de tous les litiges pour ou contre l'État, un ministère ou des mandataires de la Couronne.

Comme ces affaires sont actuellement devant les tribunaux, il serait inapproprié de la commenter davantage.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – BUDGET MINISTÉRIEL 2025-2026

- Le Budget d’Anciens Combattants Canada témoigne de l’engagement continu du gouvernement envers les vétérans et leurs familles reçoivent le soutien dont ils ont besoin.
- 94 % du budget du Ministère représente des paiements qui sont versés aux vétérans, à leur famille et à d’autres bénéficiaires des programmes.
- Le Budget principal des dépenses de 2025-2026 prévoit des fonds de 7,8 milliards de dollars pour ACC.
- Ces contributions en faveur des anciens combattants constituent un élément important pour atteindre les objectives du Canada au sein de l’OTAN.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Le Budget principal des dépenses de 2025-2026 prévoit des fonds de 7,8 milliards de dollars pour ACC.

Croissance globale du budget

- Augmentation de 1,62 milliard de dollars (26 %) par rapport au budget principal de 2024-2025.
- L'augmentation est liée à une hausse de la demande, à une augmentation de la production et à une hausse des coûts des prestations et services.
- 94 % du budget d'ACC est consacré aux paiements versés aux anciens combattants, à leurs familles et à d'autres bénéficiaires.

Facteurs à l'origine de l'augmentation du budget

- Ajustements annuels des programmes en fonction de la demande (quasi-législatifs)
- Financement des conventions collectives nouvellement signées
- Entente de règlement du recours collectif Manuge
- Centre Juno Beach, Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leur famille, et recherche
- Services de télémédecine
- Initiatives publicitaires

Soutien aux anciens combattants

- La majorité du financement est consacrée aux prestations et aux services destinés aux anciens combattants
- Les programmes sont axés sur la demande (quasi-législatifs) : ils garantissent que tous les anciens combattants admissibles reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit
- Les budgets sont mis à jour chaque année afin de refléter la demande prévue

Gestion de l'augmentation de la demande

- Si le nombre d'anciens combattants ayant besoin de prestations ou de services est supérieur aux prévisions, les budgets peuvent être augmentés au cours de l'année par le biais de demandes soumises au Conseil du Trésor

Indemnisation pour douleur et souffrance – programme ayant connu la plus forte augmentation

- Augmentation de **687 millions de dollars** en 2025–26, due à:
 - Un plus grand nombre d'anciens combattants qui demandent de l'aide

- Un traitement et une production plus rapides
- Un plus grand nombre d'anciens combattants qui choisissent de recevoir des paiements forfaitaires

CONTEXTE

Le Budget principal des dépenses 2025-2026 fournit à Anciens Combattants Canada un financement de 7,83 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1,62 milliard (26 %) par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice dernier (2024-2025).

Le Budget principal des dépenses 2025-2026 tient compte des ajustements suivants :

- ajustements annuels quasi législatifs du programme;
- financement lié aux nouvelles conventions collectives signées;
- financement lié à l'entente de règlement du *recours collectif Manuge*;
- financement lié au Centre Juno Beach, au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille et à la recherche;
- financement lié aux services de télémédecine; et
- financement lié à la publicité.

L'augmentation nette de 1,62 milliard de dollars comprend les éléments suivants :

- Augmentation de **625 millions de dollars** du crédit 1 (fonctionnement) :
 - Autres services de santé achetés : augmentation de 280 millions de dollars en raison de la hausse générale des clients et des dépenses en traitements/soins de santé.
 - ABS (Affectation à but spécial) liées à *Manuge* : 275 millions de dollars – nouveau financement pour respecter l'obligation dans l'entente de règlement définitive du *recours collectif Manuge*.
 - Services de soutien aux vétérans : Augmentation de 50 millions de dollars en raison des prévisions actualisées du nouvel entrepreneur en réhabilitation.
 - Fonctionnement ordinaire : augmentation de 19 millions de dollars en raison du financement pour les négociations collectives, l'excellence du service (gestion de cas) et le *recours Manuge*, contrebalancée par une réduction attribuable à l'initiative visant à réduire les dépenses du gouvernement.
 - Initiatives de publicité : 2 millions de dollars reçus pour le financement de la publicité.
- Augmentation de **985 millions de dollars** du crédit 5 (subventions et contributions) :
 - Augmentation attribuable à la demande accrue et/ou aux dépenses accrues pour les programmes suivants :
 - Indemnités pour douleur et souffrance : 687 M\$
 - Prestation de remplacement du revenu : 229 M\$
 - Entretien ménager et entretien du terrain : 46 M\$
 - Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : 33 M\$

- Augmentation de **7 millions de dollars** du budget législatif :
 - Régime d'avantages sociaux des employés : augmentation liée à l'exercice d'ajustement annuel, *au recours Manuge* et aux conventions collectives.

FONDS INUTILISÉS

- Les avantages et services offerts aux vétérans combattants sont axés sur la demande, peu importe le nombre de vétérans qui se manifestent et le moment où ils se manifestent. Notre modèle de financement garantit que les fonds autorisés spécifiquement pour ces avantages et services sont toujours disponibles pour les vétérans,
- Notre priorité est d'aider les vétérans. 94 % du budget du Ministère est consacré aux programmes, aux avantages et aux services destinés aux vétérans, 7,3 milliards de dollars rien que l'année dernière.
- Entre 2015-2016 et 2024-2025, Anciens Combattants Canada a enregistré une augmentation de 92 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité.
- Afin de répondre à cette augmentation et de veiller à ce que les vétérans obtiennent les services et les avantages lorsqu'ils en ont besoin, plus de 11.5 milliards de dollars ont été investis pour les vétérans depuis 2016.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Les fonds inutilisés - 2024-25

Les fonds inutilisés pour 2024-2025 totalisaient 157 millions de dollars (2% du budget total):

- 121 millions de dollars – programmes de la pension à vie
- 25 millions de dollars – Montants normaux de fonds non dépensés dans les programmes quasi législatifs
- 5 millions de dollars – budget de fonctionnement.
- 5 millions de dollars – Manuge
- 1 millions de dollars – Montants normaux de fonds non dépensés dans les programmes non quasi législatifs et les Affectations à but spécial.

Les fonds inutilisés - 2023-24

- Les fonds inutilisés pour 2023-2024 totalisaient 51 millions de dollars (1% du budget total):
 - 10 millions de dollars – programmes de la pension à vie
 - 2,2 millions de dollars – programmes de pension d'invalidité et d'indemnité d'invalidité.
 - 30 millions de dollars – Montants normaux de fonds non dépensés dans les 20 programmes quasi législatifs
 - 8 millions de dollars – budget de fonctionnement.
 - 1,4 millions de dollars - Montants normaux de fonds non dépensés dans les programmes non quasi législatifs et les Affectations à but spécial.

Financement temporaire et programmes axés sur la demande

- Les fonds retournés au Trésor (fonds non dépensés) pour les programmes quasi législatifs sont accessibles l'année suivante pour financer des programmes destinés aux vétérans, en fonction de la demande. C'est ainsi que fonctionne l'autorisation de dépenser relativement aux programmes quasi législatifs. Les programmes et les services destinés aux vétérans sont financés en fonction des besoins, peu importe quand les vétérans se présentent pour recevoir les avantages.

CONTEXTE

Fonds inutilisés – 2024-2025 (s'élèvent à 157 millions de dollars – environ 146 millions [97 %] pour les programmes et le reste [3 %] pour le fonctionnement)

93 % des fonds inutilisés de 2024-2025 sont une autorisation de dépenser quasi législative approuvée par le Parlement pour couvrir le coûts des avantages et des services offerts aux vétérans.

Le Ministère n'a pas l'autorisation d'utiliser ces fonds à d'autres fins. Ainsi, il préserve ces fonds et s'assure qu'ils sont disponibles lorsqu'un client présente une demande d'avantages et qu'il est jugé admissible.

4 % des fonds non utilisés ou périmés de l'exercice 2024-2025 correspondent à des dépenses non quasi législatives et ont été rendus disponibles au cours de l'exercice financier 2025-2026 au moyen des mécanismes de financement standard accessibles aux ministères

Le 3 % restant des fonds inutilisés de 2024-2025 a été approuvé par le Parlement pour couvrir les coûts de fonctionnement du Ministère et ces fonds inutilisés ont été accordés pour l'exercice 2025-2026 au moyen des mécanismes de financement habituels disponibles aux ministères.

Ainsi, 100 % des 157 millions de dollars en fonds inutilisés sont toujours disponibles, au besoin.

Les fonds inutilisés - 2023-24 s'élèvent à 51.6 millions de dollars - environ 44 millions de dollars (85 %) sont des fonds de programme et le reste (15 %) sont des fonds opérationnels.

85 % des fonds inutilisés ou non dépensés pour 2023-24 constituent une autorisation de dépenser quasi-statutaire approuvée par le Parlement pour couvrir les coûts des avantages et des services offerts aux anciens combattants.

Le Ministère n'est pas autorisé à dépenser ces fonds à d'autres fins, ce qui permet de les protéger et de s'assurer qu'ils sont disponibles chaque fois qu'un client se présente et qu'il est jugé admissible.

Les 15 % restants des fonds non dépensés en 2023-24 ont été approuvés par le Parlement pour couvrir les coûts de fonctionnement du Ministère et ces fonds non dépensés ont été rendus disponibles au cours de l'exercice 2024-25 par l'entremise des mécanismes de financement habituels dont disposent les ministères.

Par conséquent, 100 % des 51,6 millions de dollars de fonds non dépensés sont encore disponibles pour être dépensés en cas de besoin.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2025-2026

- Le budget du Ministère tient compte des mesures que nous avons prises dans le passé pour nous assurer que les vétérans canadiens et leur famille reçoivent le soutien dont ils ont besoin.
- 94 % du budget du Ministère représente des paiements qui sont versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires des programmes.
- Grâce au Budget supplémentaire des dépenses, le budget d'ACC augmentera de 14,2 millions de dollars, passant de 7 839 millions à 7 853 millions.
- Ces contributions en faveur des vétérans constituent un élément important de l'atteinte des cibles de l'OTAN pour le Canada.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Croissance globale du budget**

- Une augmentation de 14,2 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux niveaux budgétaires actuels.
- Le budget passera de 7 839 M\$ à 7 853 M\$.
- 94 % du budget d'ACC est consacré aux paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires.

Facteurs d'augmentation du budget

- Financement du contrat du SFTDSS (ASSA) : 10,5 M\$
- Financement pour la recherche (transfert du MDN) : 1,7 M\$
- Initiatives de publicité : 1 M\$
- Financement pour le soutien par les pairs : 965 000 \$

CONTEXTE

Le budget d'ACC augmentera de 14,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,2 % par rapport au budget actuel. Le budget passera ainsi de 7 839 millions à 7 853 millions au moyen des transferts et des ajustements suivants :

Nouvelles présentations au Conseil du Trésor

- Nouveau contrat du SFTDSS – Coûts du contrat : 10,5 M\$ – ABS pour ASSA
 - Ce financement servira à soutenir le contrat du Service fédéral de traitement des demandes de soins de santé (SFTDSS) afin d'assurer la continuité des services d'autorisation des soins de santé et de traitement des demandes.
- Soutien par les pairs/TSM – Violence fondée sur le genre : 965 000 \$ (691 000 \$ pour les salaires; 88 000 \$ pour le F et E; 187 000\$ pour le RASE).
 - Comme annoncé dans le budget de 2021, ce financement destiné à l'administration du programme de soutien par les pairs pour les cas d'inconduite sexuelle et/ou de traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire contribuera à assurer le soutien continu d'ACC au programme de soutien par les pairs.
- Initiatives de publicité du gouvernement : 1 M\$ – ABS pour les initiatives de publicité
 - Comme le souligne le discours du Trône (2019), le gouvernement compte reconnaître son devoir solennel envers ceux qui choisissent de servir dans les Forces armées canadiennes et s'appuyer sur les investissements réalisés au cours des mandats précédents afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les vétérans du Canada.

Transferts

- Transfert du crédit 1 (Fonctionnement) au crédit 5 pour le Fonds d'urgence pour les vétérans : (800 000 \$)
 - Ce transfert permettra de répondre aux pressions exercées sur le Fonds d'urgence.
- Transfert d'AMC pour ajuster le financement précédent : 17 000 \$ (9 000 \$ pour les salaires et 8 000 \$ pour le F et E)
 - AMC fournit des services communs tels que l'approvisionnement en biens, en services et en biens immobiliers afin de soutenir les délégations d'ACC à l'étranger. Ce transfert de fonds représente un remboursement visant à ajuster le financement précédemment fourni au personnel ministériel affecté dans les missions à l'étranger.
- Transfert du MDN pour les projets de recherche : 1,7 M\$ (70 000 \$ pour le fonctionnement et 1,6 M\$ pour les subventions)

- Ce transfert de fonds contribuera à soutenir la recherche liée aux militaires, aux vétérans et à leur famille. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet conjoint de financement fédéral de la recherche.
- Ce transfert représente la partie administrative du projet conjoint (financement du MDN pour soutenir ACC dans l'administration des fonds).

COMPTES PUBLICS – 2024-2025

- La priorité absolue d’Anciens Combattants Canada (ACC) est de soutenir les vétérans; en effet, 94 % des dépenses du Ministère représentent des paiements aux vétérans, à leurs familles et à d’autres bénéficiaires de programmes.
- ACC continue de constater une croissance de la demande de soutien aux vétérans, laquelle est démontrée par l’augmentation des dépenses durant l’exercice 2024-2025.
- Les dépenses totales se sont élevées à 7,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 1,6 milliards de dollars par rapport à 2023-2024.
- Anciens Combattants Canada a enregistré un écart de financement de 2 % en 2024-2025. Toutefois, le modèle de financement axé sur la demande d’ACC garantit que des fonds autorisés pour les avantages et services aux vétérans sont toujours offerts, peu importe le nombre de vétérans qui se manifestent et le moment où ils le font.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

- Le ministère a dépensé 7,6 milliards de dollars en 2024-2025.

Croissance globale des dépenses

- Augmentation de 1,6 milliard de dollars (26 %) par rapport à 2023-2024
- 94 % des dépenses consacrées aux avantages, aux services et au soutien offerts aux vétérans

Facteurs de l'augmentation des dépenses

- Prestations d'invalidité – 697 M\$
- Soutien du revenu – 173 M\$
- Règlement du recours collectif Manuge : 444 M\$

Fonds inutilisés

- En 2024-2025, une somme de 157 M\$ (2 %) du budget de 7,8 milliards de dollars n'a pas été utilisée.
- Chaque année, un fonds de prévoyance de 2 % à 3 % est géré pour garantir qu'un financement suffisant est offert pour chaque vétéran qui présente une demande.

Domaines liés aux fonds inutilisés

- Programmes de pension à vie – 121 M\$
- Autres programmes pour les clients et allocations spéciales – 26 M\$
- Règlement du recours collectif Manuge – 5 M\$
- Fonctionnement – 5 M\$

Réclamations contre l'État

- 11 réclamations contre l'État – 1,6 M\$; deux des réclamations représentent 1,4 M\$

CONTEXTE

La majeure partie des dépenses de 7,6 milliards de dollars d'ACC en 2024-2025 représentaient des paiements aux vétérans, à leurs familles et à d'autres bénéficiaires de programme.

Le Ministère a connu une hausse de ses dépenses de 1,6 milliard de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, principalement attribuable à la croissance du nombre de clients ayant recours aux programmes de prestations à vie. Cette demande accrue de services précis, conjuguée aux efforts du Ministère afin d'harmoniser sa capacité de production avec cette demande croissante, a contribué à cette augmentation. Des dépenses ont également été engagées dans le cadre de l'entente de règlement du recours collectif Manuge.

Un financement inutilisé de 157 M\$ (ou de 2 %) a été établi. Ce résultat est conforme à la marge de manœuvre de 2 % à 3 % que le Ministère maintient afin de s'assurer que des fonds sont offerts tout au long de l'année pour chaque vétéran qui présente une demande.

Volume I – Revue et états financiers consolidés

- Les dépenses pour l'exercice 2024-2025 ont totalisé 7,6 milliards de dollars.
 - Les paiements aux vétérans et à leur famille constituaient 7,1 milliards de dollars.
 - Les coûts de fonctionnement à l'appui des programmes pour les vétérans étaient de 428 M\$.
- Dans l'ensemble, le budget alloué pour l'exercice 2024-2025 était supérieur de 1,6 milliards de dollars à celui de l'exercice 2023-2024, en raison de hausses liées aux programmes de pension à vie et au règlement Manuge.

Volume II – Détail des charges et des revenus

- Les fonds inutilisés pour l'exercice 2024-2025 étaient de 157 M\$.
 - Programmes de pension à vie – 121 M\$
 - Autres programmes pour les clients – 26 M\$
 - Règlement du recours collectif Manuge – 5 M\$
 - Report du budget de fonctionnement – 5 M\$

Volume III – Informations et analyses supplémentaires

- ACC a signalé 11 réclamations contre l'État d'une valeur de 1,6 M\$.
 - Au total 7 de ces dossiers, totalisant 103 000 \$, étaient liés à des réclamations d'indemnisation relatives à l'emploi et au système de paye Phénix.
 - Au total 2 de ces dossiers, totalisant 36 000 \$, étaient liés au *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants*.

- Au total 1 de ces dossiers concerne des conseils erronés fournis à un client, pour un montant de 1,1 M\$.
- Au total 1 autre dossier concerne un processus d’approvisionnement, pour un montant de 325 000 \$.
- ACC a déclaré 5 jugements rendus par les tribunaux, totalisant 14 000 \$.
 - Le montant couvrait les indemnités liées aux frais juridiques.